

TITRE 8 CYCLISME EN SALLE

Version 01.07.25

SOMMAIRE

	Page
PART 8 CYCLISME EN SALLE - CYCLISME ARTISTIQUE	4
Chapitre I RÈGLES GÉNÉRALES	5
§ 1 Organisation	5
§ 2 <i>UCI Championnats du Monde</i>	5
§ 3 Compétitions comptant pour le classement UCI.....	6
§ 4 Records du Monde	8
§ 5 Disciplines et catégories d'âge.....	8
§ 6 Zone de compétition.....	10
§ 7 Équipement	12
§ 8 La fiche d'évaluation.....	13
§ 9 Collège des commissaires	15
Chapitre II RÈGLES SPÉCIFIQUES	18
§ 1 Durée du programme	18
§ 2 Nombre de figures	18
§ 3 Le programme	18
Supplément pour cyclisme artistique à 2	19
§ 4 Déroulement des figures	20
Supplément pour cyclisme artistique à 1 et à 2	21
Supplément pour cyclisme artistique à 2	23
Supplément pour cyclisme artistique à 2 et à 4	23
Supplément pour cyclisme artistique à 4	24
§ 5 Le parcours	26
Supplément pour cyclisme artistique à 2	28
Supplément pour cyclisme artistique à 4	29
Chapitre III DESCRIPTIONS DES FIGURES.....	36
§ 1 Cyclisme artistique à 1	36
§ 2 Cyclisme artistique à 2	49
§ 3 Cyclisme artistique à 4	64
Chapitre IV ÉVALUATION	95
§ 1 Règles générales d'évaluation	95
§ 2 Évaluation de la difficulté.....	95
Supplément pour cyclisme artistique à 1 et à 2	97
Supplément pour cyclisme artistique à 2	98
Supplément pour cyclisme artistique à 2 et à 4	99
Supplément pour cyclisme artistique à 4	99
§ 3 Évaluation de l'exécution.....	101
Chapitre V TABLEAU DES FIGURES.....	104
§ 1 Cyclisme artistique à 1	104

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

§ 2	Cyclisme artistique à 2	115
§ 3	Cyclisme artistique à 4	132
	Chapitre VI Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI.....	145
	PART 8 CYCLISME EN SALLE - CYCLE BALL.....	148
	Chapitre VII CONDITIONS TECHNIQUES	148
§ 1	Type de sport	148
§ 2	Jury.....	148
§ 3	Terrain de jeu et dimensions.....	149
§ 4	Bordure d'encadrement du terrain.....	149
§ 5	Marquage du terrain	149
§ 6	Cages de but	150
§ 7	Balle.....	151
§ 8	Equipement sportif	151
§ 9	Vélos de Cycle Ball	152
§ 10	Dégâts matériel et changement de vélo.....	153
§ 11	Déroulement des matches	154
§ 12	Catégories d'âge / Durée des matches / Prolongations.....	154
	Chapitre VIII RÈGLES DU JEU.....	156
§ 1	Règles générales	156
§ 2	L'engagement.....	157
§ 3	Début du jeu	157
§ 4	Interruptions / Coups de sifflet / Balle neutre	157
§ 5	Règle de l'avantage.....	158
§ 6	Franchissement de la ligne de but / Retour au droit de jouer	159
§ 7	Buts marqués	159
§ 8	Sortie en touche	160
§ 9	Corner.....	160
§ 10	Défense du but	161
§ 11	Surface de réparation.....	162
§ 12	Coup franc.....	162
§ 13	Tirs de réparation (penalties)	163
§ 14	Coups de sifflet.....	165
§ 15	Réclamations / Comportement inconvenant / Comportement anti-sportif grave / Avertissements.....	165
§ 16	Blessures et élimination de joueurs ou d'équipes	166
	Chapitre IX RÉSULTATS / DÉCOMPTE DES POINTS / RÉCLAMATIONS ...	169
§ 1	Résultats.....	169
§ 2	Décompte des points.....	169
§ 3	Egalité de points / Matches d'appui.....	169
§ 4	Tirs de réparation (penalties)	171
§ 5	Réclamations.....	171
	Chapitre X CLASSIFICATION DES ÉPREUVES / CLASSEMENT UCI	173
§ 1	Classification des épreuves.....	173

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

§ 2	Classement UCI	173
	Chapitre XI DISPOSITION CHAMPIONNATS DU MONDE	175
	Chapitre XII Coupe du Monde de Cycle-ball UCI	179

PART 8 CYCLISME EN SALLE - CYCLISME ARTISTIQUE

ABRÉVIATIONS

Abréviations utilisées dans le règlement et symboles, classés par ordre alphabétique :

½ PT	Demi-pourtour
1JL	Jambe lâchée
2ML	2 mains lâchées
50cm	50 centimètres
8	Parcours en forme de huit
8 contr.	Huit à contresens
2 en alig.fr.	2 en alignement frontal
ATR	Appui tendu renversé
B-D	Boucle à droite
B-G	Boucle à gauche
BS	Boucle solo
C	Demi-cercle, ½ cercle
Ca.	Figure en cabré
CàC	Côte à côte
cm	Centimètre
change.	Changement
contr.	Rouler à contresens
contr. alt.	A contresens alterné
diag.	En diagonale
ext.	Passages à l'extérieur
Fig.tact.	Figure tactique
long.	En longitudinale
M.ARR	Marche arrière
mm	Millimètre
O	Cercle
O contr.	Cercle à contresens
PIR	Pirouette
R pos.	Rentrée en position dans la figure
R en PIR	Rentrée en pirouette
R et S pos.	Rentrée en et sortie de en position dans la figure
S	Demi-huit (½-8)
sim.	Simultané(s)
sup.	superposé(e,s)
transv.	en transversale

Chapitre I RÈGLES GÉNÉRALES

§ 1 Organisation

8.1.001 Organisation des compétitions

Les compétitions peuvent être organisées par l'UCI, les fédérations continentales, les Fédérations Nationales et leurs structures. Tant les règles des organes organisateurs que ceux de l'UCI sont en vigueur.

(texte modifié au 01.01.20)

8.1.002 Liste de résultats

Pour toutes les compétitions, l'organisateur doit publier une liste de résultats pour chaque discipline.

§ 2 Championnats du Monde UCI

8.1.003 Les Championnats du Monde

Les Championnats du Monde seront disputés par la catégorie «élites» (femmes, hommes, équipe mixte).

Lors des Championnats du Monde, chaque discipline verra ses compétitions se disputer avec un tour préliminaire et une finale.

Les compétiteurs/équipes qui ont atteint les rangs 1 à 4 lors du tour préliminaire se qualifient pour la finale.

Dans les disciplines où sont inscrits 4 compétiteurs/équipes ou moins, seule la finale sera disputée.

Toutes les Fédérations Nationales peuvent inscrire un maximum de compétiteurs/équipes pour les disciplines comme suit :

- cyclisme artistique à 1 femme : 2 compétiteurs
- cyclisme artistique à 1 homme : 2 compétiteurs
- cyclisme artistique à 2 femmes : 2 équipes
- cyclisme artistique à 2 équipes mixtes : 2 équipes
- cyclisme artistique à 4 équipes mixtes : 1 équipe

L'inscription des compétiteurs/équipes par les Fédérations Nationales se fait conformément aux directives de l'UCI.

Le programme des compétitions est établi par le délégué technique de l'UCI. L'ordre des compétiteurs pour le tour préliminaire est établi selon les points de difficulté indiqués lors de l'inscription.

Selon l'article 8.1.023, le compétiteur / l'entraîneur doit vérifier si la fiche d'évaluation est correcte et doit y apposer ses éventuelles corrections et sa signature. Le délai et la procédure pour retourner les fiches d'évaluation sont annoncés sur place par le délégué technique UCI.

Pour le tour préliminaire des Championnats du Monde, les points de difficulté indiqués lors de l'inscription ne peuvent pas être augmentés. Ils peuvent cependant être réduits au maximum à 7,5%. L'ordre des compétiteurs reste identique même si des compétiteurs changent leurs points de difficulté.

Pour la finale, les compétiteurs ont la permission de déposer une nouvelle fiche d'évaluation, sans limite pour l'augmentation ou réduction des points de difficulté indiqués lors de l'inscription. L'ordre des compétiteurs pour la finale est établi selon les points de difficulté indiqués lors de la fiche d'évaluation pour la finale.

(texte modifié au 01.01.18)

§ 3 Compétitions comptant pour le classement UCI

8.1.004 Inscription UCI

Un évènement UCI peut être inscrit au calendrier UCI dans les catégories suivantes selon les conditions suivantes :

Evènement catégorie A :

- Au moins 4 nations participantes
- Au moins 8 compétiteurs dans les disciplines cyclisme artistique à 1 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Au moins 4 équipes dans les disciplines cyclisme artistique à 2 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Au moins 4 équipes dans la disciplines cyclisme artistique à 4 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Membres du collège conformément à l'article 1.2.116 (Règlement UCI, Titre I, Organisation générale du sport cycliste) : 1 commissaire international UCI en tant que commissaire président du collège, 2 commissaires internationaux UCI de deux nations différentes en tant qu'annonceurs, 2 commissaires avec licence en tant que lecteurs-marqueurs

Les évènements enregistrés en tant qu'évènement catégorie A mais qui ne remplissent pas toutes les conditions n'auront pas droit de faire une demande d'enregistrement en tant qu'évènement de catégorie A pendant les 2 années suivantes.

Evènement catégorie B :

- Au moins 2 nations participantes
- Au moins 5 compétiteurs dans les disciplines cyclisme artistique à 1 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Au moins 3 équipes dans les disciplines cyclisme artistique à 2 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Au moins 3 équipes dans la disciplines cyclisme artistique à 4 (total des catégories d'âge « élites » et « juniors »)
- Membres du collège conformément à l'article 1.2.116 (Règlement UCI, Titre I) : 1 commissaire international UCI en tant que commissaire président du collège, 2 commissaires internationaux UCI ou nationaux en tant qu'annonceurs, 2 commissaires avec licence en tant que lecteurs-marqueurs

Le déroulement, les règles et les délais pour l'inscription sont publiés par l'UCI.

(texte modifié au 1.01.18 ; 11.02.20)

8.1.005 Classement UCI

Le classement UCI est établi par l'addition de tous les points que les compétiteurs ou les équipes (à 2, à 4) ont obtenu lors des évènements suivants :

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

1. Les Championnats du Monde (CM)
2. Coupe du Monde (CDM)

Barème des points pour le classement UCI :

Place	<i>Championnats du Monde</i>	Coupe du Monde
1	60	50
2	55	45
3	50	40
4	45	35
5	40	30
6	35	25
7	32	20
8	29	18
9	26	16
10	23	14
11	20	12
12	18	10
13	16	8
14	14	6
15	12	4
16	10	
17	9	
18	8	
19	7	
20	6	
21	5	
22	4	
23	3	
24	2	
25	1	

Les points ne sont attribués qu'aux compétiteurs et équipes (à 2, à 4) de la catégorie d'âge « élites ». Par souci de clarté, aucun point ne sera attribué aux équipes des catégories d'âge « juniors », « moins de 15 ans » et/ou « moins de 13 ans ».

En cas d'égalité de points pour la première place, la place finale des compétiteurs ou des équipes (à 2, à 4) concernés sera établie selon leur classement obtenu lors de la compétition la plus récente de la saison, dans l'ordre suivant :

1. Championnats du Monde (CM)
2. Coupe du Monde (CDM)

(texte modifié au 01.01.18 ; 11.02.20 ; 01.01.21)

8.1.006 Résultats :

La fédération nationale compétente ou le commissaire président du collège doit déposer les résultats de chaque discipline conformément à la procédure de l'UCI DataRide en vigueur.

- Résultats d'évènements catégorie A et B, championnats continentaux et nationaux :
La fédération nationale compétente / le commissaire président du collège compétent doit déposer les résultats auprès de l'UCI.
- Résultats de la Coupe du Monde et des Championnats du Monde :
Le commissaire président du collège doit déposer les résultats auprès de l'UCI.

(texte modifié au 01.01.18)

8.1.007 Publication du classement UCI :

Le classement UCI sera publié le 28 février, le 30 avril, le 30 juin, le 31 août, le 30 septembre, le 31 octobre et le 31 décembre

(texte modifié au 01.01.18)

§ 4 Records du Monde

8.1.008 Records du Monde

Les records du Monde ne peuvent être établis que

- dans les catégories « élites » et « juniors »
- lors des *Championnats du Monde*
- lors de championnats continentaux
- lors de compétitions inscrites au calendrier UCI
- Quand le collège est composé comme suit :
1 commissaire président du collège au moins deux commissaires internationaux UCI de deux nations différentes en tant qu'annonceurs, au moins deux commissaires en tant que lecteurs-marqueurs.

Confirmation de records du Monde :

- Le commissaire président du collège doit remplir et signer le formulaire prévu à cet effet.
- La demande pour la confirmation doit être envoyée par l'organisateur ou par le commissaire président du collège au coordinateur UCI cyclisme en salle dans un délai de 48 heures après la fin de la compétition.
- Après vérification par le coordinateur, le record du Monde sera confirmé et publié. Les records du Monde établis lors des Championnats du Monde seront publiés immédiatement, sans autre vérification par le coordinateur.

(texte modifié au 1.01.18)

§ 5 Disciplines et catégories d'âge

8.1.009 Les disciplines de compétition

- Cyclisme artistique à 1
- Cyclisme artistique à 2
- Cyclisme artistique à 4

Toutes les disciplines seront disputées par les femmes et les hommes.
Les équipes mixtes seront classées dans les disciplines «hommes» de la catégorie d'âge correspondante.
La participation dans deux catégories d'âge différentes, dans la même discipline épreuve, lors d'une compétition ou d'un championnat est interdite.
La discipline de cyclisme artistique à 4 est admise au niveau international sous la forme mixte / homme.

(texte modifié au 01.01.16, 01.01.23)

8.1.010 Les catégories d'âge

Les compétitions s'adressent aux catégories ci-dessous :

- A. Élite plus de 18 ans
- B. Junior moins de 19 ans
- C. scolaires A moins de 15 ans
- D. scolaires B moins de 13 ans
- E. scolaires C moins de 11 ans

La catégorie d'âge des compétiteurs est établie par la différence de l'année de la naissance et l'année de la compétition.

Il est possible au compétiteur de concourir dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne. Les scolaires de la catégorie B et C peuvent également concourir dans les catégories deux fois supérieures.

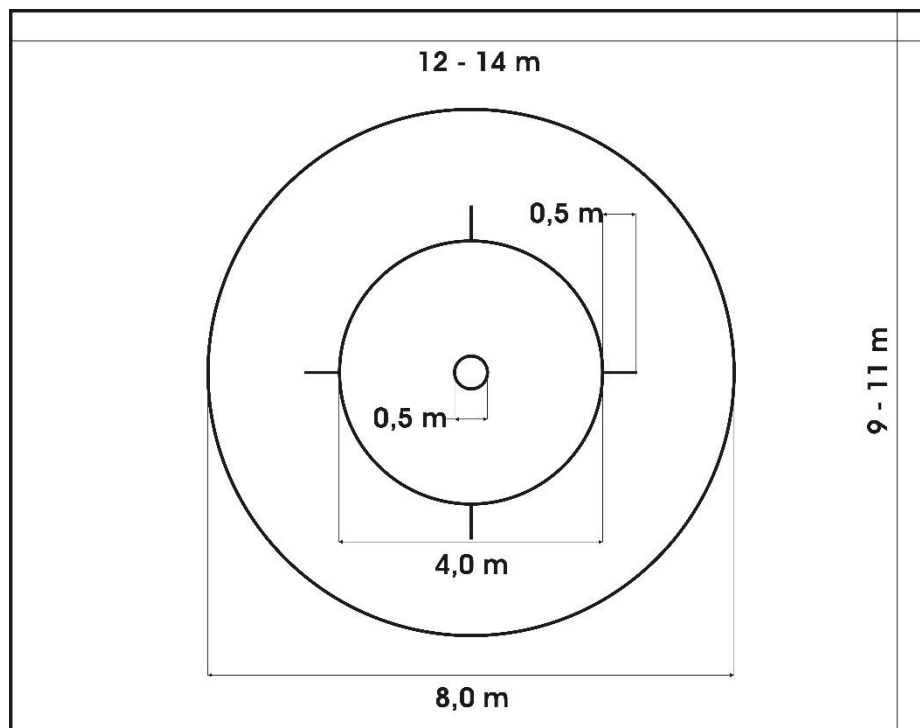
En cyclisme artistique à 4 « Junior », l'équipe peut concourir avec un compétiteur «élite» de moins de 23 ans.

En cyclisme artistique à 4 «scolaire», l'équipe peut concourir avec un compétiteur «Junior» de moins de 17 ans.

(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.17, 01.01.23)

§ 6 Zone de compétition

8.1.011 La Piste



- **Point central de la piste** : Cercle autour du point central avec un diamètre de 50 cm.
- **Traits de 50 cm** : Ces traits partent du cercle de 4m et sont situés sur l'axe longitudinal et transversal de la piste.
- **Cercle de 4m** : Cercle autour du point central de la piste avec un diamètre de 4m.
- **Cercle de 8m** : Cercle autour du point central de la piste avec un diamètre de 8m.
- Les dimensions indiquées par le dessin sont toutes prises à l'extérieur du marquage. Tous les marquages doivent être réalisés exactement tel qu'ils sont indiqués par le dessin ci-dessus.
- Tous les marquages ont une largeur de 3 à 5 cm. Ils sont à réaliser avec du ruban adhésif, de la peinture ou par incrustation.
- Lors de compétitions ou de championnats internationaux, la piste doit être conforme aux dimensions maximum.
- Les marquages doivent être visibles pour tous les commissaires.
- Pendant une compétition de cyclisme artistique, les bordures de la piste et les buts de Cycle-ball doivent se trouver au minimum à 0,5 m à l'extérieur des marquages de la piste.
- L'espace entre la piste et les murs, piliers ou tout autre obstacle fixe doit être, lors de compétitions internationales, de 2m minimum et lors des autres compétitions de 0,5m minimum.
- La nature du sol de la piste doit permettre de rouler dans des conditions optimales.

(texte modifié au 1.01.16)

8.1.012 Emplacement des commissaires

Les commissaires sont placés près de la piste de manière à avoir une bonne vision de celle-ci et que chaque groupe de commissaires puisse avoir un jugement indépendant par rapport aux autres groupes.

(texte modifié au 1.01.16)

8.1.013 Zone de l'encadrement

Un emplacement fixe doit être défini par le président du collège et matérialisé par l'organisateur pour l'entraîneur et un accompagnateur (largeur minimum de 2 mètres distance minimum de la limite de la piste 0,5 mètres). En cas d'évaluation électronique, le chronométrage doit être visible depuis la zone d'encadrement.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

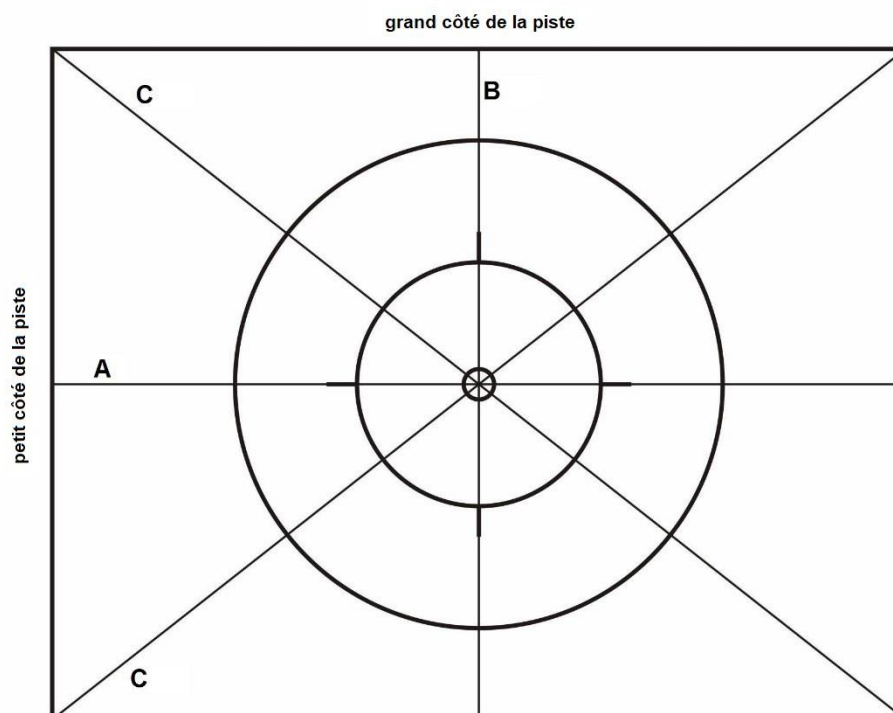
8.1.014 Chronométrage

En cas d'évaluation électronique, le chronométrage visible est le temps officiel. En cas d'évaluation manuelle, le chronométrage peut être visuel ou acoustique par l'intermédiaire d'un chronométreur.

(article introduit au 1.01.16)

8.1.015 Lignes utiles

Ces lignes ne doivent pas être tracées sur la piste, mais elles peuvent aider à comprendre la bonne exécution de la figure.



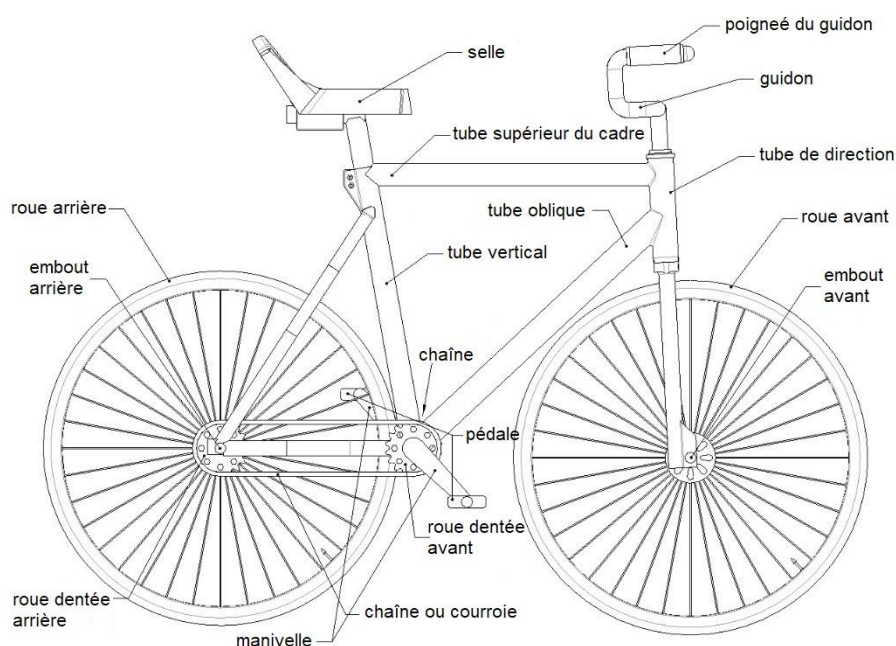
- **Axe longitudinal (ligne auxiliaire A) :** Ligne parallèle au grand côté de la piste et qui passe par le point central de la piste.
- **Axe transversal (ligne auxiliaire B) :** Ligne parallèle au petit côté de la piste et qui passe par le point central de la piste.

- **Axe diagonal (lignes auxiliaires C) :** Lignes qui partent d'un coin pour rejoindre un autre coin de la piste et qui passe par le point central de la piste.

(texte modifié au 1.01.16)

§ 7 Équipement

- 8.1.016** La bicyclette de cyclisme artistique
Tout accessoire ne figurant pas sur le dessin ci-dessous est interdit.
La bicyclette de cyclisme artistique doit correspondre aux directives et dimensions suivantes. Toutes les dimensions hors standard doivent être approuvées d'avance par l'UCI. La bicyclette doit être fabriquée de manière qu'elle n'abîme pas le sol de la piste.



- **Manivelles :** Distance de l'axe du pédalier à l'axe de la pédale 130 à 170 mm.
- **Guidon :** Les extrémités du guidon doivent être arrondies et obstruées. On peut également recouvrir les extrémités par de la tresse ou des poignées.
- **La selle :** La selle doit être manufacturée. Longueur maximale 300 mm. Largeur maximale : 220 mm, profondeur de la selle 60 mm.
- **Les roues :** Les roues avant et arrière doivent avoir le même diamètre. A partir d'une hauteur de cadre de 46 cm les roues ont un diamètre minimum de 24 pouces et à partir d'une hauteur de 50 cm, elles doivent avoir un diamètre minimal de 25 pouces.
- **Développement :** Le plateau avant ne doit pas avoir moins de dents que le pignon arrière.
- **Transmission :** D'autres moyens que par chaîne sont autorisés dans la mesure où ils permettent le même rapport de développement.
- **Les embouts :** Les roues avant et arrière peuvent être munies latéralement, en prolongement de leur axe, d'embouts d'une longueur maximale de 50 mm.

(texte modifié au 1.01.16)

8.1.017 Tenue sportive
Lors des compétitions de cyclisme artistique, l'habillement porté doit être adapté.

8.1.018 Accompagnement musical
Tous les programmes peuvent être accompagnés d'une musique. Si un compétiteur désire une musique particulière, il doit la fournir au responsable de la sonorisation.

§ 8 La fiche d'évaluation

8.1.019 Remplir la fiche d'évaluation et composer le programme
L'en-tête de la fiche d'évaluation doit être entièrement renseignée.
Le numéro, le nom et la valeur de la figure doivent être inscrits et libellés sur la fiche d'évaluation conformément au tableau des figures. Le total de la valeur des figures est à calculer et à inscrire dans la rubrique « Points de difficulté ». Seulement les figures du tableau de figures correspondant peuvent être utilisées pour la composition du programme, sous respect du nombre maximum de figures de la catégorie.
A la suite du numéro de la figure, il faut obligatoirement préciser la version (a, b, c, etc.). Une seule version de la figure peut être choisie.
L'ordre des figures à l'intérieur du programme est libre. Pendant l'exécution du programme, l'ordre des figures prévu sur la fiche d'évaluation doit être rigoureusement respecté.

(texte modifié au 1.01.16)

8.1.020 Exceptions
A la suite d'un passage dont la position d'arrivée correspond à une position en cabré, la figure suivante doit être réalisée dans cette position.
En cyclisme artistique à deux sont autorisées au « maximum » :
- 3 pivotements sur place.
- 3 figures portant la mention « séparément » (excepté les passages sur deux bicyclettes).

(texte modifié au 1.01.16)

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

8.1.021 Modèle de fiche d'évaluation

Dans tous les championnats et compétitions, le modèle suivant de fiche d'évaluation devra être utilisé.

Fiche d'évaluation pour le cyclisme artistique

UCI-ID	Nom, Prénom:	Discipline:	N° Départ:	
		M.P.:	Pts. le:	
		Fédération:		
		Club:		
		Compétition:		
		Jour/Lieu:		
		Organisateur:		

N° Séq.	N° Figure	Nom de la figure	Points tac	Valeur	Difficulté %	Pts.	Exécution symbole
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
25							
26							
27							
28							
29							
30							

Vérificateur:		POINTS DE DIFFICULTE:	
Annonceur:		+ Points tactiques:	
Marqueur:		TOTAL DE POINTS:	
Président du collège:		- Total des pénalisations	
		RÉSULTAT:	
		+ Résultat du groupe des commissaires 2	
		+ Résultat du groupe des commissaires 3	
		RÉSULTAT FINAL:	

	Pénalisation de difficulté
	_____ X x 0,2 = _____
	_____ ~ x 0,5 = _____
	_____ x 1,0 = _____
	_____ O x 2,0 = _____
	Pénalisation d'exécution

	Total de pénalisations

	: 2 ou 3 = _____ Points

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.18)

- 8.1.022** Vérification des fiches d'évaluation
Lorsque l'évaluation se fait par ordinateur, le compétiteur ou l'entraîneur doit vérifier si la copie de la fiche introduite dans l'ordinateur correspond à l'exemplaire qu'il avait proposé, il doit y apposer sa signature et ses éventuelles corrections.
Les programmes proposés pourront être modifiés jusqu'à une heure avant le début de la discipline.
Les inconvénients qui pourraient résulter du non-respect de cette règle sont à supporter par le compétiteur.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.1.023** Calcul du résultat
Le total de points est obtenu par addition des points tactiques aux valeurs de chaque figure.
Le total des pénalisations est obtenu par l'addition de la pénalisation de difficulté et de la pénalisation d'exécution. Le total des pénalisations soustrait au total de points donne le résultat individuel.
Pour les figures tactiques, toute pénalisation de difficulté se fait sur base de la valeur de la figure, y compris les points pour l'extension tactique qui a été essayée.
Le résultat final est obtenu par l'addition des résultats individuels et divisé par le nombre de groupes de commissaires, arrondi à deux chiffres après la virgule. Dans une discipline, si plusieurs compétiteurs obtiennent le même résultat final, la pénalisation d'exécution plus basse sera décisive pour établir le classement. S'ils sont encore à égalité, ils seront classés ex-æquo.
Le résultat final doit être publié le plus rapidement possible directement par le président du collège ou par l'organisateur.
Lorsque le résultat final est zéro ou négatif, il ne sera pas publié, par contre le classement le sera en tenant compte du résultat final réel.

(texte modifié aux 1.01.16 ;1.01.18)

- 8.1.024** Remise des fiches d'évaluation
Après la fin de chaque discipline, les fiches d'évaluation ou documents informatiques de résultats sont à remettre aux personnes compétentes par la personne responsable. Les fiches d'évaluation sont à considérer comme des documents confidentiels et sont remises uniquement au chef de délégation, au compétiteur concerné ou à son entraîneur.
Au *Championnat du Monde* les fiches d'évaluation sont remises aux chefs de délégation.

(texte modifié au 1.01.16)

§ 9 Collège des commissaires

- 8.1.025** Nomination des commissaires
Pour exercer la fonction de commissaire lors de toutes les compétitions de cyclisme artistique, il faut être en possession d'une licence de commissaire correspondante à la catégorie de l'évènement.
Lors des championnats internationaux, les commissaires sont désignés suivant les directives des fédérations internationales concernées. Pour les autres compétitions, ils sont désignés par les Fédérations Nationales ou par leurs structures.

8.1.026 Responsabilité des commissaires
Chaque évaluation est sous la responsabilité personnelle de chaque commissaire, sans influence extérieure, et seulement sur la base de l'application du règlement en vigueur.

Chaque commissaire doit faire preuve d'une neutralité absolue envers tous les compétiteurs.

Le résultat publié est une décision finale de l'ensemble du collège des commissaires. Les commissaires individuels ne doivent pas partager des opinions divergentes envers les partis extérieurs.

Composition du collège des commissaires

8.1.027 Championnat international :

- 1 Commissaire président du collège
- 3 commissaires annonceurs
- 3 commissaires lecteurs-marqueurs

Un groupe de commissaires est composé d'un annonceur et d'un lecteur-marqueur.

(texte modifié au 1.01.20)

8.1.028 Autres compétitions :

bis

- 1 Commissaire président du collège
- 2 /3 commissaires annonceurs
- 2 /3 commissaires lecteurs-marqueurs

Un groupe de commissaires est composé d'un annonceur et d'un lecteur-marqueur.

(texte modifié au 1.01.20)

Mission du collège des commissaires

8.1.029 Le collège des commissaires

- Les commissaires sont entièrement responsables de l'évaluation et doit en cas d'utilisation manuelle de la fiche d'évaluation la signer (la signature n'est pas nécessaire en cas d'évaluation numérique).
- Les commissaires doivent vérifier les dimensions et la qualité de la piste et donner son accord pour la compétition.
- Les commissaires sont dans l'obligation en cas d'utilisation manuelle des fiches d'évaluation de les vérifier et de les signer avant le début de la compétition. Les fautes ou les propositions non-réglementaires sont à corriger, si possible ensemble avec le / un compétiteur ou l'entraîneur concerné.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

8.1.030 Le président du collège

- définit les groupes de commissaires.
- peut organiser une réunion afin que le déroulement soit sans incident.
- remet aux commissaires les fiches d'évaluation.
- signale (par moyen acoustique ou visuel) au compétiteur qu'il peut commencer son programme.
- démarre le chronométrage et chronomètre mécaniquement ou électroniquement la durée du programme, et par un signal sonore indique la fin de la durée maximum du programme. Il peut déléguer cette mission à un chronométreur qui sera placé à côté de lui.
- doit prévoir un système parallèle de chronométrage.

- décide du début de l'évaluation si le signal de départ «START» n'a pas été donné.
- observe le déroulement du programme afin d'être en mesure de prendre des décisions en cas de problème particulier ou d'interruption du programme.
- vérifie les fiches d'évaluation à la fin du programme.
- en cas de faute d'évaluation, il doit faire prendre une décision à la majorité par le collège des commissaires et si possible avant le départ du compétiteur suivant.
- lorsque la fiche d'évaluation est remplie manuellement, il doit la signer. Il est responsable de publier le résultat final officiel et doit remettre les fiches aux personnes compétentes.
- arrête le chronométrage officiel, en cas d'incident mécanique ou d'une blessure. Dans ce cas-là, il décide du reste du temps. Il décide si le programme peut être poursuivi. Lors de la reprise du programme, le compétiteur tombé se trouve en position debout à côté de la bicyclette. La bicyclette se trouve au même endroit et dans la même direction qu'au moment d'arrêt du chronométrage. Au cyclisme artistique à 2 et à 4, les autres compétiteurs prennent la même position qu'ils avaient immédiatement avant l'interruption.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.20, 01.01.23)

8.1.031 Le commissaire annonceur

Le commissaire annonceur suit le déroulement du programme afin d'évaluer la difficulté et l'exécution. Après chaque figure il annonce la pénalisation éventuelle respective.

(texte modifié au 1.01.16)

8.1.032 Le commissaire lecteur-marqueur

- lit pour le commissaire annonceur les figures de la fiche d'évaluation dans l'ordre dans lequel ils sont inscrits.
- inscrit les pénalisations annoncées sur la fiche d'évaluation dans les emplacements prévus des figures concernés.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

§ 8 Evaluation de la difficulté

[Paragraphe remis au chapitre IV au 1.01.20]

§ 9 Evaluation de la difficulté en cyclisme artistique à 1 et 2

[Paragraphe remis au chapitre IV au 1.01.20]

§ 10 Evaluation de la difficulté en cyclisme artistique à 2

[Paragraphe remis au chapitre IV au 1.01.20]

§ 11 Evaluation de la difficulté en cyclisme artistique à 4 et 6

[Paragraphe remis au chapitre IV au 1.01.20]

§ 12 Evaluation de l'exécution

[Paragraphe remis au chapitre IV au 1.01.20]

Chapitre II RÈGLES SPÉCIFIQUES

§ 1 Durée du programme

- 8.2.001** Durée du programme
Pour toutes les disciplines, le temps maximum accordé est de 5 minutes.

(texte modifié au 1.01.16)

§ 2 Nombre de figures

- 8.2.002** Catégories «élite» et «junior»
- Cyclisme artistique à 1 : maximum 30 figures
 - Cyclisme artistique à 2 : maximum 25 figures (le programme comporte au minimum 8 et au maximum 15 figures sur une bicyclette). Des figures doivent être montrées sur une et sur deux bicyclettes.
 - Cyclisme artistique à 4 : maximum 25 figures

(texte modifié au 1.01.23)

- 8.2.003** Catégorie «scolaire»
- Cyclisme artistique à 1 : maximum 25 figures
 - Cyclisme artistique à 2 : maximum 20 ex figures (le programme comporte au minimum 4 et au maximum 12 figures sur une bicyclette). Des figures doivent être montrées sur une et sur deux bicyclettes.
 - Cyclisme artistique à 4 : maximum 25 figures

(texte modifié au 1.01.23)

§ 3 Le programme

- 8.2.004** Début du programme
Dès que l'un des compétiteurs pénètre sur la piste, l'évaluation commence. Avant le début du programme, les compétiteurs se présentent en position debout sur la piste. Le programme débute sans contact du compétiteur avec le sol par le signal «START». A ce moment précis, le chronométrage est déclenché.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.005** Fin du programme et descente de la bicyclette
Tous les compétiteurs doivent descendre de la bicyclette d'une manière correcte à la fin de leur programme (**cyclisme artistique à 4** : de manière correcte et en même temps) et saluer le public. C'est là que se termine l'évaluation (même après la fin du temps maximum).

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17, 1.01.23)

- 8.2.006** Descente de la bicyclette
Pendant le programme les compétiteurs ne doivent pas descendre de la bicyclette. **Exception cyclisme artistique à 2** : Les compétiteurs peuvent

descendre une fois au moment de changer d'une bicyclette sur deux ou inversement.

8.2.007 Interruption du programme

En cours de programme, le compétiteur/entraîneur doit lever le bras et crier «STOP» en cas de bicyclette endommagée, blessure ou malaise.

8.2.008 Les commandes d'exécution

Les commandes d'exécution doivent être données uniquement par les compétiteurs concernés sur la piste.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.009 L'annonce des figures

L'annonce verbale et/ou gestuelle des figures par une personne se trouvant à l'extérieur n'est pas autorisée.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.010 Figures tactiques (T)

Dans le tableau des figures, lorsque l'un d'entre eux est suivi de la mention «tactique» (T), il est possible pendant le programme de le faire évoluer comme indiqué dans la description de cette figure.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.011 Figures de fin de programme

Les figures de fin de programme sont réalisées soit en tant que dernière figure du programme ou avant le changement de bicyclette en cyclisme artistique à 2 et font partie intégrante du programme.

Le compétiteur termine la figure en position debout et droit sur la piste. Il doit tenir sa bicyclette d'une main, l'autre bras est tendu latéralement et horizontalement (Exception : ATR, bicyclette couchée sur le sol).

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.012 Ecart d'interprétation

En cas de différence entre le dessin et le texte, c'est le texte qui fait autorité pour l'ensemble du règlement.

Supplément pour cyclisme artistique à 2

8.2.013 Changement de bicyclette

La descente de la bicyclette doit s'effectuer correctement. Lors d'accepter la bicyclette du compétiteur / donner la bicyclette au compétiteur, l'entraîneur doit rester à l'intérieur de la zone de l'encadrement. La bicyclette doit être entreposée dans la zone d'encadrement.

La montée sur la / les bicyclette(s) doit s'effectuer sans aide extérieure.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

§ 4 Déroulement des figures

8.2.014 Exécution des figures

Tous les figures doivent être réalisés sur la piste et conformément aux règles spécifiques (Chapitre II), le nom de la figure et la description de la figure (Chapitre III).

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.015 Position du corps

Une position du corps compatible avec la pratique sportive du cyclisme artistique doit être prise pour la présentation de tous les figures du programme. La position doit être maintenue pendant tout la figure, à l'exception de ceux qui nécessitent lors de leur exécution une modification de position.

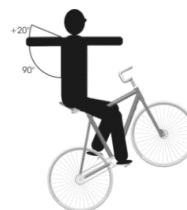
(texte modifié au 1.01.16)

8.2.016 Mains lâchées (2ML)

Lorsque le nom de la figure mentionne les mains lâchées (2ML), tous les compétiteurs doivent rouler les mains lâchées sur la totalité du parcours.

Un parcours en «mains lâchées» est conforme si tous les compétiteurs n'ont aucun contact des mains avec leur bicyclette ou un autre compétiteur, sauf en cas de prescription d'une jonction dans la description de la figure.

Le /les bras hors jonction doivent être tendus latéralement et horizontalement en formant avec le corps à un angle de 90° et à 110°. **(Cyclisme artistique à 4:** à l'exception des figures avec porte, compas ou tourne(nt) autour.



(texte modifié au 1.01.16, 1.01.23)

8.2.017 Position des bras

S'il n'est pas prescrit «2ML» dans le nom de la figure, les compétiteurs doivent tenir le guidon avec la main qui n'est pas utilisée pour la jonction ou rouler les deux mains lâchées. La position des bras doit être réalisé de manière uniforme. Si les compétiteurs sont sans jonction et ont une main au guidon, ils doivent tendre l'autre bras. Les exceptions sont mentionnées dans les descriptions de figures.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.018 Extension des bras et des jambes

Lorsque les règles spécifiques ou les descriptions des figures mentionnent :

- le terme «bras», cela désigne le coude, le poignet et les doigts.
- le terme «jambe(s)», cela désigne le genou et la cheville.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.019 Roues au sol

Lorsque le nom de la figure ne précise pas «cabré», la totalité de la figure se réalise avec les deux roues en contact avec le sol. Sauf exception précisée dans la description de la figure.

(texte modifié au 1.01.16)



8.2.020 Cabré (ca.)

Lorsque le nom de la figure mentionne «cabré», la totalité du parcours doit être réalisé en cabré. Seule la roue arrière est en contact avec le sol.

(texte modifié au 1.01.16)



8.2.021 Marche avant

Lorsque le nom de la figure ne précise pas la «marche arrière (M.ARR)», la figure se réalise en «marche avant». Les exceptions sont mentionnées dans la description des figures. Pour tous les figures avec les roues au sol, les retournements, les sauts groupés et autres sauts, la marche avant est définie par le sens de déplacement de la bicyclette. Pour tous les figures en cabré, le compétiteur est en marche avant lorsqu'il est face au sens du déplacement.

(texte modifié au 1.01.16)



8.2.022 Marche arrière (M.ARR)

Lorsque le nom de la figure précise la «marche arrière (M.ARR)», la figure se réalise en «marche arrière» sur la totalité du parcours. Les exceptions sont mentionnées dans la description des figures.

Pour tous les figures avec les roues au sol, les retournements, les sauts groupés et autres sauts, la marche arrière est définie par le sens de déplacement de la bicyclette. Pour tous les figures en cabré, le compétiteur est en marche arrière lorsqu'il est «dos au sens du déplacement».

(texte modifié au 1.01.16)



Supplément pour cyclisme artistique à 1 et à 2

8.2.023 Figures avec une ligne droite

1. Stations fléchies et debout envers embout avant : La tête, le tronc, la jambe et le pied doivent former une ligne droite. Le pied de la jambe tendue doit être au minimum à la même hauteur que le pied de la jambe d'appui.
2. Genou sur selle : Ligne droite de la tête, du tronc et de la jambe tendue.
3. Planche : Ligne droite du tronc et des jambes.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

8.2.024

Debout selle et guidon, debout guidon, debout selle

Ces figures sont réalisées en position du corps verticale et les mains lâchées.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.025** Equerre, drapeau et appui carpé
1. L'équerre doit être réalisé avec les jambes jointes et tendues horizontalement.
 2. Le drapeau doit être réalisé avec les jambes jointes et tendues horizontalement. Les jambes et le tronc forment une ligne droite
 3. Dans la position carpée, les jambes doivent être tendues horizontalement par rapport au sol ou en angle droit par rapport à la bicyclette, avec un angle d'ouverture d'au moins 70°. Exceptions : le respect de l'angle à 70° Exceptions : le respect de l'angle à 70° n'est pas requis pour la figure du drapeau sans appui jambes écartées.

(texte modifié aux 01.01.16; 01.01.20; 01.01.25)

- 8.2.026** Sauts et pivotements
Ces figures doivent être réalisés sans prendre appui, sans se repousser, sans se retenir, avec les jambes au guidon, cadre ou selle.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.027** Surplaces et ATR bicyclette couchée sur le sol
Le temps minimum pendant lequel il faut montrer ces figures est de 3 secondes.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.028** Les passages
La manière de réaliser un passage est libre néanmoins ils doivent être exécutés sans aide, sans toucher le sol et sans prendre de position intermédiaire codifiée comme étant la position d'une autre figure, de la position de départ à celle d'arrivée du passage.
Lorsque l'arrivée du passage est une position de figures en cabré, la figure suivante doit être réalisée dans cette position.
Le début et la fin d'un passage sont les positions de départ et d'arrivée définies dans le nom de la figure.
Cyclisme artistique à 2 : Les passages sur deux bicyclettes doivent être réalisés avec une prise de jonction (sauf les passages suspension envers / cabré debout bicyclette devant soi et cabré envers direction / cabré debout bicyclette devant soi).

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.029** Inversion
Dans les descriptions de figures lorsque l'adverbe «inversement» est utilisé, cela signifie que la position est identique même si le compétiteur utilise l'autre pied ou l'autre jambe avec l'autre pédale ou l'autre embout avant /arrière.

Supplément pour cyclisme artistique à 2

- 8.2.030** Debout et assis épaules en cyclisme à 2 sur une bicyclette
Toutes les positions «debout» (embouts arrières, selle et guidon, selle, guidon, épaules) ainsi qu'assis épaules doivent être réalisées sans l'aide du partenaire, les bras tendus horizontalement et latéralement (exception: position «mains dans mains», le corps redressé.
Pour la figure debout selle et guidon / debout selle et guidon, il n'est pas obligatoire pour l'un des compétiteurs de tendre les bras latéralement puisqu'il est autorisé à tenir ou de prendre appui sur le partenaire.
Pour la figure cabré assis selle / debout embout arrière, il n'est pas obligatoire pour le compétiteur debout sur embout arrière de tendre les bras horizontalement et latéralement puisqu'il est autorisé à tenir et prendre appui sur le partenaire.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.031** Appui renversé sur la tête, debout épaules et appui tendu renversé (ATR) sur une bicyclette
Ces figures sont réalisées sans aide et sans appui sur le partenaire.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.032** Coordination dans l'exécution des figures
Tous les figures sur deux bicyclettes seront exécutées simultanément.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.2.033** Figures « séparément »
Lors des figures en O et C à réaliser séparément, la distance entre les compétiteurs doit être identique.

Supplément pour cyclisme artistique à 2 et à 4

- 8.2.034** Les jonctions
Les jonctions valables sont :
- main dans main
 - prise réciproque du bras
 - prise réciproque de l'épaule
 - prise de l'épaule (uniquement cyclisme artistique à 4)
- Toute autre jonction n'est pas autorisée, exception faite de celles définies dans les descriptions des figures.
Cyclisme artistique à 2 : Tous les figures sur deux bicyclettes sont à exécuter en totalité ou en partie en faisant une jonction, sauf si le nom ou la description de la figure précise « séparément » ou si les règles ne précisent qu'un effleurement des mains.

(texte modifié au 1.01.16, 1.01.23)

- 8.2.035** Alignement frontal
Le nombre de compétiteurs prescrits (2 en alig. fr., 3 en alig. fr., 4 en alig. fr., 6 en alig. fr.) roulent et/ou sont sur place côte à côte dans la même direction en réalisant une jonction. La distance entre les compétiteurs doit être identique.

(texte modifié au 01.01.16)

Supplément pour cyclisme artistique à 4**8.2.036** Au sens contraire

Si le nom de la figure précise « au sens contraire », un compétiteur ou un groupe de compétiteurs doit rouler dans le sens des aiguilles d'une montre et l'autre compétiteur ou l'autre groupe de compétiteurs doit rouler dans le sens inverse des aiguilles d'une montre. L'exécution est précisée dans la description de la figure. Le sens du déplacement (marche avant ou marche arrière) doit être uniforme.

(texte modifié au 1.01.20, 1.01.23)

8.2.037 Figures côte à côte et figures en file

1. Côte à côte (CàC)
 - a) Pour les figures à réaliser côte à côte, la distance entre les compétiteurs doit être identique.
 - b) Quand les compétiteurs roulent côte à côte lors d'une figure, le parcours est mesuré par rapport au compétiteur qui roule à l'extérieur (exception : figures en longitudinale, en transversale et en diagonale).
2. Figures en file
 - a) La distance entre les compétiteurs qui roulent en file doit être identique.
 - b) Lors de tous les figures en longitudinale, en transversale, en diagonale, en S et en 8, la distance maximum entre les compétiteurs est de 2 mètres. Les exceptions sont précisées dans les descriptions des figures.

8.2.038 Règles concernant les rentrées en position ou en pirouette et les sorties de position

La rentrée en position ou en pirouette et la sortie de position sont des extensions de figures conformes à leur description. Tous les compétiteurs roulent, de manière uniforme, à la position de la figure, réalisent simultanément la jonction de la figure (rentrer en position ou rentrer en pirouette) et quittent la position de manière uniforme (sortie de position). Une figure peut être réalisé soit uniquement avec rentrée en position/pirouette soit avec rentrée en position/pirouette et sortie de position. Les règles suivantes sont à appliquer :

1. Rentrée en position :
 - a) Tous les compétiteurs doivent parcourir sans jonction au moins 2 mètres dans la position conforme au nom de la figure, pour arriver dans la position précisée dans la description de la figure.
 - b) Après la rentrée, la jonction est réalisée simultanément et en roulant. Exception : Lors des figures en étoile, la jonction ne doit pas être établie en roulant.
 - c) Pour les figures qui sont à réaliser à l'intérieur du cercle de 4m ou autour du point central de la piste, la rentrée doit commencer à l'extérieur du cercle de 4m.
 - d) Pour les figures en étoile avec rentrée en frontal à 2 / à 4 / à 6, la rentrée est réalisée avec jonction.
2. Rentrée en pirouette :
 - a) Suite à la rentrée en position (voir 1. a), la rentrée en pirouette est réalisé avec un diamètre de 50cm maximum. Le mouvement de pirouette peut être inférieur à 360°.
 - b) Après la rentrée en pirouette, les compétiteurs doivent rouler, sans jonction et les 2 main lâchées, pour arriver dans la position précisée

dans la description de la figure. Ils réalisent la jonction, simultanément et en roulant.

- c) L'élargissement tactique doit être accordé après avoir fermé toutes les connexions de la poignée dans les 2 mètres suivant l'allumage.
 - d) Pour les figures qui sont à réaliser à l'intérieur de cercle de 4m, la rentrée doit commencer à l'extérieur du cercle de 4m.
3. Sortie de position :
- a) Lors de la sortie de position, les compétiteurs quittent la jonction simultanément et en roulant.
 - b) Tous les compétiteurs roulent au minimum 2 mètres dans la position précisée au nom de la figure.
 - c) Pour les figures qui sont à réaliser à l'intérieur de cercle de 4m, la sortie doit être terminée en dehors du cercle de 4 mètres.

Règles concernant la manière d'exécution :

- 1. Rentrée ou rentrée et sortie
 - a) Rentrée en position (R pos.)
La rentrée et la position peuvent être réalisées de manière libre: les 2 mains lâchées, une main au guidon ou les deux mains au guidon. La manière d'exécution doit être uniforme.
 - b) Rentrée en position et sortie de position (R et S pos.)
Pour la rentrée, voir a). La sortie peut également être réalisée de manière libre, voir a). La manière d'exécution doit être uniforme.
- 2. 2ML rentrée en position ou 2ML rentrée en position et sortie de position (2ML R pos. ou 2 ML R et S pos.)
 - a) 2ML rentrée en position (2ML R pos.)
La figure précisée dans la description doit être réalisée les 2 mains lâchées. La rentrée peut être réalisée de manière libre: les 2 mains lâchées, une main au guidon ou les deux mains au guidon. La manière d'exécution doit être uniforme.
 - b) 2ML rentrée en position et sortie de position (2ML R et S pos.)
Pour la rentrée, voir a). La sortie peut également être réalisée de manière libre, voir a). La manière d'exécution doit être uniforme.
- 3. Rentrée en position 2ML ou Rentrée en position et sortie de position 2ML (R pos. 2ML ou R et S pos. 2ML)
 - a) Rentrée en position 2ML (R pos. 2ML)
La rentrée en position et la position précisée dans la description de la figure doivent être réalisées les 2 mains lâchées.
 - b) Rentrée en position et sortie de position 2ML (R et S pos. 2ML)
Pour la rentrée, voir a). La sortie doit également être réalisée les 2 mains lâchées.
- 4. Rentrée en pirouette 2ML ou rentrée en pirouette et sortie de position 2ML (R en PIR 2ML ou R en PIR et S pos. 2ML)
 - a) Rentrée en pirouette 2ML (R en PIR 2ML)
La rentrée en pirouette et la position précisée dans la description de la figure doivent être réalisées les 2 mains lâchées.
 - b) Rentrée en pirouette et sortie de position 2ML (R en PIR et S pos. 2ML)
Pour la rentrée, voir a). La sortie doit également être réalisée les 2 mains lâchées.

(texte modifié aux 01.01.16, 01.01.17, 01.01.22)

- 8.2.039** Levage et abaissement de la roue avant
Avant la première figure ou entre les figures, l'éventuel levage ou abaissement volontaire de la roue avant doivent être effectués simultanément par tous les compétiteurs.

(texte modifié au 01.01.16)

- 8.2.040** Le lâché et la saisie de la bicyclette
Avant la première figure ou entre les figures, l'éventuel lâché et la saisie de la bicyclette doivent être effectués simultanément par tous les compétiteurs.

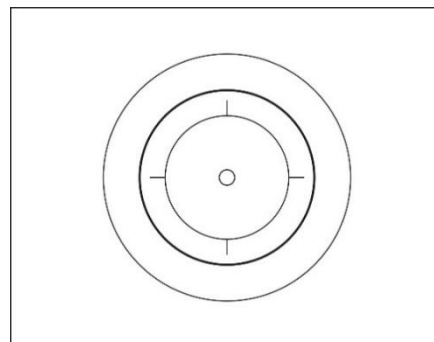
(texte modifié au 01.01.16)

§ 5 Le parcours

- 8.2.041** Explication du parcours
Le parcours est la description du déroulement de la figure sur la piste. Tout figure est à réaliser sur la piste. Le parcours réalisé à l'extérieur de la piste doit être compensé sur la piste.

- 8.2.042** Cercle (O)
Pour l'évaluation du cercle, il ne sera tenu compte que du parcours extérieur au «cercle de 4m». La distance par rapport au point central de la piste doit être constant pendant tout la figure. La figure est terminée après avoir réalisé au moins un cercle complet autour du «cercle de 4m».

(texte modifié au 01.01.16)

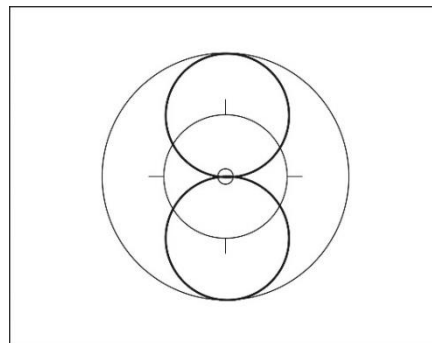


- 8.2.043** Demi-cercle (C)
Pour l'évaluation du demi-cercle, il ne sera tenu compte que du parcours extérieur au «cercle de 4m». La distance par rapport au point central de la piste doit être constant pendant tout la figure. La figure est terminée après avoir réalisé au moins la moitié d'un cercle complet autour du «cercle de 4m».

(texte modifié au 1.01.16)

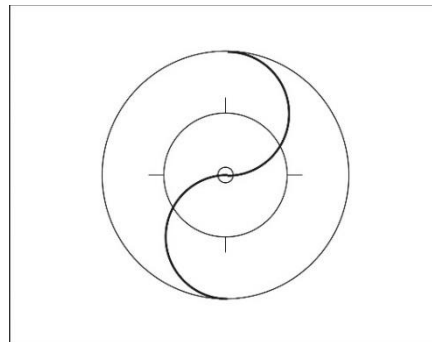
- 8.2.044** Parcours en forme de huit (8)
Le parcours en forme de huit est constitué de deux cercles. Les deux cercles doivent être de même grandeur et d'un diamètre minimum de 4m. L'un des cercles est à réaliser dans le sens des aiguilles d'une montre, l'autre dans le sens contraire des aiguilles d'une montre ; le changement doit être réalisé sur le « point central de la piste ». Le « point central de la piste » doit être traversé deux fois. Les cercles doivent être répartis sur chaque moitié de piste. La

piste est partagée en deux parties égales par une ligne droite imaginaire qui passe par le point central.



8.2.045 Demi-huit (S)

Le parcours de demi-huit est constitué de deux demi-cercles. Les deux demi-cercles doivent être de même grandeur et d'un diamètre minimum de 4m. L'un des demi-cercles est à réaliser dans le sens des aiguilles d'une montre, l'autre dans le sens contraire des aiguilles d'une montre ; le changement doit être réalisé sur le « point central de la piste ». Le « point central de la piste » doit être traversé une fois. Le parcours de la figure commence sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste. Les deux demi-cercles doivent être répartis sur deux quarts diagonalement opposés de la piste. La piste est partagée en quatre parties égales par l'axe longitudinal et transversal.



(texte modifié au 1.01.16)

8.2.046 Pirouette de 50 cm (PIR)

Toutes les pirouettes sont à réalisées sur une surface de 50 cm maximum de diamètre. Les pirouettes commencent lorsque tous les compétiteurs ont atteint ce diamètre. Tous les compétiteurs doivent enchaîner simultanément et sans interruption 3 tours complets.

Si la pirouette fait partie d'une figure avec jonction, les compétiteurs réalisent simultanément et en roulant une rupture de jonction, la pirouette et une reprise de jonction. En cyclisme artistique à deux, le sens du déplacement peut être inversé dès la reprise.

Cyclisme artistique à 4 : Lors de toute figure avec « pirouette » (PIR) dans le nom, les compétiteurs doivent parcourir au moins deux mètres avant et après la pirouette dans la position prescrite.

L'élargissement tactique doit être accordé après avoir fermé toutes les connexions de prise dans un rayon de 2 mètres après les épinages de 50 cm. Exception Remmlinger pirouettes : Cette figure est à réaliser conformément à la description de la figure.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17; 1.01.22, 1.01.23)

8.2.047 Les pivotements sur place

Au cours de la figure, les compétiteurs se trouvent dans la position de la figure et réalisent simultanément une rupture de jonction. Tous les compétiteurs réalisent immédiatement, simultanément et sans pédaler un demi-pivotement, un pivotement complet ou plusieurs pivotements sur place. Après les pivotements, la reprise de jonction est réalisée simultanément et les

compétiteurs restent en position sans bouger. Les distances entre les compétiteurs doivent être identiques.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.048 Les boucles « solo » (BS)

La boucle «solo» fait le pourtour complet d'un point. A partir d'une figure avec jonction, la rupture et la reprise de jonction doivent être réalisées en roulant. La boucle « solo » est terminée après un pourtour complet d'un point sans jonction et lorsque la position de départ est de nouveau atteinte.

Pour les figures debout selle et guidon, debout guidon et debout selle avec boucles «solo», les compétiteurs doivent réciproquement s'effleurer la main pour définir le début et la fin de la figure.

En exécutant des boucles «solo» à partir d'un moulin, les compétiteurs doivent franchir la ligne du «cercle de 4m».

Les boucles « solo » doivent être réalisées dans une largeur qui ne permet pas de réaliser un pourtour autour de l'autre compétiteur.

(texte modifié au 1.01.16)

8.2.049 Figures qui peuvent être présentés à n'importe quel endroit de la piste :

Figures avec pivotement du guidon, pivotements en debout de face guidon, surplaces, retournements, sauts groupés, sauts, pirouettes, pivotements sur place, boucles solos à partir d'un alignement frontal, passages et figures de fin de programme.

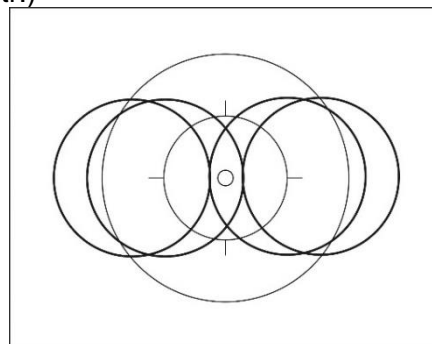
Les exceptions en cyclisme artistique à 4 sont précisées dans les règles spécifiques (Chapitre II) et dans les descriptions des figures.

(texte modifié au 1.01.16, 1.01.23)

Supplément pour cyclisme artistique à 2

8.2.050 Parcours en forme de huit à contresens (8 contr.)

Chaque compétiteur réalise un parcours en forme de 8. Le parcours de la figure commence au point central de la piste où les deux compétiteurs réalisent un effleurement de la main (sauf ATR) en roulant à contresens. A la fin du parcours, les deux compétiteurs réalisent un effleurement de la main (sauf ATR) au-dessus du point central de la piste.



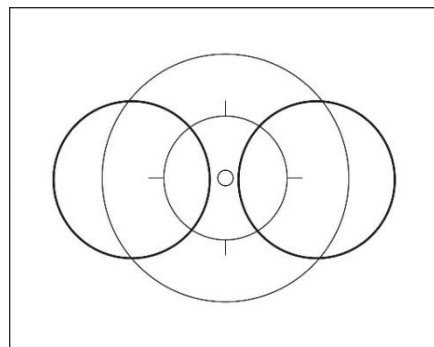
8.2.051 Cercle à contresens (O contr.)

Chaque compétiteur réalise dans une moitié de la piste au minimum un cercle complet d'au moins 4m de diamètre autour d'un point, ces points étant situées sur l'axe longitudinal et symétriquement opposés par rapport au point central de la piste.

L'axe transversal de la piste délimite chaque moitié de la piste.

Le parcours de la figure débute et se termine par un effleurement de la main des deux compétiteurs, au-dessus du point central de la piste.

Le parcours du debout guidon pivotement fait partie intégrante du cercle à contresens.



(texte modifié au 1.01.16)

8.2.052 Le moulin

1. Deux compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à la même distance, autour du point central de la piste en réalisant une boucle complète. Dans ce cas les compétiteurs réalisent une jonction «main dans main» avec leurs mains gauches ou droites.
2. Dans le cas de moulin avec boucles «solo» ou pirouettes, les compétiteurs constituent le moulin au-dessus du point central de la piste avec la jonction, en roulant ils réalisent une rupture de jonction pour exécuter la boucle «solo» ou la pirouette et reprennent la jonction au-dessus du point central pour reconstituer le moulin. Lors du parcours de la boucle « solo », les compétiteurs doivent franchir la ligne du cercle de 4m.

(texte modifié au 1.01.16)

Supplément pour cyclisme artistique à 4 et à 6

8.2.053 Boucle à gauche (B-G) / Boucle à gauche intercalée (B-G interc.)

1. Boucle à gauche : Lors de la boucle à gauche, les compétiteurs réalisent un pourtour complet d'un point. En marche avant, la boucle s'effectue dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, en marche arrière la boucle s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre. La boucle est terminée, lorsque tous les compétiteurs ont réalisé le pourtour complet d'un point et la position de départ est de nouveau atteinte.
2. Boucle à gauche intercalée: exécution identique à la boucle à gauche, mais les boucles à gauche des compétiteurs s'entrecroisent.

Exécution de boucles à gauche au cours d'une figure :

- Simultanément, de même grandeur et de même forme.
- Avant et après les boucles à gauche, les compétiteurs doivent parcourir au moins 2 mètres dans la position de départ (exception : étoiles). Le parcours est mesuré par rapport au compétiteur qui roule à l'extérieur.
- Avant de réaliser les boucles à gauche, la rupture de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.
- Après avoir réalisé la boucle à gauche, la reprise de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.

(article introduit au 1.01.16 ; texte modifié aux 1.01.17 ; 1.01.20)

8.2.054 Boucle à droite (B-D) / Boucle à droite intercalée (B-D interc.)

1. Lors de la boucle à droite, les compétiteurs réalisent un pourtour complet d'un point. En marche avant, la boucle s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre, en marche arrière la boucle s'effectue dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. La boucle est terminée, lorsque tous les compétiteurs ont réalisé le pourtour complet d'un point et la position de départ est de nouveau atteinte.
2. Boucle à droite intercalée : exécution identique à la boucle à droite, mais les boucles à droite des compétiteurs s'entrecroisent.

Exécution de boucles à droite au cours d'une figure

- Simultanément, de même grandeur et de même forme.
- Avant et après les boucles à gauche, les compétiteurs doivent parcourir au moins 2 mètres dans la position de départ (exception : étoiles). Le parcours est mesuré par rapport au compétiteur qui roule à l'extérieur.
- Avant de réaliser les boucles à gauche, la rupture de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.
- Après avoir réalisé la boucle à gauche, la reprise de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.

(article introduit au 1.01.16 ; texte modifié au 1.01.20)

8.2.055 Boucle à gauche 2 en alignement frontal (B-G 2 en alig. fr.)

Lors de la boucle gauche 2 en alignement frontal les compétiteurs réalisent un pourtour complet d'un point commun. Les deux compétiteurs avec jonction roulent dans la même direction en alignement frontal. En marche avant, la boucle s'effectue dans le sens contraire des aiguilles d'une montre, en marche arrière, la boucle s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre. La boucle est terminée lorsque tous les compétiteurs ont réalisé le pourtour complet d'un point et la position de départ est de nouveau atteinte.

Exécution de boucles à gauche 2 en alignement frontal au cours d'une figure

- Simultanément, de même grandeur et de même forme.
- Avant et après les boucles à gauche, les compétiteurs doivent parcourir au moins 2 mètres dans la position de départ (exception : étoiles). Le parcours est mesuré par rapport au compétiteur qui roule à l'extérieur.
- Avant de réaliser les boucles à gauche, la rupture de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.
- Après avoir réalisé la boucle à gauche, la reprise de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.

(article introduit au 1.01.16)

8.2.056 Boucle à droite 2 en alignement frontal (B-D 2 en alig. fr.)

Lors de la boucle droite 2 en alignement frontal les compétiteurs réalisent un pourtour complet d'un point commun. Les deux compétiteurs avec jonction roulent dans la même direction en alignement frontal. En marche avant, la boucle s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre du déplacement, en marche arrière, la boucle s'effectue dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. La boucle est terminée lorsque tous les compétiteurs ont réalisé le pourtour complet d'un point et la position de départ est de nouveau atteinte.

Exécution de boucles à droite 2 en alignement frontal au cours d'une figure

- Simultanément, de même grandeur et de même forme.
- Avant et après les boucles à gauche, les compétiteurs doivent parcourir au moins 2 mètres dans la position de départ (exception : étoiles). Le parcours est mesuré par rapport au compétiteur qui roule à l'extérieur.
- Avant de réaliser les boucles à gauche, la rupture de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.
- Après avoir réalisé la boucle à gauche, la reprise de la jonction doit être réalisé simultanément et en roulant.

(article introduit au 1.01.16)

- 8.2.057** Demi-changement de boucle (½ change. boucle)
Le parcours est constitué de deux ½ pourtours autour d'un point qui doivent être de même grandeur et de même forme. L'un des ½ pourtours se réalise dans le sens des aiguilles d'une montre et l'autre dans le sens contraire.

(article introduit aux 1.01.16 ; texte modifié au 1.01.20)

- 8.2.058** Changement de boucle (chang. boucle) / Changement de boucle superposés (change. boucle sup.)
1. Changement de boucle : Le parcours est constitué de deux pourtours autour d'un point qui doivent être de même grandeur et de même forme. L'un des pourtours se réalise dans le sens des aiguilles d'une montre et l'autre dans le sens contraire.
 2. Changement de boucle superposés : Le parcours du deuxième pourtour est superposé au pourtour que le compétiteur roulant à l'arrière ou devant a réalisé comme premier pourtour.

(article introduit au 1.01.16 ; texte modifié aux 1.01.17 ; 1.01.20; 01.01.22)

- 8.2.059** Demi-changement de boucle en transversale à contresens (½ chang. boucle transv. contr.)
Des groupes de deux ou trois compétiteurs roulent côte à côte sans jonction sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste. Les groupes roulent à contresens, partant d'une limite longitudinale de la piste pour rejoindre la limite opposée, et réalisent un demi-changement de boucle (voir article **8.2.057**).

- 8.2.060** Changement de boucle en transversale à contresens (change. boucle transv. contr.)
Des groupes de deux ou trois compétiteurs roulent côte à côte sans jonction sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste. Les groupes roulent à contresens, partant d'une limite longitudinale de la piste pour rejoindre la limite opposée et pour retourner, et réalisent un changement de boucle (voir article **8.2.058** n°1).

- 8.2.061** Étoile face à face
Tous les compétiteurs sont répartis sur place et à intervalles semblables autour du point central de la piste et reliés par une jonction «main dans main». L'avant de la bicyclette est orienté vers le point central de la piste.

(article introduit au 1.01.16, 1.01.23)

- 8.2.062** Étoile dos à dos
Tous les compétiteurs sont répartis sur place et à intervalles semblables autour du point central de la piste et reliés par une jonction «main dans main»
L'arrière de la bicyclette est orienté vers le point central de la piste.
(article introduit au 1.01.16, 1.01.23)
- 8.2.063** Étoile alternée
Tous les compétiteurs sont répartis sur place et à intervalles semblables autour du point central de la piste et reliés par une jonction «main dans main». Les compétiteurs 1 et 3 ont l'avant de la bicyclette orienté vers le point central et les compétiteurs 2 et 4 l'arrière de la bicyclette.
- 8.2.064** En transversale
Quand ils roulent en transversale, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs sont orientés parallèlement à la largeur de la piste. Ils roulent d'une limite longitudinale de la piste à la limite opposée, sur un axe parallèle à la limite transversale de la piste.
Lors d'une file en transversale, tous les compétiteurs roulent sur un axe commun. Lors d'une figure côte à côte en transversale, chaque compétiteur roule sur son propre axe.
Toute figure en transversale commence à une distance de 1m de la limite longitudinale de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.
(article introduit au 1.01.16)
- 8.2.065** En transversale à contresens
Quand ils roulent en transversale à contresens, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs sont orientés parallèlement à la largeur de la piste. Ils roulent d'une limite longitudinale de la piste à la limite opposée respective, sur un axe parallèle à la limite transversale de la piste, en roulant à la même vitesse et en direction opposée, les groupes se passant.
Lors d'une file en transversale à contresens, les compétiteurs roulent sur un axe commun. Lors d'une figure côte à côte en transversale à contresens, chaque compétiteur roule sur son propre axe.
Toute figure en transversale commence à une distance de 1m de la limite longitudinale de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.
- 8.2.066** En longitudinale
Quand ils roulent en longitudinale, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs sont orientés parallèlement à la longueur de la piste. Ils roulent d'une limite transversale de la piste à la limite opposée, sur un axe parallèle à la limite longitudinale de la piste.
Lors d'une file en longitudinale, tous les compétiteurs roulent sur un axe commun. Lors d'une figure côte à côte en longitudinale, chaque compétiteur roule sur son propre axe.
Toute figure en longitudinale commence à une distance de 1m de la limite transversale de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.

- 8.2.067** En longitudinale à contresens
Quand ils roulent en longitudinale à contresens, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs sont orientés parallèlement à la longueur de la piste. Ils roulent d'une limite transversale de la piste à la limite opposée respective, sur un axe parallèle à la limite longitudinale de la piste, en roulant à la même vitesse et en direction opposée, les groupes se passant.
Lors d'une file en longitudinale à contresens, les compétiteurs roulent sur un axe commun. Lors d'une figure côte à côte en longitudinale à contresens, chaque compétiteur roule sur son propre axe.
Toute figure en longitudinale commence à une distance de 1m de la limite transversale de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.
- 8.2.068** En diagonale
Quand ils roulent en diagonale, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs roulent en ligne droite d'un coin de la limite de la piste au coin diagonalement opposé. Toute figure en diagonale commence à une distance de 1m de la limite respective de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.
- 8.2.069** En diagonale à contresens
Quand ils roulent en diagonale à contresens, les compétiteurs ou groupes de compétiteurs roulent en ligne droite d'un coin de la limite de la piste au coin diagonalement opposé, à la même vitesse et en direction opposée, les groupes se passant. Toute figure en diagonale commence à une distance de 1m de la limite respective de la piste et doit être présentée en ligne droite jusqu'à 1m de la limite opposée. Le parcours est mesuré par rapport à la roue avant ou à la roue arrière la plus proche à la limite de la piste.
- 8.2.070** Moulin
Tous les compétiteurs roulent à intervalles semblables autour du point central de la piste en réalisant un pourtour complet et en réalisant une jonction avec leurs mains gauches. La figure doit être montrée à l'intérieur du «cercle de 4m».
- 8.2.071** 2 moulins / 3 moulins
Deux / trois compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables autour d'un point commun en réalisant un pourtour complet et en réalisant une jonction avec leur main gauche. Les groupes sont distribués uniformément sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste. Les moulins commencent quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. Tout compétiteur doit être situé sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste avec un compétiteur de l'autre moulin / des autres moulins. Les moulins sont à réaliser simultanément par tous les compétiteurs. Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures. Si les moulins doivent être exécutés au cours d'une autre figure, la position de départ doit être indiquée au moins 2 mètres avant et après les moulins.

(texte modifié au 01.01.20 ; 01.01.24)

8.2.072 Moulin à ailes 2 en alignement frontal / Moulin à ailes 3 en alignement frontal
Deux / trois compétiteurs roulent avec jonction sur un axe commun et constituent un groupe. Les groupes roulent à intervalles semblables et réalisent un demi pourtour / pourtour complet autour du point central de la piste. Les compétiteurs qui roulent à l'intérieur réalisent une jonction main dans main avec leur main gauche. Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

8.2.073 Anneau face à face
Lors de l'anneau face à face, tous les compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour du point central de la piste en réalisant une jonction, chacun prenant la main gauche du partenaire qui le précède avec sa main droite. La figure commence quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. La figure doit être montrée à l'intérieur du «cercle de 4m». Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

8.2.074 2 anneaux face à face / 3 anneaux face à face
Deux / trois compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour d'un point commun en réalisant une jonction, chacun prenant la main gauche du partenaire qui le précède avec sa main droite. Les deux groupes sont distribués uniformément sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste. Les anneaux face à face commencent quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. Tout compétiteur doit être situé sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste avec un compétiteur de l'autre anneau / des autres anneaux. Les anneaux face à face sont à réaliser simultanément par tous les compétiteurs. Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

(texte modifié au 01.01.20)

8.2.075 Anneau à ailes 2 en alignement frontal / Anneau à ailes 3 en alignement frontal
Deux / trois compétiteurs roulent avec jonction sur un axe commun et constituent un groupe. Les groupes roulent à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour du point central de la piste. Les compétiteurs qui roulent à l'intérieur réalisent une jonction, chacun prenant la main gauche du partenaire qui le précède avec sa main droite. Les compétiteurs roulant à l'extérieur réalisent une jonction avec leurs mains gauches une prise de l'épaule du compétiteur roulant à l'intérieur. Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

8.2.076 Anneau dos à dos
Lors de l'anneau dos à dos, tous les compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour du point central de la piste en réalisant une jonction, chacun prenant la main droite du partenaire qui le précède avec sa main gauche. La figure commence quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. La figure doit être montrée à l'intérieur du «cercle de 4m». Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

8.2.077 2 anneaux dos à dos / 3 anneaux dos à dos
Deux / trois compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour d'un point commun en réalisant une jonction, chacun prenant la main droite du partenaire qui le précède avec sa main gauche. Les deux groupes sont distribués uniformément sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste. Les anneaux face à face commencent quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. Tout compétiteur doit être situé sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste avec un compétiteur de l'autre anneau / des autres anneaux. Les anneaux dos à dos sont à réaliser simultanément par tous les compétiteurs. Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

(texte modifié au 01.01.20)

8.2.078 Anneau jonctions alternées
Lors de l'anneau jonctions alternées, tous les compétiteurs roulent l'un derrière l'autre à intervalles semblables et réalisent un pourtour complet autour du point central de la piste en réalisant une jonction. Les compétiteurs 1 et 3 (et 5) prennent la main gauche du partenaire qui le précède avec leur main gauche. Les compétiteurs 2 et 4 (et 6) prennent la main droite du partenaire qui le précède avec leur main droite. L'anneau jonctions alternées commence quand tous les compétiteurs ont établi la jonction. La figure doit être montrée à l'intérieur du «cercle de 4m». Les exceptions pour la fin de la figure sont mentionnées dans les descriptions des figures.

8.2.079 Porte
Deux compétiteurs sont situés sur l'axe longitudinal ou transversal et sont reliés par une jonction au-dessus du point central de la piste formant ainsi une porte. Les bras non reliés sont tendus horizontalement et latéralement.

8.2.080 Double porte
Trois compétiteurs sont situés à intervalles semblables sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste, le compétiteur central étant situé surplace sur le point central de la piste. Ils sont reliés par une jonction «main dans main», formant ainsi une porte double. Les bras non utilisés pour la jonction sont tendus horizontalement et latéralement.

8.2.081 Turbine
Trois compétiteurs sont situés sur un axe, le compétiteur central étant situé sur le point central de la piste. Les deux compétiteurs roulant à l'extérieur sont liés au compétiteur central par une jonction «mains dans main» et contournent dans le même sens celui du milieu qui se laisse entraîner pour pivoter sur lui-même sans pédaler, formant ainsi une turbine.

(texte modifié au 1.01.20)

8.2.082 2 turbines
Trois compétiteurs sont situés sur un axe, le compétiteur central étant situé sur un point qui se trouve sur l'axe longitudinal ou transversal de la piste. Les deux points sont situés à la même distance du point central de la piste. Les deux compétiteurs roulant à l'extérieur sont liés au compétiteur central par une

jonction « main dans main » et contournent dans le même sens celui du milieu qui se laisse entraîner pour pivoter sur lui-même sans pédaler, formant ainsi une turbine. Tout compétiteur doit être situé sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste avec un compétiteur de l'autre groupe.

(texte modifié au 1.01.20)

Chapitre III RÈGLES POUR LE CYCLISME ARTISTIQUE À 4

[Chapitre résumé et remis au chapitre II au 1.01.20]

Chapitre III DESCRIPTIONS DES FIGURES

§ 1 Cyclisme artistique à 1

8.3.001 Figures les deux roues au sol

Assis selle

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.

1002c : en faisant tourner le guidon sur lui-même, une boucle complète est réalisée avec les deux mains lâchées.



1001
1002

Assis envers selle

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.

1004e : en faisant tourner le guidon sur lui-même, une boucle complète est réalisée avec les deux mains lâchées.



1003
1004

Pieds sur guidon

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur le guidon.



1011

Amazone

Assis sur la selle, face au guidon, un pied sur une pédale.

La jambe libre doit être passée par-dessus le tube supérieur du cadre et tendue de l'autre côté et dessous du guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon.



1012
1013

Assis guidon

Assis sur le guidon, dos à la selle, la jambe libre tendue horizontalement vers l'avant, l'autre pied au tube oblique du cadre.



1016

Assis envers guidon

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales.














1017

Debout embouts avant et arrière

Debout le pied gauche sur l'embout arrière gauche et le pied droit sur l'embout avant droit (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon.



1021
1022

<p>Debout envers embouts avant et arrière Debout le pied droit sur l'embout arrière gauche et le pied gauche sur l'embout avant droit (ou inversement), face à la selle. La jambe ne doit pas toucher le guidon.</p>		<p>1023 1024</p>
<p>Debout embout avant Debout à l'avant du guidon, dos à la selle, un pied sur l'embout de la roue, l'autre pied au tube oblique du cadre.</p>		<p>1031</p>
<p>Debout envers embout avant Debout à l'avant du guidon, face à la selle, un pied sur l'embout de la roue. La jambe libre doit être tendue dans la direction du déplacement. Les jambes ne doivent pas toucher le guidon.</p>		<p>1032</p>
<p>Station latérale debout pédale Debout sur une pédale, les jambes jointes, face au guidon.</p>		<p>1036</p>
<p>Station latérale, pédalage d'un pied Debout avec un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur la pédale gauche (ou inversement), face au guidon.</p>		<p>1037</p>
<p>Station latérale sur embouts Debout, un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur l'embout avant gauche (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon.</p>		<p>1038</p>
<p>Station latérale envers sur embouts Debout, un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur l'embout avant gauche (ou inversement), face à la selle. La jambe ne doit pas toucher le guidon.</p>		<p>1039</p>
<p>Station latérale genou sur selle Le genou de l'une des jambes est placé en travers de la selle, le pied de l'autre jambe sur une pédale. Le genou ne doit pas dépasser le bord extérieur de la selle.</p>		<p>1040</p>
<p>Assis cadre Une jambe passée à travers le cadre, le pied posé sur l'embout avant. La jambe libre tendue vers l'avant, assis dans le cadre.</p>		<p>1041</p>
<p>Debout embouts arrières Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.</p>		<p>1046</p>
<p>Station fléchie embout arrière Debout avec un pied sur un embout arrière, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.</p>		<p>1047 1048</p>

Accroupi sur le cadre

En position accroupie, un pied sur le tube supérieur du cadre, la jambe libre est tendue horizontalement vers l'avant, dos à la selle.



1051

Genou sur selle

Genou sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière, formant une ligne droite avec le tronc et la tête.



1053
1054

Station fléchie selle

Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.



1061
1062

Station fléchie cadre

Un pied sur le tube supérieur du cadre, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.



1063
1064

Station fléchie envers cadre

Un pied sur le tube supérieur du cadre, le corps incliné vers la selle, la jambe libre tendue dans la direction du déplacement.



1065

Station fléchie envers guidon

Un pied sur le guidon, le corps incliné vers la selle, la jambe libre tendue dans la direction du déplacement, une main à la selle, l'autre au guidon.



1066

Station latérale envers pédaler à travers cadre

Avec une jambe passée au travers du cadre, debout avec les pieds sur les pédales, face à la selle.



1071

Debout cadre

Debout, le dos droit, un pied uniquement sur le tube oblique du cadre, l'autre pied uniquement sur le tube vertical du cadre, face au guidon. Les pieds ne doivent pas se toucher, le guidon ne doit pas être en contact avec la jambe.



1076

Debout envers cadre

Debout, le dos droit, un pied uniquement sur le tube oblique du cadre, l'autre pied uniquement sur le tube vertical du cadre, face à la selle. Les pieds ne doivent pas se toucher, le guidon ne doit pas être en contact avec la jambe.



1077

Suspension frontale

Les deux mains en appui sur le guidon derrière le dos, la roue avant entre les jambes et les pieds sur les pédales.



1081
1082

Suspension envers

Suspension à l'avant du tube de direction, face à la selle, le cadre entre les jambes et les pieds sur les pédales.



1083
1084

Allongé guidon

L'avant du corps allongé sur le guidon, face à la selle, les jambes jointes et tendues horizontalement dans la direction du déplacement.



1091

Allongé selle, allongé selle et guidon

a-b : L'avant du corps allongé sur la selle, les jambes jointes et tendues horizontalement vers l'arrière.

c-d : L'avant du corps allongé sur la selle, les bras sur le guidon, tendus latéralement et les deux mains lâchées, les jambes jointes et tendues horizontalement vers l'arrière.



1092

Planche

Allongé en ligne droite, l'arrière du corps sur le guidon, les jambes et les pieds sont tendues dans les figures **a** et **b** sous et dans ceux **c** et **d** sur la selle.



1093

Marcher sur roue avant ¼ cercle

Marcher avec les deux pieds sur le pneumatique de la roue avant, les deux mains au guidon, face à la selle.

La totalité du parcours pour cette figure est de ¼ de cercle.



1096

Debout selle et guidon

Debout sans autre appui qu'un pied sur le guidon et l'autre sur la selle.



1101
1102

Debout selle

Debout sans autre appui que les deux pieds sur la selle.



1103

Debout de face guidon, Pivotement debout de face guidon (T)

Debout sans autre appui que les deux pieds sur les poignées du guidon, dos à la selle.

Après un pivotement entier, l'augmentation tactique de 4 demi-pivotements au maximum est possible.

e-h : Le compétiteur atteint la position debout de face guidon en sautant d'assis selle.

i-l : Debout de face guidon avec un ½ ou plusieurs demi-pivotements pour arriver debout de face guidon ou debout envers guidon. Après le nombre de demi-pivotements prévus, il faut encore rouler au minimum sur 2m.

m-p : Le compétiteur atteint la position debout guidon en sautant d'assis selle, à part cela identiques aux figures **i-l**.



1104

Debout envers guidon

Debout sans autre appui que les deux pieds sur le guidon, face à la selle.



1105

Drapeau sur selle

Une main sur la selle, le corps prenant appui sur le coude. L'autre main sur le guidon (l'avant-bras peut prendre appui sur la poignée du guidon). Le compétiteur est face à la direction du déplacement et les jambes sont tendues vers l'arrière.



1111

Drapeau sur guidon

Une main sur le guidon, le corps prenant appui sur le coude. L'autre main sur la selle. Le compétiteur est face à la selle et les jambes sont tendues dans la direction du déplacement.



1112 a
1112 b
1112 c

Drapeau envers 2 mains sur guidon.

Les deux mains sur le guidon, le corps prenant appui sur les deux coudes. Le compétiteur est face à la selle et les jambes sont tendues dans la direction du déplacement.



1112 d
1112 e
1112 f
1112 g

Drapeau sans appui une jambe tendue

La figure doit être tenue pendant au moins 2 secondes.

Les deux mains sur le guidon, les bras sont tendus horizontalement et forment une ligne droite. L'autre jambe est pliée. La jambe pliée ne doit toucher ni les bras, ni la bicyclette



1113a

Drapeau sans appui jambes écartées

La figure doit être tenue pendant au moins 2 secondes.

Les deux mains sur le guidon, les bras sont tendus. Les jambes écartées et le tronc forment une ligne droite horizontale.



1113b

Drapeau sans appui jambes jointes

La figure doit être tenue pendant au moins 2 secondes.

Les deux mains sur le guidon, les bras sont tendus. Les jambes jointes et le tronc forment une ligne droite horizontale.









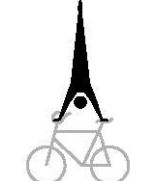


1113c

Drapeau 2 mains sur guidon

Les deux mains sur le guidon, le corps prenant appui sur les deux coudes. Le compétiteur est face au déplacement et les jambes sont tendues au-dessus de la selle.



1112 h
1112 i
1112 j
1112 k

<p>Equerre Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes sont tendues vers l'avant, dos à la selle.</p>		<p>1115</p>
<p>Equerre envers Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes sont tendues face à la selle.</p>		<p>1116</p>
<p>Equerre latérale Les bras tendus, une main en appui sur la selle et l'autre sur le guidon, les jambes sont tendues. L'avant-bras ou le poignet ne doit pas prendre appui sur une poignée du guidon.</p>		<p>1117</p>
<p>Appui carpé guidon ; Appui carpé selle a-b : Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes écartées tendues horizontalement à l'extérieur des bras. c-d : Les bras tendus et les mains en appui sur la selle, les jambes écartées tendues horizontalement à l'extérieur des bras, sans toucher le guidon</p>		<p>1118</p>
<p>Appui renversé tête sur selle La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.</p>		<p>1121</p>
<p>Appui renversé épaule Une épaule en appui sur la selle ou le tube supérieur du cadre, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.</p>		<p>1122</p>
<p>Appui tendu renversé (ATR) selle et guidon ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, Les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doit pas prendre appui sur une poignée du guidon.</p>		<p>1123 a 1123 b 1123 c 1123 d</p>
<p>Equerre latérale ATR selle et guidon (T) À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre directement la position appui tendu renversé exécuté comme les figures 1123a-d. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR selle et guidon. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR selle et guidon suisse conforme à 1123i-l. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR selle et guidon allemand conforme à 1123m-p.</p>		<p>1123 e 1123 f 1123 g 1123 h</p>
<p>Equerre latérale ATR selle et guidon suisse</p>		<p>1123 i</p>

À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre jambes tendues écartées la position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1123a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR selle et guidon.

1123 j
1123 k
1123 l

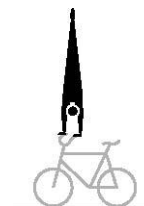
Equerre latérale ATR selle et guidon allemand

À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues et jointes au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre jambes tendues jointes la position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1123a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR selle et guidon.

1123 m
1123 n
1123 o
1123 p

Appui tendu renversé (ATR) guidon

ATR, les bras tendus, les deux mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut.



1124 a
1124 b
1124 c
1124 d

Equerre ATR guidon (T)

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre directement la position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1124a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR guidon.

L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR guidon suisse conforme à la figure **1124i-l**.

L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR guidon allemand conforme à la figure **1124m-p**.

1124 e
1124 f
1124 g
1124 h

Equerre ATR guidon suisse

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre jambes tendues écartées la position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1124a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR guidon.

1124 i
1124 j
1124 k
1124 l

Equerre ATR guidon allemand

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues et jointes au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre jambes tendues jointes la position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1124a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR guidon.

1124 m
1124 n
1124 o
1124 p

Appui carpé guidon ATR guidon

À partir de l'appui carpé guidon qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, atteindre jambes et bras tendus la

1124 q
1124 r
1124 s

position appui tendu renversé exécuté comme les figures **1124a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR guidon.

1124 t

Surplace pédales ; Surplace pédale et roue avant

a-b : Debout avec exclusivement un pied sur chaque pédale, dos à la selle. Le compétiteur doit maintenir le surplace au minimum pendant 3 secondes.

c-d : Debout avec exclusivement un pied sur une pédale et l'autre sur le pneumatique de la roue avant, dos à la selle. Le compétiteur doit maintenir le surplace au minimum pendant 3 secondes.



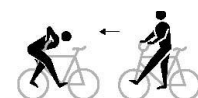
1141

(texte modifié aux 1.01.12 ; 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.20, 01.01.25)

8.3.002 Retournement, sauts groupés, autres sauts

Retournement station latérale /suspension envers

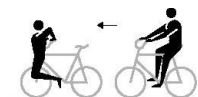
Face au guidon, le pied droit sur l'embout avant droit, le pied gauche sur la pédale droite (ou inversement), réaliser un ½ pivotement du guidon et de la roue avant pour atteindre la position suspension envers. Le pied ne doit pas quitter la pédale pendant le pivotement.



1151 a

Saut groupé d'assis selle

D'assis selle, sauter par dessus le guidon pour atteindre la position suspension frontale

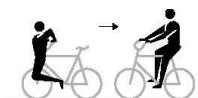


1156

Saut groupé de suspension frontale

a : De suspension frontale, par dessus le guidon pour atteindre la position assis selle. Le compétiteur peut prendre appui avec un pied sur un embout de la roue avant.

b-c : Comme **a**, mais sans prendre appui sur un embout de la roue avant.



1157

Saut groupé de suspension envers

a : De suspension envers, sauter par dessus le guidon pour atteindre la position assis envers guidon. Le compétiteur peut prendre appui avec un pied sur un embout de la roue avant.

b-c : Comme **a**, mais sans prendre appui sur un embout de la roue avant.



1158

Saut groupé d'assis envers guidon

D'assis envers guidon, sauter par dessus le guidon pour atteindre la position suspension envers.



1159

Saut ciseaux d'assis envers guidon.

D'assis envers sur le guidon, croiser les jambes tendues au-dessus de la selle, puis inversion de l'appui des mains sur les poignées du guidon pour atteindre la position assis selle. Après le croisement des jambes, une position assise intermédiaire sur le cadre ou le guidon pendant le pivotement du corps ou l'inversion des appuis est permise.



1171 a

Saut ciseaux de suspension envers

1171 b

De la position suspension envers, sauter par dessus le guidon, pour enchaîner sans s'asseoir sur le guidon par le croisement des jambes tendues au-dessus de la selle, l'inversion de l'appui des mains sur les poignées du guidon pour atteindre la position assis selle. Après le croisement des jambes, une position assise intermédiaire sur le cadre ou le guidon pendant le pivotement du corps ou l'inversion des appuis est permise.

Saut pivoté / Saut pivoté avec ciseaux

a : De station latérale pied pédale avant, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour et enchaîner le saut groupé au-dessus du guidon pour atteindre la position assis envers guidon. Pour le saut pivoté, le pied doit quitter la pédale.

b : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour et enchaîner le saut groupé au-dessus du guidon pour atteindre la position assis envers guidon.

c : D'assis envers guidon, réalisation d'un saut groupé par-dessus le guidon et enchaîner un ½ pivotement de la roue avant pour atteindre la position assis selle.

d : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour et enchaîner le saut au-dessus du guidon pour atteindre la position station fléchie envers cadre.

e : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour et enchaîner le saut au-dessus du guidon sans prendre la position assis envers guidon, pour enchaîner par le croisement des jambes tendues au-dessus de la selle, l'inversion de l'appui des mains sur les poignées du guidon pour atteindre la position assis selle. Après le croisement des jambes, une position assise intermédiaire sur le cadre ou le guidon pendant le pivotement du corps ou l'inversion des appuis est permise.



Saut pivoté / marcher sur roue

a : De station latérale pied pédale, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour pour atteindre la position marcher sur roue. Pour le saut pivoté, le pied doit quitter la pédale.

b : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour pour atteindre la position marcher sur roue.



Saut pivoté /suspension envers

a : De station latérale pied pédale, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour pour atteindre la position suspension envers. Pour le saut pivoté, le pied doit quitter la pédale.

b : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour pour atteindre la position suspension envers.

c : De la position suspension envers, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un ½ tour pour atteindre la position assis selle.



Saut pivoté (T)

L'augmentation tactique est possible de 2 jusqu'à 7 tours, de 3 jusqu'à 8 tours, de 4 jusqu'à 9 tours et de 5 jusqu'à 10 tours.

a : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant d'un 1 tour pour revenir à la position assis selle.

b-e : D'assis selle, sauter en faisant pivoter la roue avant plusieurs tours en continu, puis terminer à la position assis selle.



1175

Saut de pédale

De la position station latérale debout pédale, saut latéral simultané des deux jambes au-dessus du tube supérieur du cadre pour arriver sur la pédale en position debout de l'autre côté de la bicyclette.



1181

Saut de Maute

Saut de debout selle à debout guidon. Après le saut, il faut rouler au moins sur 2m dans la position d'arrivée.



1186

(texte modifié aux 01.01.16)

8.3.003 Figures en cabré

Cabré assis selle

a-d/i : Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.

e-h : Assis sur la selle, face au guidon, un pied sur une pédale. La jambe lâchée doit être tendue sans toucher la bicyclette.



1201
1202

Cabré assis envers selle

a-d/g : Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.

1203e-f : Assis sur la selle, dos au guidon, un pied sur une pédale. La jambe lâchée doit être tendue sans toucher la bicyclette.



1203
1204

Cabré amazone

Assis sur la selle, un pied sur une pédale. La jambe libre doit passer au-dessus du cadre et être tendue de l'autre côté en-dessous du guidon, sans que le pied ne maintienne la roue avant.



1211
1212

Cabré sur embout / Cabré sur embout M.ARR

1216a-d/1217a-e : Debout sur l'embout arrière gauche avec le pied gauche et le pied droit sur la pédale droite (ou inversement), face au guidon.



1216
1217

Cabré station latérale / Cabré station latérale M.ARR

1216e-h/1217f-g : Debout avec un pied sur l'embout arrière droit et l'autre pied sur la pédale droite (ou inversement), face au guidon.

1216
1217

Cabré envers sur embout

Debout avec le pied droit sur l'embout arrière gauche et le pied gauche sur la pédale droite (ou inversement), dos au guidon.



1219 a
1219 b

Cabré envers station latérale

Debout avec un pied sur l'embout arrière droit et l'autre pied sur la pédale droite (ou inversement), dos au guidon.

1219 c
1219 d

Cabré assis guidon

Assis dans le guidon, face à la roue avant. Les pieds sont sur les pédales.



1226
1227

Cabré assis envers guidon

Assis dans le guidon, dos à la roue avant. Les pieds sont sur les pédales.



1228
1229

Cabré direction

Assis sur le tube de direction, la roue avant devant lui. Les pieds sont sur les pédales.



1236 a
1236 b
1236 e
1237

Cabré direction 1 jambe lâchée

Assis sur le tube de direction, la roue avant devant lui, un pied sur une pédale. La jambe lâchée doit être tendue sans toucher la bicyclette.

1236 c
1236 d

Cabré envers direction

Assis sur le tube de direction, la roue avant derrière lui. Les pieds sont sur les pédales.



1238
1239

Cabré debout bicyclette devant soi

La selle vers le sol. La roue avant est saisie devant soi en position debout, les pieds sur les pédales.



1246
1247

Cabré debout bicyclette derrière soi

La selle vers le sol. La roue avant est saisie derrière soi en position debout, les pieds sur les pédales.



1248
1249

(texte modifié au 1.01.17)

8.3.004

Passages en cabré

Passages

Exécution conformément à **8.2.028**.

1281-
1293

8.3.005

Figures de fin de programme

Les figures de fin de programme ne peuvent être présentés qu'en dernière position du programme. Le compétiteur termine la figure de fin de programme debout sur la piste en tenant la bicyclette d'une main, l'autre bras étant tendu latéralement et horizontalement (sauf version **o** et **p**).

- Assis selle / saut groupé guidon** 1301 a
D'assis selle, saut au dessus du guidon, puis pose des deux pieds sur le sol. Pendant le saut, le guidon doit être tenu par les deux mains.
- Station latérale sur pédale / saut latéral de la bicyclette** 1301 b
Les deux pieds sur une pédale, saut groupé latéral au dessus du cadre, puis pose des deux pieds sur le sol. Pendant le saut, le guidon doit être tenu par les deux mains.
- Assis selle / saut carpé au dessus guidon** 1301 c
D'assis selle, saut carpé au dessus du guidon, puis pose des deux pieds sur le sol. Pendant le saut, le guidon doit être lâché.
- Assis selle / saut groupé guidon avec ½ vrille** 1301 d
D'assis selle, saut au dessus du guidon avec ½ vrille de l'axe du corps, puis pose des deux pieds sur le sol. Après le saut, le guidon doit être momentanément lâché avant d'être repris.
- Assis envers guidon / saut groupé guidon** 1301 e
D'assis envers guidon, saut groupé au-dessus du guidon, puis pose des pieds sur le sol. Pendant le saut, le guidon doit être tenu par les deux mains.
- Assis envers guidon / saut carpé guidon** 1301 f
D'assis envers guidon, saut carpé au dessus du guidon, puis pose des deux pieds sur le sol. Pendant le saut, le guidon doit être lâché.
- Station fléchie selle / ATR guidon / Rotation arrière** 1301 g
De station fléchie selle avec impulsion pour atteindre l'appui renversé tendu, puis pose des pieds sur le sol à l'avant du guidon. A mi-parcours de la phase ATR guidon, les bras sont tendus, les jambes droites, tendues et jointes vers le haut. Après l'ATR suit la rotation arrière de l'axe du corps, les bras lâchent le guidon pour terminer debout sur le sol. Il n'est pas imposé de marquer un temps d'arrêt en position ATR.
- Assis selle ATR rotation avant** 1301 h
D'assis sur selle avec impulsion sans position intermédiaire pour atteindre l'appui renversé tendu, puis pose des pieds sur le sol à l'avant du guidon. A mi-parcours de la phase ATR guidon, les bras sont tendus, les jambes droites, tendues et jointes vers le haut. Après l'ATR suit la rotation avant autour de l'axe horizontal du corps, les bras lâchent le guidon pour terminer debout sur le sol. Il n'est pas imposé de marquer un temps d'arrêt en position ATR.

- Debout de face guidon saut tendu à l'arrière de la bicyclette** 1301 i
De debout de face guidon, saut tendu en hauteur avec le corps entièrement tendu et les jambes jointes, pour poser les pieds sur le sol à l'arrière de la bicyclette. Au point le plus élevé du saut, les bras doivent être tendus verticalement vers le haut.
- Debout de face guidon, saut tendu et ½ vrille à l'avant de la bicyclette** 1301 j
De debout de face guidon, saut tendu en hauteur avec le corps entièrement tendu et les jambes jointes, avec ½ vrille de l'axe vertical du corps pour poser les pieds sur le sol à l'avant de la bicyclette. Au point le plus élevé du saut, les bras doivent être tendus verticalement vers le haut.
- Debout de face guidon, saut carapé vers l'arrière de la bicyclette** 1301 k
De debout de face guidon, saut carapé avec les jambes tendues horizontalement, pour poser les pieds sur le sol à l'arrière de la bicyclette. Au moment de l'écart tendu des jambes, les mains touchent les pieds.
- Debout envers guidon, saut tendu à l'avant de la bicyclette** 1301 l
De debout envers guidon, saut tendu en hauteur avec le corps entièrement tendu et les jambes jointes, pour poser les pieds sur le sol à l'avant de la bicyclette. Au point le plus élevé du saut, les bras doivent être tendus verticalement vers le haut.
- Debout envers guidon, saut tendu et vrille (1 tour) à l'avant de la bicyclette** 1301 m
De debout envers guidon, saut tendu en hauteur avec le corps entièrement tendu et les jambes jointes, puis vrille d'un tour de l'axe vertical du corps pour poser les pieds sur le sol à l'avant de la bicyclette. Au point le plus élevé du saut, les bras doivent être tendus verticalement vers le haut.
- Debout envers guidon / salto arrière** 1301 n
De debout envers guidon, salto arrière (saut arrière avec rotation complète groupée de l'axe horizontal du corps), puis pose des pieds au sol devant la bicyclette.
- ATR bicyclette couché sur le sol** 1301 o
Appui renversé tendu sur le cadre, bicyclette couchée sur le sol, les bras tendus, les jambes tendues et jointes vers le haut. Les avant-bras et les poignets ne doivent pas prendre appui sur le guidon, la selle ou la pédale. La position ATR doit être tenue au minimum 3 secondes.
- Equerre suisse et ATR bicyclette couché sur le sol** 1301 p
Sur la bicyclette couché au sol, les positions suivantes doivent être tenues au minimum 3 secondes: les mains sur le cadre, bras tendus et les jambes jointes tendues horizontalement. Ensuite poussée des jambes tendues et écartées sans prendre appui sur le cadre, bras tendus pour atteindre directement la position ATR réalisée comme la figure 1301o. La position ATR doit être tenue au minimum 3 secondes.
- Debout de face guidon / salto arrière** 1301q
De debout en face du guidon, salto arrière (saut arrière avec rotation complète groupée de l'axe horizontal du corps), puis pose des pieds au sol devant la bicyclette.



(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.17, 01.01.25)

§ 2 Cyclisme artistique à 2

8.3.006	Figures sur deux bicyclettes avec les roues au sol		
	Assis selle		2001 2002 2003 2004
	Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.		
	Assis envers selle		2005
	Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.		
	Pieds sur guidon		2011
	Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur le guidon.		
	Amazone		2012 2013
	Assis sur la selle, face au guidon, un pied sur une pédale. La jambe libre doit être passée par-dessus le tube supérieur du cadre pour de l'autre côté la tendre en-dessous du guidon, sans toucher celui-ci.		
	Assis guidon		2021
	Assis sur le guidon, dos à la selle, la jambe libre tendue horizontalement vers l'avant, l'autre pied au tube oblique du cadre.		
	Assis envers guidon		2022
	Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales.		
	Debout embouts avant et arrière		2026
	Debout le pied gauche sur l'embout arrière gauche et le pied droit sur l'embout avant droit (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon.		
	Debout envers embouts avant et arrière		2027
	Debout le pied droit sur l'embout arrière gauche et le pied gauche sur l'embout avant droit (ou inversement), face à la selle. La jambe ne doit pas toucher le guidon.		
	Debout embout avant		2031
	Debout à l'avant du guidon, dos à la selle, un pied sur l'embout de la roue, l'autre pied au tube oblique du cadre.		

Station latérale, pédalage d'un pied

Debout avec un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur la pédale gauche (ou inversement), face au guidon.



2036

Station latérale sur embouts

Debout, un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur l'embout avant gauche (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon.



2037

Debout embouts arrières

Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.



2046

Station fléchie embout arrière

Debout avec un pied sur un embout arrière, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.



2047

Accroupi sur le cadre

En position accroupie, un pied sur le tube supérieur du cadre, la jambe libre est tendue horizontalement vers l'avant, dos à la selle.



2051

Genou sur selle

Genou sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière, formant une ligne droite avec le tronc et la tête.



2052

Allongé selle, allongé selle et guidon

a-b : L'avant du corps allongé sur la selle, les jambes jointes et tendues horizontalement vers l'arrière.

c-d : L'avant du corps allongé sur la selle, les bras sur le guidon, tendus latéralement et les deux mains lâchées, les jambes jointes et tendues horizontalement vers l'arrière.



2061

Planche

Allongé en ligne droite, l'arrière du corps sur le guidon, les jambes et les pieds sont tendues dans les figures **a** et **b** sous et dans ceux **c** et **d** sur la selle.



2062

Debout cadre

Debout, le dos droit, un pied uniquement sur le tube oblique du cadre, l'autre pied uniquement sur le tube vertical du cadre, face au guidon. Les pieds ne doivent pas se toucher, le guidon ne doit pas être en contact avec la jambe.



2066

Debout selle et guidon

Debout sans autre appui qu'un pied sur le guidon et l'autre sur la selle.



2067
2068

Debout selle

Debout sans autre appui que les deux pieds sur la selle



2069

Debout de face guidon / Pivotements (T)

A partir d'un pivotement entier, l'augmentation tactique de 4 demi-pivotements au maximum est possible.

a-f : Debout sans autre appui que les deux pieds sur les poignées du guidon, dos à la selle.

g-j : En position debout de face guidon et après rupture de la jonction, réalisation d'un ½ ou plusieurs ½ pivotements pour arriver debout de face guidon ou debout envers guidon. Après avoir terminé le dernier ½ pivotement, il faut réaliser une reprise de jonction et rouler au minimum sur 2m dans cette position.

aa-ja : Les compétiteurs atteignent la position debout guidon en sautant simultanément d'assis selle, à part cela comme **a-f** et **g-j**.



2070

Debout de face guidon en cercles à contresens et pivotements (T)

k-n : En position debout de face guidon, réalisation d'un ½ ou plusieurs ½ pivotements pour arriver debout de face guidon ou debout envers guidon. Exécution des cercles à contresens conformément à **8.2.051**. Après avoir terminé le dernier ½ pivotement et avant le toucher de mains, il faut parcourir au minimum 2m.

ka-na : Les compétiteurs atteignent la position debout guidon en sautant simultanément d'assis selle, à part cela comme **k-n**.

2070 k
2070 l
2070 m
2070 n

Debout envers guidon

Debout sans autre appui que les deux pieds sur le guidon, face à la selle.



2071

Appui renversé tête sur selle

Les compétiteurs réalisent la figure séparément. La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2073

Appui renversé épaule

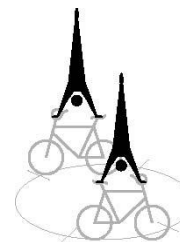
Les compétiteurs réalisent la figure séparément. Une épaule en appui sur la selle ou le tube supérieur du cadre, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2074

ATR selle et guidon

Les compétiteurs réalisent la figure séparément.
ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doivent pas prendre appui sur le guidon.



2076 a
2076 b
2076 c

Equerre latérale ATR selle et guidon (T)

À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre directement la position appui tendu renversé exécuté comme **2076a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR selle et guidon. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR selle et guidon suisse conforme à **2076g-i**. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR selle et guidon allemand conforme à **2076j-l**.

2076 d
2076 e
2076 f

Equerre latérale ATR selle et guidon suisse

À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre jambes tendues écartées la position appui tendu renversé exécuté comme **2076a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR selle et guidon.

2076 g
2076 h
2076 i

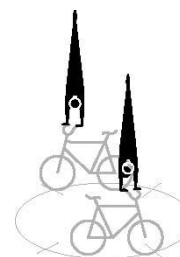
Equerre latérale ATR selle et guidon allemand

À partir de l'équerre latérale qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre sans le toucher pour atteindre jambes tendues et jointes la position appui tendu renversé exécuté comme **2076a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR selle et guidon.

2076 j
2076 k
2076 l

ATR guidon

Les compétiteurs réalisent la figure séparément. ATR, les bras tendus, les deux mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut.



2077 a
2077 b
2077 c

Equerre ATR guidon (T)

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre directement la position appui tendu renversé exécuté comme **2077a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR guidon. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR guidon suisse conforme à **2077g-i**. L'augmentation tactique est possible en réalisant un ATR guidon allemand conforme à **2077j-l**.

2077 d
2077 e
2077 f

Equerre ATR guidon suisse

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre jambes tendues écartées la position appui tendu renversé exécuté comme **2077a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR guidon.

2077 g
2077 h
2077 i

Equerre ATR guidon allemand

À partir de l'équerre ou l'équerre à l'envers qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, faire passer les jambes tendues au-dessus du cadre et du guidon sans les toucher pour atteindre jambes tendues et jointes la position appui tendu renversé exécuté comme **2077a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR guidon.

2077 j
2077 k
2077 l

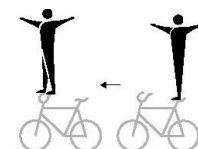
Appui carpé guidon ATR guidon

À partir de l'appui carpé guidon qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, atteindre jambes et bras tendus la position appui tendu renversé exécuté comme **2077a-c**. Le parcours du C, O ou 8 contr. débute dans la position du ATR guidon.

2077 m
2077 n
2077 o

Saut de Maute

Saut de debout selle séparément à debout guidon. Après le saut, il faut rouler au moins sur 2m dans la position d'arrivée. Le saut peut uniquement se faire à la suite d'un cercle à contresens ou d'un huit à contresens. Il doit être réalisé simultanément. Les compétiteurs ne doivent pas se toucher avant et après le saut.



2081

Surplace pédales ; Surplace pédale et roue avant

a-b : Debout avec exclusivement un pied sur chaque pédale, dos à la selle. Le compétiteur doit maintenir le surplace au minimum pendant 3 secondes.

c-d : Debout avec exclusivement un pied sur une pédale et l'autre sur le pneumatique de la roue avant, dos à la selle. Le compétiteur doit maintenir le surplace au minimum pendant 3 secondes.



2091

(texte modifié aux 01.01.12 ; 01.01.16 ; 01.01.17 ; 01.01.20)

8.3.007 Figures en cabré sur deux bicyclettes.

Cabré assis selle

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.











2131
2132
2133
2134

Cabré assis envers selle

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.








2135
2136
2137
2138

<p>Cabré amazone Assis sur la selle, face au guidon, un pied sur une pédale. La jambe libre doit passer au-dessus du cadre et être tendue de l'autre côté en-dessous du guidon, sans que le pied ne maintienne la roue avant.</p>		<p>2147</p>
<p>Cabré sur embout Debout sur l'embout arrière gauche avec le pied gauche et le pied droit sur la pédale droite (ou inversement), face au guidon.</p>		<p>2151 2152 2154</p>
<p>Cabré assis guidon Assis dans le guidon, face à la roue avant. Les pieds sont sur les pédales.</p>		<p>2161 2162 2163 2164</p>
<p>Cabré assis envers guidon Assis dans le guidon, dos à la roue avant. Les pieds sont sur les pédales.</p>		<p>2165 2166 2167 2168</p>
<p>Cabré direction Assis sur le tube de direction, la roue avant devant lui. Les pieds sont sur les pédales.</p>		<p>2176 2177 2178 2179</p>
<p>Cabré envers direction Assis sur le tube de direction, la roue avant derrière lui. Les pieds sont sur les pédales.</p>		<p>2180 2181 2182 2183</p>
<p>Cabré debout bicyclette devant soi La selle vers le sol. La roue avant est saisie devant soi en position debout, les pieds sur les pédales.</p>		<p>2191 2192 2193 2194</p>
<p>Cabré debout bicyclette derrière soi La selle vers le sol. La roue avant est saisie derrière soi en position debout, les pieds sur les pédales.</p>		<p>2195 2196 2197 2198</p>

(texte modifié au 1.01.17)

<p>8.3.008</p>	<p>Pivotements sur place sur deux bicyclettes</p>	
	<p>Pivotements sur place (T)</p>	<p>2211</p>
	<p>L'augmentation tactique des pivotements sur place sur deux bicyclettes est possible à partir de 2 pivotements pour arriver à un total de 4 pivotements.</p>	<p>2212 2213</p>
	<p>Exécution conformément à 8.2.047.</p>	<p>2214</p>
		<p>2215</p>
		<p>2216</p>

- 8.3.009** Passages sur deux bicyclettes
Passages 2236
 Exécution conformément à **8.2.028**. 2237
 2238
 2239
 2240
 2241
 2242
 2243
- 8.3.010** Figures de fin de première partie ou de fin de programme sur deux bicyclettes
Debout envers guidon / salto arrière 2250 a
 De debout envers guidon, salto arrière (saut arrière avec rotation complète de l'axe du corps) puis pose des pieds au sol jambes tendues devant la bicyclette. Les saltos sont à réaliser simultanément Le salto peut uniquement se faire à la suite d'un cercle à contresens ou d'un huit à contresens. Les compétiteurs n'ont pas besoin de se toucher avant et après le salto.
(texte modifié au 1.01.16)
- 8.3.011** Figures sur une bicyclette
- Assis selle / Debout embouts arrières ; Debout selle**  2261
a-b : Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. / Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.
c-d : Comme **a-b** avant le trait / Debout les pieds sur la selle.
- Assis selle / assis épaules**  2266
 Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. 2267
 / Assis sur les épaules du partenaire.
- Assis selle / Debout épaules**  2268
 Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. 2269
 / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.
- Assis selle / suspension renversée**  2270
 Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. 2271
 / En suspension sur le dos du partenaire, mains en appui sur la poitrine, la tête en bas. Les jambes sont jointes et tendues vers le haut et doivent former avec le corps une ligne droite.
- Assis selle / Debout guidon**  2276
 Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.
 / Debout les pieds sur les poignées du guidon.

Assis selle / ATR guidon

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Appui tendu renversé (ATR), les deux mains sur les poignées du guidon, les bras tendus, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2277 a
2277 b

Assis selle / Appui carpé guidon ATR guidon

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.
/ À partir de l'appui carpé guidon qui doit être montrée au moins sur 2 mètres, atteindre directement, jambes et bras tendus la position appui tendu renversé exécuté comme **2277a-c**. Le parcours du C ou O débute dans la position du ATR guidon.



2277 c
2277 d

Assis envers selle / Assis épaules

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Assis sur les épaules du partenaire.



2281
2282

Assis envers selle / Debout épaules.

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2283

Assis envers selle / suspension renversée

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ En suspension sur le dos du partenaire, mains en appui sur la poitrine, la tête en bas. Les jambes sont jointes et tendues vers le haut et doivent former avec le corps une ligne droite.



2285
2286

Assis guidon / Debout embouts arrières ; Debout selle

a-d : Assis sur le guidon, dos à la selle, la jambe libre tendue horizontalement vers l'avant, l'autre pied au tube oblique du cadre. / Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.

e-h : Comme **a-d** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2296

Assis envers guidon / Debout embouts arrières

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales.
/ Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.



2301

Assis envers guidon / debout selle et guidon ; debout selle

a-d : Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales. / Debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon.

e-h : Comme **a-d** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2302

Assis envers guidon / assis épaules

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales. / Assis sur les épaules du partenaire.



2303

Assis envers guidon / debout épaules

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales. / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2304

Assis envers guidon / suspension renversée

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales. / En suspension sur le dos du partenaire, mains en appui sur la poitrine, la tête en bas. Les jambes sont jointes et tendues vers le haut et doivent former avec le corps une ligne droite.



2305

Assis envers guidon / Appui renversé tête sur selle

Assis sur le guidon, face à la selle, les pieds sur les pédales. / La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2306

Debout embout avant / Debout embouts arrières ; debout selle

a-d : Debout à l'avant du guidon, dos à la selle, un pied sur l'embout de la roue, l'autre pied au tube oblique du cadre. / Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.

e-h : Comme **a-d** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2311

Debout embout avant et arrière / Assis épaules

Debout le pied gauche sur l'embout arrière gauche et le pied droit sur l'embout avant droit (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon. / Assis sur les épaules du partenaire.



2316

Station latérale embouts / Station latérale embouts mains dans mains

Debout, un pied sur l'embout arrière gauche et l'autre pied sur l'embout avant gauche (ou inversement), face au guidon. La jambe ne doit pas toucher le guidon. / Debout de même manière de l'autre côté de la bicyclette. Réalisation d'un anneau, bras tendus et jonction mains dans mains.



2317

Station fléchie selle / Station fléchie envers guidon

Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière. / Un pied sur le guidon, le corps incliné vers la selle, la jambe libre tendue dans la direction du déplacement, une main à la selle, l'autre au guidon.



2319

Assis cadre / station fléchie selle

Une jambe passée à travers le cadre, le pied posé sur l'embout avant, la jambe libre tendue vers l'avant, assis dans le cadre. / Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.



2321

Assis cadre / Debout selle et guidon ; debout selle

a-b : Une jambe passée à travers le cadre, le pied posé sur l'embout avant, la jambe libre tendue vers l'avant, assis dans le cadre. / Debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2322

Assis cadre / Drapeau sur selle

Une jambe passée à travers le cadre, le pied posé sur l'embout avant, la jambe libre tendue vers l'avant, assis dans le cadre. / Une main sur la selle, le corps prenant appui sur le coude. L'autre main sur le guidon (l'avant-bras peut prendre appui sur la poignée du guidon face au déplacement, les jambes tendues vers l'arrière.



2323

Suspension frontale / Station fléchie selle

Les deux mains en appui sur le guidon derrière le dos, la roue avant entre les jambes et les pieds sur les pédales. / Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.



2331

Suspension frontale / debout selle et guidon ; debout selle

a-b : Les deux mains en appui sur le guidon derrière le dos, la roue avant entre les jambes et les pieds sur les pédales. / Debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2332

**Suspension frontale / Appui renversé tête sur selle ;
ATR selle et guidon**

a-b : Les deux mains en appui sur le guidon derrière le dos, la roue avant entre les jambes et les pieds sur les pédales. / La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doivent pas prendre appui sur le guidon.



2334

Suspension envers / Debout embouts arrières

Suspension à l'avant du tube de direction, face à la selle, le cadre entre les jambes et les pieds sur les pédales. / Debout derrière la selle, les pieds sur les embouts arrières.



2341

Suspension envers / Debout selle et guidon ; Debout selle

a-b : Suspension à l'avant du tube de direction, face à la selle, le cadre entre les jambes et les pieds sur les pédales. / Debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2342

Suspension envers / debout guidon

Suspension à l'avant du tube de direction, face à la selle, le cadre entre les jambes et les pieds sur les pédales. / Debout les pieds sur les poignées du guidon.



2343

Suspension envers / Appui renversé tête sur selle ; ATR selle et guidon

a-b : Suspension à l'avant du tube de direction, face à la selle, le cadre entre les jambes et les pieds sur les pédales. / La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, les jambes sont jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doivent pas prendre appui sur le guidon.



2346

Allongé guidon / Station fléchie selle ; Debout selle

a-b : L'avant du corps allongé sur le guidon, les jambes jointes et tendues horizontalement dans la direction du déplacement. / Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2351

Allongé selle / Debout guidon ; ATR guidon

a-b : L'avant du corps allongé sur la selle, les jambes jointes et tendues horizontalement vers l'arrière. / Debout les pieds sur les poignées du guidon.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Appui tendu renversé (ATR) sur les poignées du guidon, les bras tendus, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2352

Planche / Station fléchie selle ; Debout selle

a-b : Allongé en ligne droite, l'arrière du corps sur le guidon, les jambes et les pieds tendus sous la selle. / Un pied sur la selle, le corps incliné vers le guidon, la jambe libre tendue vers l'arrière.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.



2353

Debout selle et guidon / Debout selle et guidon

Chaque compétiteur est debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon.



2356

Debout selle et guidon / Debout embouts arrières ; selle ; guidon

a-b : Debout un pied sur la selle et l'autre pied sur le guidon. / Debout derrière la selle les pieds sur les embouts arrières.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.

e-f : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur les poignées du guidon.



2357

Debout guidon / Debout embouts arrières

Debout les pieds sur les poignées du guidon. / Debout derrière la selle les pieds sur les embouts arrières.

g-h : Le compétiteur atteint la position debout de face guidon en sautant d'assis selle, à part cela identiques aux figures **a-b**.



2358 a
2358 b
2358 g
2358 h

Debout guidon ½ pivotement ou plus (T) / Debout embouts arrières

Après un pivotement entier, l'augmentation tactique est possible au maximum jusqu'à 4 demi-pivotements.

c-f : Debout guidon (de face ou envers) avec un ½ ou plusieurs ½ pivotements pour arriver debout de face guidon ou debout envers guidon. Après le nombre de ½ pivotements prévus, il faut encore rouler au minimum sur 2m. / Debout derrière la selle les pieds sur les embouts arrières, position à conserver pendant l'exécution complète de la figure.

i-l : Le compétiteur atteint la position debout de face guidon en sautant d'assis selle, à part cela identiques aux figures **c-f**.

2358 c
2358 d
2358 e
2358 f
2358 i
2358 j
2358 k
2358 l

Debout guidon / Debout selle

a-b : Debout les pieds sur les poignées du guidon. / Debout les pieds sur la selle. Réalisation d'un anneau, bras tendus et jonction mains dans mains.

c-f : Identiques aux figures **a-b** sans jonction.



2359

Equerre / Debout embouts arrières ; Debout selle ; Appui carpé sur selle

a-b : Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes sont tendues vers l'avant, dos à la selle. / Debout derrière la selle les pieds sur les embouts arrières.

c-d : Comme **a-b** avant le trait. / Debout les pieds sur la selle.

e-f : Comme **a-b** avant le trait. / Les bras tendus et les mains en appui sur la selle, les jambes écartées tendues horizontalement à l'extérieur des bras, sans toucher le guidon ou le partenaire.



2366 a
2366 b
2366 c
2366 d
2366 e
2366 f

Appui carpé guidon / Appui carpé sur selle

Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes écartées tendues à l'extérieur des bras, dos à la selle. / Les bras tendus et les mains en appui sur la selle, les jambes écartées tendues à l'extérieur des bras, sans toucher le guidon ou le partenaire.



2366 g
2366 h

Appui renversé tête sur selle / Debout guidon

La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / Debout les pieds sur les poignées du guidon.



2371

Appui renversé tête sur selle / Appui renversé épaule sur cadre

La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / Une épaule en appui sur le tube supérieur du cadre, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2372

Appui renversé tête sur selle / Appui carpé guidon

La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / Les bras tendus et les mains en appui sur les poignées du guidon, les jambes écartées tendues horizontalement à l'extérieur des bras.

2373

Appui renversé tête sur selle / Appui tendu renversé (ATR) sur guidon

La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / Appui tendu renversé (ATR) sur les poignées du guidon, les bras tendus, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut.



2374 a
2374 b
2374 c
2374 d

Appui renversé tête sur selle / Appui carpé guidon ATR guidon.

La tête en appui sur la selle, les mains au guidon, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / A partir de l'appui carpé guidon qui doit être montrée au moins sur 2 mètres (le partenaire étant en position appui renversé tête sur selle), atteindre directement jambes et bras tendus la position appui tendu renversé comme **2374a-d**. Le parcours du C, O, S ou 8 débute dans la position du ATR guidon.

2374 e
2374 f
2374 g
2374 h

ATR selle et guidon / Debout guidon

ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doivent pas prendre appui sur le guidon. / Debout les pieds sur les poignées du guidon.



2376 a
2376 b

ATR guidon / Debout selle

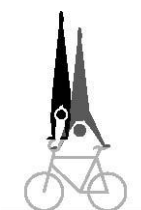
Appui tendu renversé (ATR) sur les poignées du guidon, les bras tendus, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / Debout les pieds sur la selle.



2376 c
2376 d

ATR guidon / ATR selle et guidon

Appui tendu renversé (ATR) sur les poignées du guidon, les bras tendus, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. / ATR, les bras tendus, une main en appui sur le guidon et l'autre sur la selle, les jambes jointes, droites et tendues vers le haut. L'avant-bras et le poignet ne doivent pas prendre appui sur le guidon.



2377

Surplace pédales / Assis épaules ; Debout épaules

a-b : Debout avec exclusivement un pied sur chaque pédale, dos à la selle. Le compétiteur doit maintenir le surplace au minimum pendant 3 secondes. / Assis sur les épaules du partenaire.

c-d : Comme **a-b** avant le trait / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2391

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.20)

8.3.012 Figures en cabré sur une bicyclette

Cabré assis selle / Debout embout arrière

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. / Debout avec un pied sur l'embout arrière ou les deux pieds sur les embouts arrière.



2411

Cabré assis selle / Assis épaules

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales. / Assis sur les épaules du partenaire.



2412
2413

Cabré assis selle / Suspension renversée

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.
/ En suspension sur le dos du partenaire, mains en appui sur la poitrine, la tête en bas. Les jambes sont jointes et tendues vers le haut et doivent former avec le corps une ligne droite.



2414
2415

Cabré assis selle / Debout épaules

Assis sur la selle, face au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2416
2417

Cabré assis envers selle / Assis épaules

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Assis sur les épaules du partenaire.



2418
2419

Cabré assis envers selle / Suspension renversée

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ En suspension sur le dos du partenaire, mains en appui sur la poitrine, la tête en bas. Les jambes sont jointes et tendues vers le haut et doivent former avec le corps une ligne droite.



2420
2421

Cabré assis envers selle / Debout épaules

Assis sur la selle, dos au guidon, les pieds sur les pédales.
/ Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2422

Cabré assis guidon / Assis épaules

Assis dans le guidon, face à la roue avant, les pieds sur les pédales. / Assis sur les épaules du partenaire.



2426
2427

Cabré assis guidon / Debout épaules

Assis dans le guidon, face à la roue avant, les pieds sur les pédales. / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2428
2429

Cabré direction / Assis épaules

Assis sur le tube de direction, la roue avant devant lui, les pieds sur les pédales. / Assis sur les épaules du partenaire.



2436
2437

Cabré direction / Debout épaules

Assis sur le tube de direction, la roue avant devant lui, les pieds sur les pédales. / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2438
2439

Cabré envers direction / Assis épaules

Assis sur le tube de direction, la roue avant derrière lui, les pieds sur les pédales. / Assis sur les épaules du partenaire.



2446
2447

Cabré envers direction / Debout épaules

Assis sur le tube de direction, la roue avant derrière lui, les pieds sur les pédales. / Debout les pieds sur les épaules du partenaire.



2448
2449

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.20)

8.3.013 Passages cabré sur une bicyclette

Passages

Exécution conformément à **8.2.028**.

2471
2472
2473

§ 3 Cyclisme artistique à 4

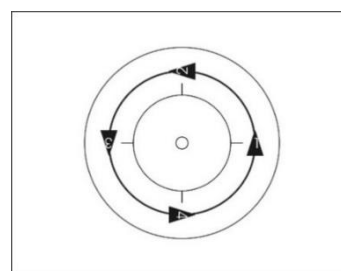
8.3.014 Cyclisme artistique à 4

File de 4 en demi-cercle / cercle

Tous les compétiteurs roulent en cercle / en demi-cercle, roulant en file.

Demi-cercle (**8.2.043**)

Cercle (**8.2.042**)

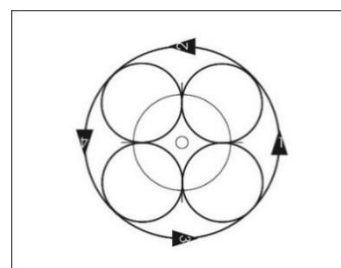


4001
4002
4003
4004

A File de 4 en demi-cercle / cercle, 4 B-G

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche (**8.2.053**)

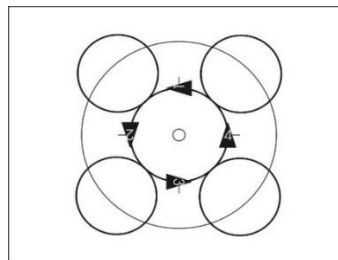


4001 c-d
4002 c-d
4003 e-f
4003 g-h
4004 c-d

B File de 4 en demi-cercle / cercle, 4 B-D

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

Boucle à droite **(8.2.054)**

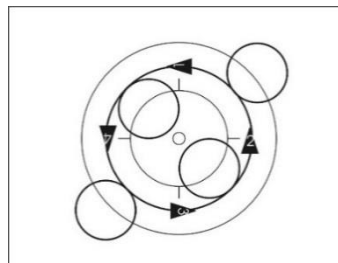


4001 e-f
4004 e-f

C File de 4 en demi-cercle / cercle, 2 B-G, 2 B-D

Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. Les compétiteurs roulant l'un en face de l'autre au cercle réalisent le même genre de boucle.

Boucle à gauche **(8.2.053)**
Boucle à droite **(8.2.054)**



4001 g-h
4004 g-h

File de 4, 4 changements de boucle superposés

Tous les compétiteurs roulent à intervalles semblables et à la même distance du cercle de 4m autour de celui-ci.

Au cours de la figure, ils doivent chacun réaliser un changement de boucle. Chaque deuxième boucle doit chevaucher la première boucle du compétiteur qui se trouve derrière ou devant.

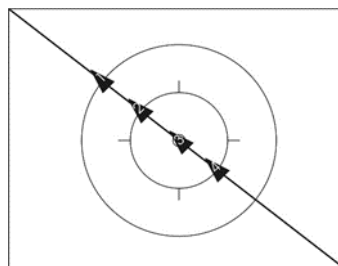
Changement de boucle **(8.2.058)**

4001 i
4002 e
4004 i

File de 4 en diagonale

Tous les compétiteurs roulent en diagonale, roulant en file.

Diagonale **(8.2.068)**

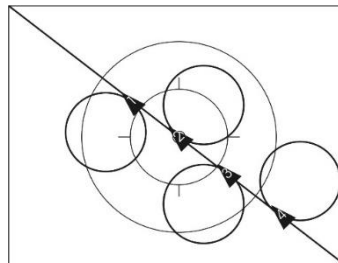


4006

A File de 4 en diagonale, 2 B-G, 2 B-D

Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. Le compétiteur 1 et 3 et le compétiteur 2 et 4 réalisent le même genre de boucle.

Boucle à gauche **(8.2.053)**
Boucle à droite **(8.2.054)**

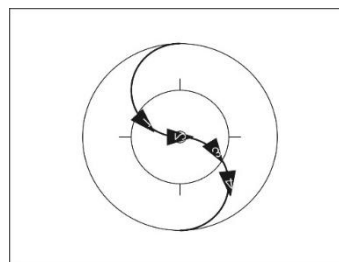


4006 b

File de 4 en demi-huit (S)

Tous les compétiteurs réalisent un demi-huit, roulant en file.

Demi-huit (8.2.045)

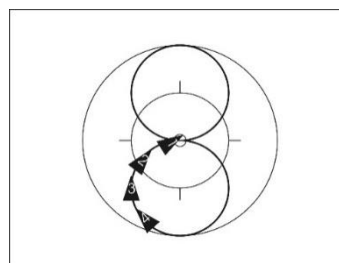


4007 a
4008 a
4010 a

File de 4 en huit (8)

Tous les compétiteurs réalisent un huit, roulant en file.

Huit (8.2.044)



4007 b
4008 b
4010 b

File de 4 en huit intercalés

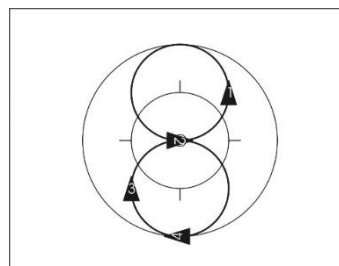
Tous les compétiteurs roulent en file autour d'un point (position de départ) sur une des moitiés de la piste.

Sans changer d'intervalles entre eux, les compétiteurs 1 et 3 réalisent chacun un 8, puis le pourtour complet du point.

Les compétiteurs 2 et 4 réalisent d'abord le pourtour du point, puis un 8, sans changer d'intervalles entre eux.

Fin de la figure : Dès que tous les compétiteurs ont atteint de nouveau la position de départ.

Huit (8.2.044)



4007 c
4008 c
4010 c

File de 4 en longitudinale

Tous les compétiteurs roulent en longitudinale, roulant en file.

Longitudinale (8.2.066)

4011

A File de 4 en longitudinale, 2 B-G, 2 B-D

Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. Le compétiteur 1 et 3 et le compétiteur 2 et 4 réalisent le même genre de boucle.

Boucle à gauche (8.2.053)

Boucle à droite (8.2.054)

4011 b

File de 2 en longitudinale à contresens

Des paires de compétiteurs roulent en file, roulant en longitudinale à contresens.

Longitudinale à contresens (8.2.067)

4012

- A **File de 2 en longitudinale à contresens, 2 moulins** 4012 b
Au cours de la figure, les compétiteurs doivent réaliser deux moulins. Dès que les compétiteurs qui viennent à la rencontre se trouvent à la même hauteur, ils réalisent la jonction pour les deux moulins.

2 moulins **(8.2.071)**
- 2 côte à côte en longitudinale à contresens** 4013
Des paires de compétiteurs roulent côte à côte, sans jonction, roulant en longitudinale à contresens.

Longitudinale à contresens **(8.2.067)**
- A **2 côte à côte en longitudinale à contresens, 4 B-G** 4013 b
Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche **(8.2.053)**
- B **2 côte à côte en longitudinale à contresens intercalés** 4013 c
Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs.
- C **2 côte à côte en longitudinale à contresens intercalés, 4 B-G** 4013 d
Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche **(8.2.053)**
- D **2 côte à côte en longitudinale à contresens intercalés, 4 B-D** 4013 e
Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

Boucle à droite **(8.2.054)**
- E **2 côte à côte en longitudinale à contresens intercalés, 2 moulins** 4013 f
Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, les compétiteurs doivent réaliser deux moulins. Dès que les compétiteurs qui viennent à la rencontre se trouvent à la même hauteur, ils réalisent la jonction pour les deux moulins.

2 moulins **(8.2.071)**

File de 2 en diagonale à contresens

4014

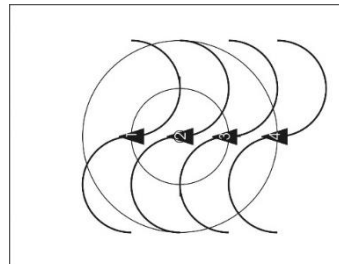
Des paires de compétiteurs roulent en file, roulant en diagonale à contresens.

Diagonale à contresens (8.2.069)

4 côte à côte en transversale, demi changement de boucle

4015 a
4016 a

Tous les compétiteurs roulent côte à côte sans jonction sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste, roulant d'une limite longitudinale de la piste à la limite opposée, réalisant chacun un demi changement de boucle.

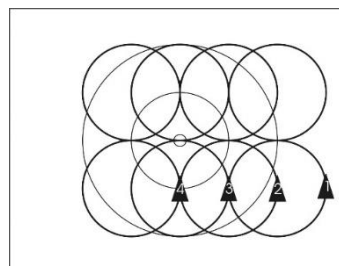


Demi changement de boucle (8.2.057)

4 côte à côte en transversale, changement de boucle

4015 b
4016 b

Tous les compétiteurs roulent côte à côte sans jonction sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste, réalisant chacun un changement de boucle.



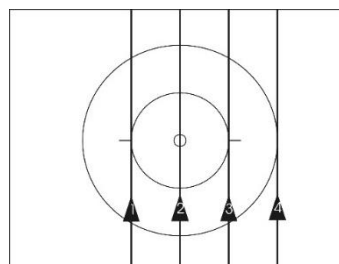
Changement de boucle (8.2.058)

4 côte à côte en transversale

4017
4018

Tous les compétiteurs roulent côte à côte en transversale, sans jonction.

Transversale (8.2.064)

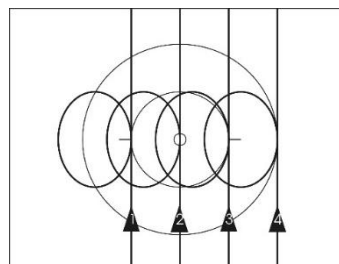


A **4 côte à côte en transversale, 4 B-G**

4017 b
4018 b

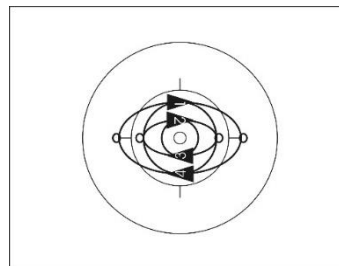
Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche (8.2.053)



**Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT,
pirouettes (T) / Moulin à ailes 2 en alig. fr.
pirouettes (T)**

Tous les compétiteurs réalisent un moulin à ailes 2 en alignement frontal. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser des pirouettes de 50cm sur un axe commun qui passe par le point central de la piste.



4024 a
4024 b

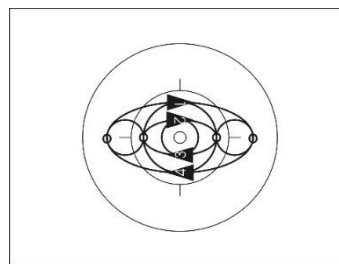
**Moulin à ailes 2 en alig. fr. (8.2.072)
Pirouettes (8.2.046)**

Pirouettes Remmlinger (T)

Tous les compétiteurs réalisent la jonction pour un moulin à ailes, puis en roulant la rupture de la jonction. A cette occasion, les compétiteurs réalisent d'abord des pirouettes de 50cm sur l'axe longitudinal ou transversal. Puis les compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent une jonction avec leurs mains gauches au-dessus du point central de la piste et réalisent un moulin, avant de réaliser de nouveau une rupture de leur jonction et au moins une pirouette de 50cm (360°) sur un axe commun. Les compétiteurs roulant à l'extérieur continuent leurs pirouettes de 50cm.

L'élargissement tactique doit être attribué après que toutes les connexions de prise ont été fermées dans un rayon de 2 mètres après tous les pirouettes de 50 cm.

Fin de la figure : Réalisation simultanée de jonctions pour deux moulins.

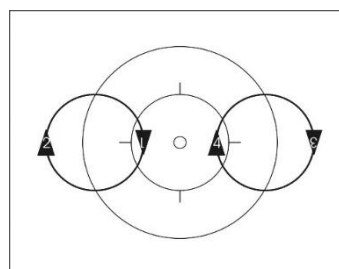


4024 c

**Moulin à ailes 2 en alig. fr. (8.2.072)
Pirouettes (8.2.046)
2 moulins (8.2.071)**

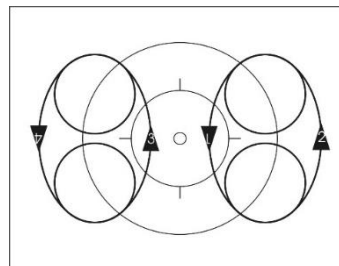
**File de 2 en demi double cercle / en
double cercle**

Des paires de compétiteurs forment un groupe de compétiteurs et roulent à intervalles semblables en file, réalisant un demi pourtour / le pourtour complet d'un point commun. Les points se trouvent sur l'axe longitudinal, à la même distance du point central de la piste. Un compétiteur chacun doit rouler sur un axe commun, parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste, avec un compétiteur de l'autre groupe. Le diamètre du demi double cercle / du double cercle est de 4m minimum.



4026
4027
4028
4029

- A **File de 2 en demi double cercle / en double cercle, 4 B-G** 4026 d-e
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche. 4027 d-e
 4028 g-h
 4028 j-k
 4029 d-e

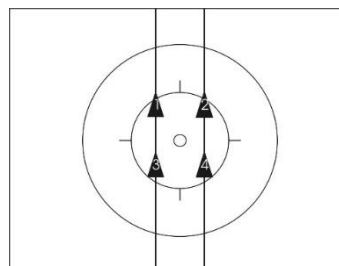


Boucle à gauche **(8.2.053)**

- B **File de 2 en double cercle intercalés** 4026 c
 Au cours de la figure, chaque compétiteur passe par l'espace créé par l'autre groupe de compétiteurs. 4027 c
 4028 c
 4028 f
 4029 c

- C **File de 2 en double cercle intercalés, 4 B-G** 4026 f
 Au cours de la figure, chaque compétiteur passe par l'espace créé par l'autre groupe de compétiteurs. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche. 4027 f
 4028 i
 4028 l
 4029 f

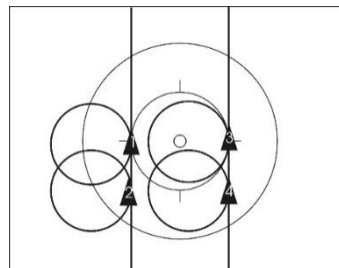
- Files de 2 en transversale**
 Des paires de compétiteurs roulent en file, les paires roulant côte à côte sans jonction en transversale.



4031
4032

Transversale **(8.2.064)**

- A **Files de 2 en transversale, 4 B-G** 4031 b
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche. 4032 b



Boucle à gauche **(8.2.053)**

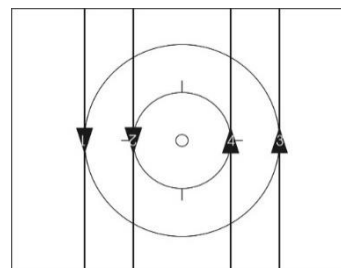
- B **Files de 2 en transversale, 2 B-G, 2 B-D** 4031 c
 Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. Le compétiteur 1 et 3 et le compétiteur 2 et 4 réalisent le même genre de boucle. 4032 c

Boucle à gauche **(8.2.053)**
 Boucle à droite **(8.2.054)**

2 côte à côte en transversale à contresens

Des paires de compétiteurs roulent côte à côte, sans jonction, roulant en transversale à contresens.

Transversale à contresens **(8.2.065)**

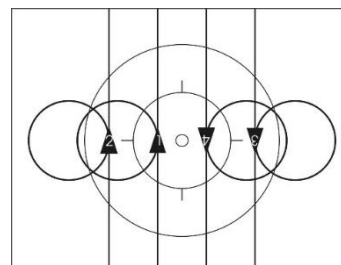


4044 a-e
4045 a-c

A 2 côte à côte en transversale à contresens, 4 B-G

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche **(8.2.053)**



4044 b
4045 c

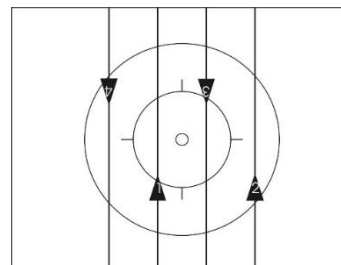
B 2 côte à en transversale à contresens, intercalés

Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs.

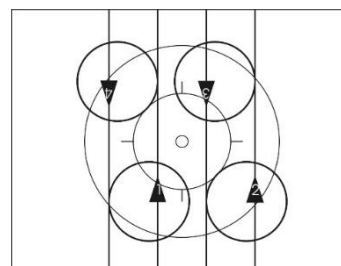
C 2 côte à côte en transversale à contresens, intercalés, 4 B-G

Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche **(8.2.053)**



4044 c
4045 b



4044 d

D 2 côte à côte en transversale à contresens, intercalés, 2 moulins

Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, les compétiteurs doivent réaliser deux moulins. Dès que les compétiteurs qui viennent à la rencontre se trouvent à la même hauteur, ils réalisent la jonction pour les deux moulins.

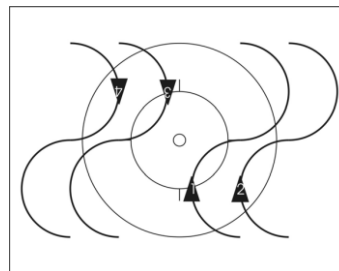
2 moulins **(8.2.071)**

4044 e

2 côte à côte en transversale à contresens, demi changement de boucle

Des paires de compétiteurs roulent côte à côte, sans jonction, réalisant un demi changement de boucle en roulant en transversale à contresens.

Demi changement de boucle **(8.2.057)**
Demi en transversale à contresens, changement de boucle **(8.2.059)**

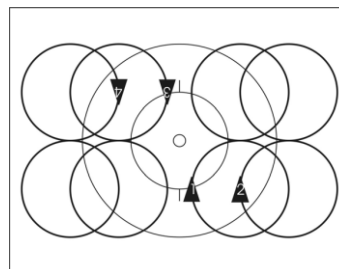


4044 f
4045 d

2 côte à côte en transversale à contresens, changement de boucle

Des paires de compétiteurs roulent côte à côte, sans jonction, réalisant un changement de boucle en roulant en transversale à contresens.

Changement de boucle **(8.2.058)**
Transversale à contresens, changement de boucle **(8.2.060)**



4044 g
4045 e
4048 b

2 côte à côte en transversale à contresens, changement de boucle, intercalés (T)

Des paires de compétiteurs roulent côte à côte sans jonction en transversale à contresens en changement de boucle. Au cours de la figure, un compétiteur chacun passe par l'espace entre l'autre paire de compétiteurs. En ce moment, tous les compétiteurs se trouvent sur l'axe longitudinal (=traversée).

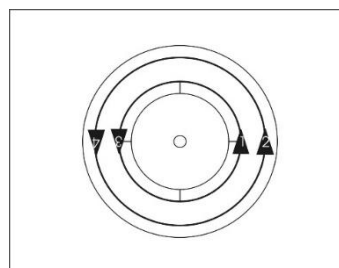
L'élargissement tactique doit être accordé après que tous les coureurs ont traversé le cercle central. Pour chaque passage, un élargissement tactique est possible.

Changement de boucle **(8.2.058)**
Transversale à contresens, changement de boucle **(8.2.060)**

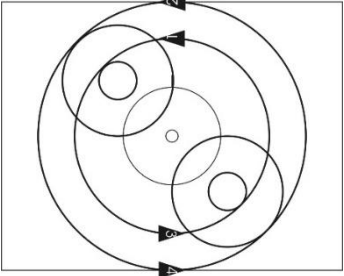
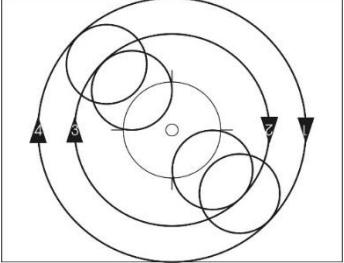
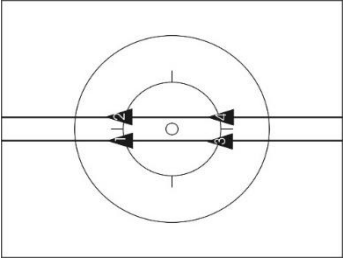
2 en alig. fr. en demi-cercle / cercle

Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, formant un groupe de compétiteurs. Les groupes de compétiteurs roulent en file, réalisant un demi-cercle / un cercle

Demi-cercle **(8.2.043)**
Cercle **(8.2.042)**



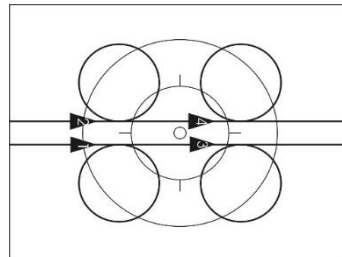
4071
4072
4073
4074

- A 2 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, B-G à 2 en alig. fr.** 4071 c-d
4072 c-d
4073 e-h
4074 c-d
Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à gauche 2 en alignement frontal.
Boucle à gauche 2 en alig. fr. (8.2.055)
- 
- B 2 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, 4 B-G** 4071 e-f
4072 e-f
4073 i-l
4074 e-f
Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.
Boucle à gauche (8.2.053)
- 
- C 2 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, 4 B-G intercalés** 4073 m-p
4074 g-h
Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser une boucle à gauche. Les boucles à gauche des compétiteurs s'entrecroisent. Au cours de la réalisation des boucles à gauche, un compétiteur de chaque groupe passe par l'espace créé par l'autre groupe de compétiteurs.
Boucle à gauche intercalés (8.2.053)
- File de 2 en alig. fr. en longitudinale**
Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, formant un groupe de compétiteurs. Les groupes de compétiteurs roulent en file, roulant en longitudinale.
- 
- Longitudinale (8.2.066)**
- A File de 2 en alig. fr. en longitudinale, B-G 2 en alig. fr.** 4081 b
Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à gauche 2 en alignement frontal.
Boucle à gauche 2 en alig. fr. (8.2.055)
- B File de 2 en alig. fr. en longitudinale, B-D 2 en alig. fr.** 4081 c
Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à droite 2 en alignement frontal.
Boucle à droite 2 en alig. fr. (8.2.056)

- C **File de 2 en alig. fr. en longitudinale, 4 B-G** 4081 d
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche (8.2.053)

- D **File de 2 en alig. fr. en longitudinale, 2 B-G, 2 B-D** 4082 b
 Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. Le compétiteur 1 et 3 et le compétiteur 2 et 4 réalisent le même genre de boucle.



Boucle à gauche (8.2.053)
 Boucle à droite (8.2.054)

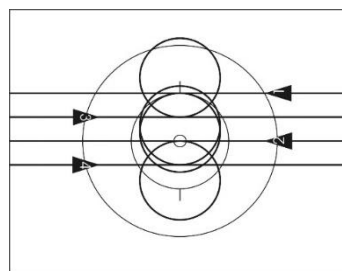
- 2 en alig. fr. en longitudinale à contresens** 4083
 Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes roulent en longitudinale à contresens.

Longitudinale à contresens (8.2.067)

- A **2 en alig. fr. en longitudinale à contresens intercalés, 4 B-G** 4083 a
 Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser une boucle à gauche sur l'axe transversal, un compétiteur chacun passant par l'espace créé par les autres deux compétiteurs.

Boucle à gauche (8.2.053)

- B **2 en alig. fr. en longitudinale à contresens intercalés, 4 B-D** 4083 b
 Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser une boucle à droite sur l'axe transversal, un compétiteur chacun passant par l'espace créé par les autres deux compétiteurs.



Boucle à droite (8.2.054)

- C **2 en alig. fr. en longitudinale à contresenses intercalés, 2 moulins** 4083 c

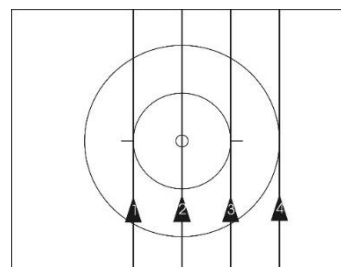
Après la moitié du parcours, un compétiteur chacun passe par l'espace créé par les autres deux compétiteurs. Au cours de la figure, les compétiteurs doivent réaliser deux moulins. Dès que les compétiteurs se trouvent à la même hauteur, ils réalisent la jonction pour les deux moulins.

2 moulins (8.2.071)

2 en alig. fr. en transversale

Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes roulent côte à côte en transversale.

Transversale (8.2.064)

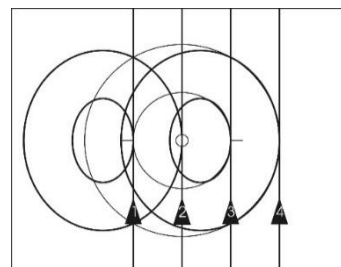


4086
4087
4088
4089

A **2 en alig. fr. en transversale, B-G 2 en alig. fr.**

Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à gauche 2 en alignement frontal.

Boucle à gauche 2 en alig. fr. (8.2.055)

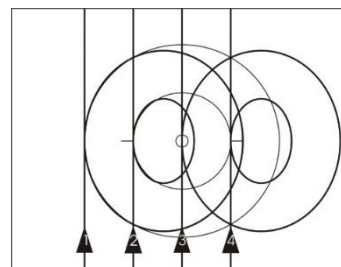


4086 b
4087 b
4088 c-d
4089 b

B **2 en alig. fr. en transversale, B-D à 2 en alig. fr.**

Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à droite 2 en alignement frontal.

Boucle à droite 2 en alig. fr. (8.2.056)

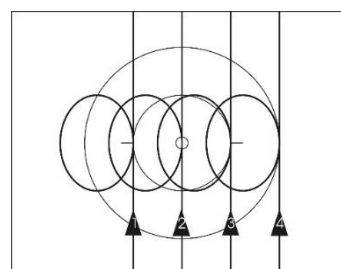


4086 c
4088 e
4089 c

C **2 en alig. fr. en transversale, 4 B-G**

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

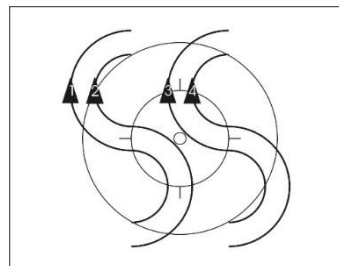
Boucle à gauche (8.2.053)



4086 d
4087 c
4088 f-g
4089 d

2 en alig. fr. en transversale, demi changement de boucle

Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes roulent sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste, roulant d'une limite longitudinale de la piste à la limite opposée, réalisant un demi changement de boucle.

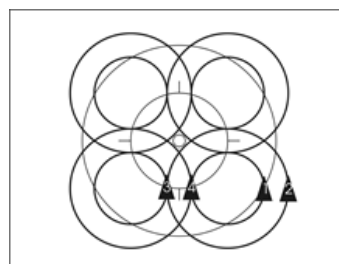


4096 a
4097 a
4098 a
4098 c
4099 a

Demi changement de boucle (8.2.057)

2 en alig. fr. en transversale, changement de boucle

Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes roulent sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale de la piste, réalisant un changement de boucle.

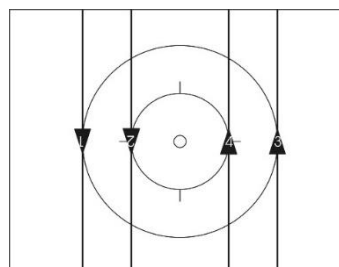


4096 b
4097 b
4098 b
4098 d
4099 b

Changement de boucle (8.2.058)

2 en alig. fr. en transversale à contresens

Des paires de compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes roulent en transversal à contresens



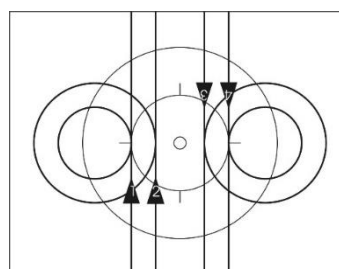
4105
4106
4107
4108

Transversale à contresens (8.2.065)

A 2 en alig. fr. en transversale à contresens, B-G à 2 en alig. fr.

Au cours de la figure, chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à gauche 2 en alignement frontal.

Boucle à gauche 2 en alig. fr. (8.2.055)

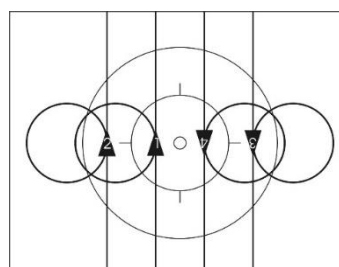


4105 b
4106 b
4107 c-d

B 2 en alig. fr. en transversale à contresens, 4 B-G

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.

Boucle à gauche (8.2.053)



4105 c
4106 c
4107 e-f
4108 b

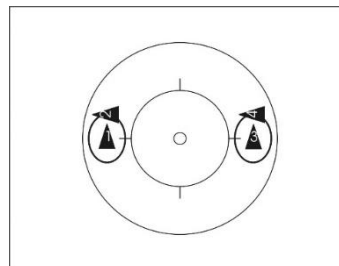
- C **2 en alig. fr. en transversale à contresens, 2 B-D, 2 B-G** 4108 c
 Au cours de la figure, deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche et deux compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite. De chaque paire de compétiteurs, l'un réalise une boucle à gauche et l'autre une boucle à droite.

Boucle à gauche (8.2.053)

Boucle à droite (8.2.054)

1 tourne autour de 1

Des paires de compétiteurs sont reliés par une jonction main dans la main et forment un groupe de compétiteurs. Les deux groupes se trouvent sur une ligne droite imaginaire qui passe par le point central ou qui est parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste. Les distances entre les groupes de compétiteurs doivent être identiques. Un compétiteur chacun est surplace, sans pédaler; l'autre réalisant le pourtour complet du premier. La manière d'exécution doit être uniforme.

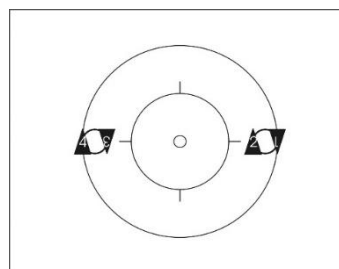


4116
4117

2 Moulins

Des paires de compétiteurs réalisent un moulin.

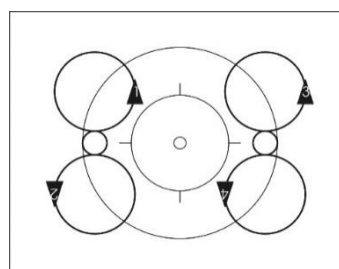
2 moulins (8.2.071)



4121
4122
4123
4124

- A **2 Moulins, 4 B-D**
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

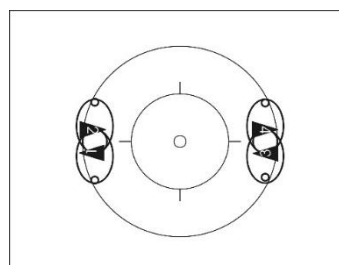
Boucle à droite (8.2.054)



4121 b
4124 e

- B **2 Moulins, PIR (T)**
 Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser des pirouettes de 50cm.

Pirouettes (8.2.046)

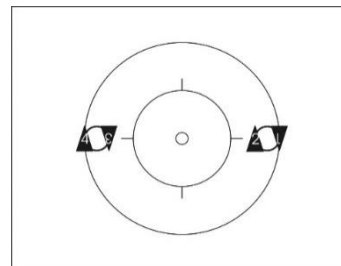


4124 d

2 anneaux face à face

Des paires de compétiteurs réalisent des anneaux face à face

2 anneaux face à face (8.2.074)



4133
4134

A 2 anneaux face à face, 4 B-D

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

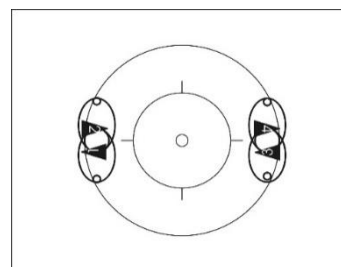
Boucle à droite (8.2.054)

4134 d

B 2 anneaux face à face, PIR (T)

Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser des pirouettes de 50cm.

Pirouettes (8.2.046)



4134 e

2 anneaux dos à dos

Des paires de compétiteurs réalisent des anneaux dos à dos.

2 anneaux dos à dos (8.2.077)

4135
4136

A 2 anneaux dos à dos, 4 B-D

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

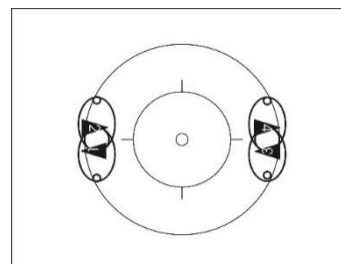
Boucle à droite (8.2.054)

4136 d

B 2 anneaux dos à dos, PIR (T)

Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser des pirouettes de 50cm.

Pirouettes (8.2.046)



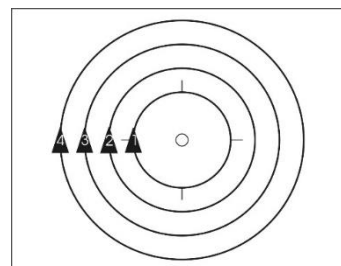
4136 e

4 en align. fr. en demi-cercle / cercle

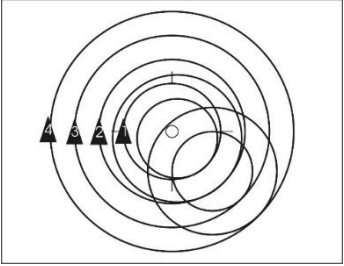
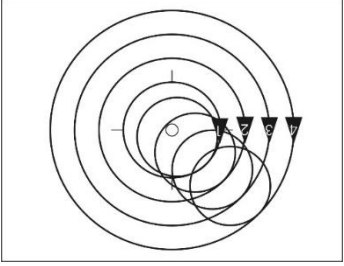
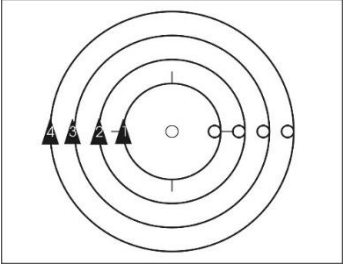
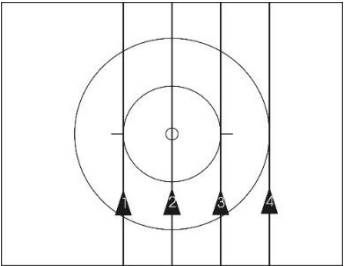
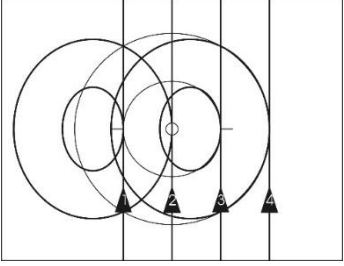
Tous les compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, sur un axe commun qui passe par le point central de la piste, réalisant un demi-cercle / un cercle.

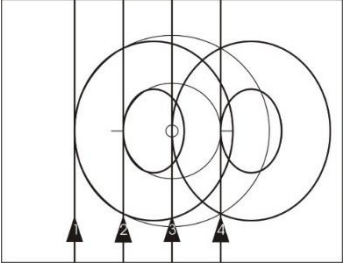
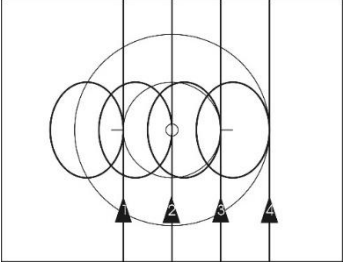
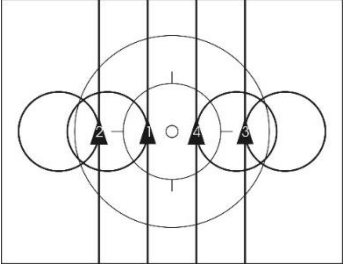
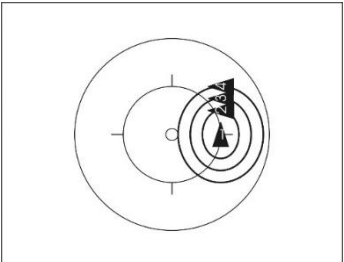
Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)



4151
4152
4153
4154

- A 4 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, B-G 2 en alig. fr.**
 Au cours de la figure, les compétiteurs 2 et 3 réalisent une rupture de jonction. Les deux paires de compétiteurs créés par ceci doivent réaliser des boucles à gauche 2 en alignement frontal.
- 
- 4151 c-d
 4152 c-d
 4153 e-h
 4154 c-d
- Boucle à gauche 2 en alig. fr. **(8.2.055)**
- B 4 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, 4 B-G**
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.
- 
- 4151 e-f
 4152 e-f
 4153 i-l
 4154 e-f
- Boucle à gauche **(8.2.053)**
- C 4 en alig. fr. en demi-cercle / cercle, PIR**
 Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser des pirouettes de 50cm.
- 
- 4154 g-h
- Pirouettes **(8.2.046)**
- 4 en alig. fr. en transversale**
 Tous les compétiteurs roulent en alignement frontal, avec jonction, roulant en transversale.
- 
- 4161
 4162
 4163
 4164
- Transversale **(8.2.064)**
- A 4 en alig. fr. en transversale, B-G 2 en alig fr.**
 Au cours de la figure, les compétiteurs 2 et 3 réalisent une rupture de jonction. Les deux paires de compétiteurs créés par ceci doivent réaliser des boucles à gauche 2 en alignement frontal.
- 
- 4161 b
 4162 b
 4163 c-d
 4164 b
- Boucle à gauche 2 en alig. fr. **(8.2.055)**

- B 4 en alig. fr. en transversale, B-D 2 en alig. fr.**
 Au cours de la figure, les compétiteurs 2 et 3 réalisent une rupture de jonction. Les deux paires de compétiteurs créés par ceci doivent réaliser des boucles à droite 2 en alig. frontal.
- 
- 4161 c
4162 c
- C 4 en alig. fr. en transversale, 4 B-G**
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à gauche.
- 
- 4161 d
4162 d
4163 e-f
4164 c
- D 4 en alig. fr. en transversale, 2 B-G, 2 B-D**
 Au cours de la figure, les compétiteurs 1 et 2 doivent réaliser chacun une boucle à gauche et les compétiteurs 3 et 4 chacun une boucle à droite.
- 
- 4164 d
- E 4 en alig. fr. en transversale, PIR**
 Au cours de la figure, chaque compétiteur doit réaliser des pirouettes de 50cm.
- Pirouettes (8.2.046)
- 3 en alig. fr. tournent autour de 1**
 Tous les compétiteurs sont reliés par une jonction. Un compétiteur est surplace, sans pédaler, les autres réalisant son pourtour complet, les trois roulant en alignement frontal sur une ligne droite imaginaire qui passe par le compétiteur surplace.
- 
- 4171
4172
4173
4174

Calèche, en demi-cercle / cercle

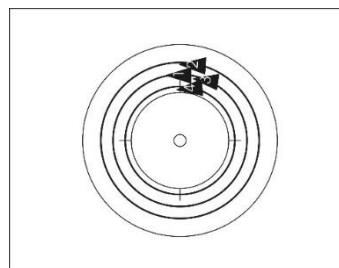
Tous les compétiteurs roulent autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient avec sa main droite la poignée gauche du guidon du compétiteur 2.

Le compétiteur 2 tient avec sa main gauche vers l'arrière l'épaule droite du compétiteur 3.

Le compétiteur 3 tient avec sa main gauche vers l'avant l'épaule droite du compétiteur 4.

Le compétiteur 4 tient avec sa main droite l'épaule gauche du compétiteur 1.



4181

Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

Calèche, en demi-cercle / cercle, cabré

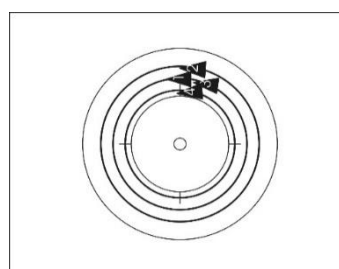
Tous les compétiteurs roulent autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient avec sa main droite la main droite du compétiteur 2.

Le compétiteur 2 tient avec sa main gauche la main droite du compétiteur 3.

Le compétiteur 3 tient avec sa main gauche la main droite du compétiteur 4.

Le compétiteur 4 tient avec sa main gauche la main gauche du compétiteur 1.



4182

Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

Serpent, en demi-cercle / cercle

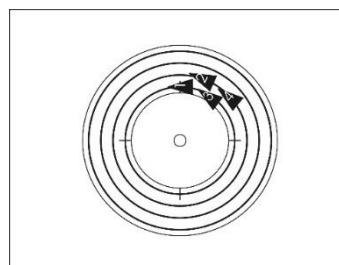
Tous les compétiteurs roulent en diagonale gauche/droite et l'un derrière l'autre autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient avec sa main droite, le la poignée gauche du guidon du compétiteur 2

Le compétiteur 2 saisit avec sa main gauche le la poignée gauche du guidon du compétiteur 3.

Le compétiteur 3 saisit avec sa main droite le la poignée gauche du guidon du compétiteur 4.

Le compétiteur 4 tient son guidon avec les deux mains.



4183

Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

Chaîne, en demi-cercle / cercle

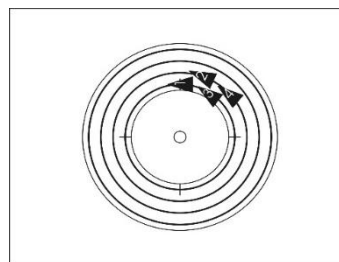
Tous les compétiteurs roulent en diagonale gauche/droite et l'un derrière l'autre autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient son guidon avec les deux mains.

Le compétiteur 2 tient l'épaule droite du compétiteur 1 avec sa main gauche.

Le compétiteur 3 tient l'épaule gauche du compétiteur 2 avec sa main droite.

Le compétiteur 4 tient l'épaule droite du compétiteur 3 avec sa main gauche.



4191

Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

Chaîne, en demi-cercle / cercle, cabré

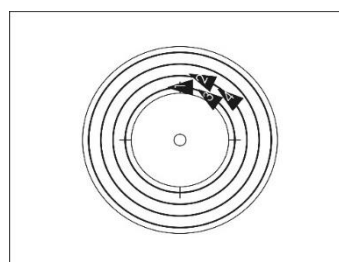
Tous les compétiteurs roulent en diagonale gauche/droite et l'un derrière l'autre autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient avec sa main droite la main droite du compétiteur 2.

Le compétiteur 2 tient avec sa main gauche la main gauche du compétiteur 3.

Le compétiteur 3 tient avec sa main droite la main droite du compétiteur 4.

Les bras sans jonction doivent être tendus latéralement.



4192

Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

Prise de selle, en demi-cercle / cercle

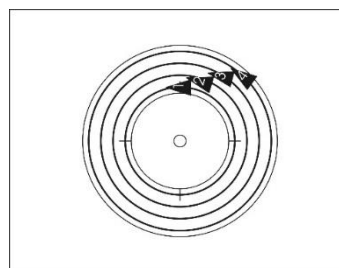
Tous les compétiteurs roulent l'un derrière l'autre sur des cercles décalés autour du cercle de 4m.

Le compétiteur 1 tient son guidon avec ses deux mains.

Le compétiteur 2 tient la selle du compétiteur 1 avec sa main gauche.

Le compétiteur 3 tient la selle du compétiteur 2 avec sa main gauche.

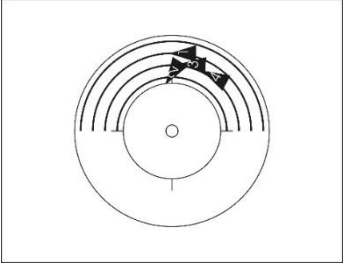
Le compétiteur 4 tient la selle du compétiteur 3 avec sa main gauche.



4196
4197

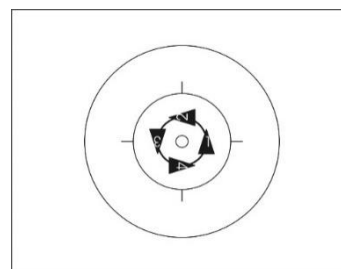
Demi-cercle (8.2.043)

Cercle (8.2.042)

- A **Prise de selle avec passage moulin**
 La position de départ est la prise de selle.
 Les compétiteurs 1 et 2 sont reliés par leurs mains gauches.
 Les compétiteurs 2, 3 et 4 sont toujours reliés par la prise de selle et passent par le côté intérieur du compétiteur 1. Ils réalisent ainsi un passage.
- 
- Fin de la figure** : Dès que la prise de selle ou l'anneau prise de selle (voire figure 4198) est établie.

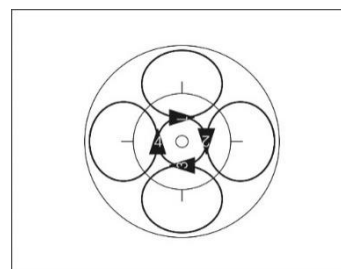
4197 a

- Prise de selle en anneau**
 Tous les compétiteurs roulent en file autour du point central de la piste.
 Le compétiteur 1 tient avec sa main gauche la selle du compétiteur 4.
 Le compétiteur 2 tient avec sa main gauche la selle du compétiteur 1.
 Le compétiteur 3 tient avec sa main gauche la selle du compétiteur 2.
 Le compétiteur 4 tient avec sa main gauche la selle du compétiteur 3.
- Fin de la figure** : Après un pourtour complet du point central de la piste.



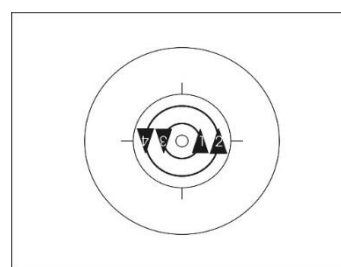
4198
4199

- A **Prise de selle en anneau, 4 B-D**
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.
- Boucle à droite **(8.2.054)**



4198 b

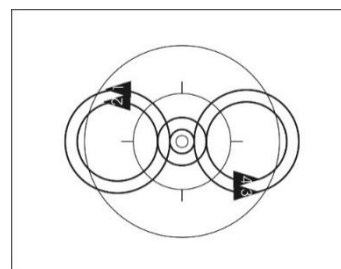
- Moulin à ailes 2 en alig. fr.**
 Tous les compétiteurs réalisent un moulin à ailes 2 en alignement frontal.
- Moulin à ailes 2 en alig. fr. **(8.2.072)**



4211
4212
4213
4214

4233 c

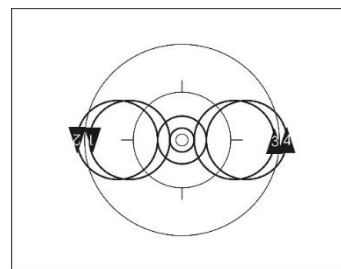
- A **Moulin à ailes 2 en alig. fr. demi-pourtour, B-D 2 en alig. fr. / Moulin à ailes 2 en alig. fr. B-D 2 en alig. fr.**
 Au cours de la figure, les deux compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent une rupture de jonction. Chaque paire de compétiteurs doit réaliser une boucle à droite 2 en alignement frontal.



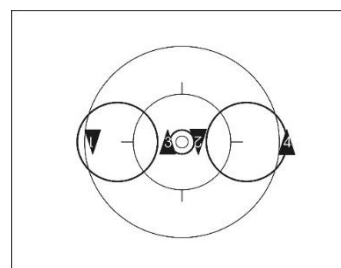
4211 b-c
4212 b-c
4214 e-f

Boucle à droite 2 en alig. fr. **(8.2.056)**

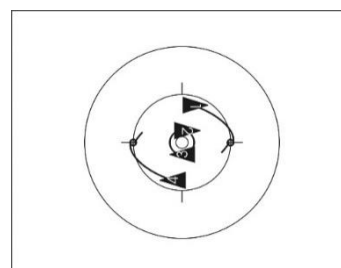
- B Moulin à ailes 2 en alig. fr. demi-pourtour, 4 B-D / Moulin à ailes 2 en alig. fr. 4 B-D**
 Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.
- Boucle à droite **(8.2.054)**
- C Moulin à ailes 2 en alig. fr. demi-pourtour, moulin avec 2 B-D**
 Au cours de la figure, les deux compétiteurs roulant à l'extérieur réalisent une rupture de jonction et chacun une boucle à droite. Les deux compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent un moulin.
- Moulin **(8.2.070)**
 Boucle à droite **(8.2.054)**
- D Moulin à ailes 2 en alig. fr. demi-pourtour, moulin avec PIR (T)**
 Au cours de la figure, les compétiteurs roulant à l'extérieur réalisent une rupture de jonction et réalisent chacun, sur un axe commun qui passe par le point central de la piste, des pirouettes de 50cm. Les deux compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent un moulin.
- Pirouettes **(8.2.046)**
 Moulin **(8.2.070)**
- Anneau à ailes 2 en alig. fr.**
 Tous les compétiteurs réalisent un anneau à ailes 2 en alignement frontal.
- Anneau à ailes 2 en alig. fr. **(8.2.075)**



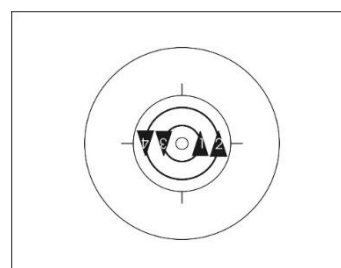
4211 d-e
4214 g-l



4214 d



4233 c

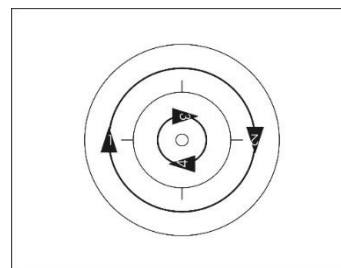


4223
4224

Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2 en cercle

Tous les compétiteurs réalisent la jonction pour le moulin à ailes 2 en alignement frontal. Les deux compétiteurs roulant à l'extérieur réalisent simultanément et en roulant une rupture de jonction et réalisent un cercle en file. Les deux compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent un moulin.

Fin de la figure : Dès que tous les compétiteurs ont atteint de nouveau la position de départ, simultanément et en roulant.



4230
4231
4232 a-b
4233 a

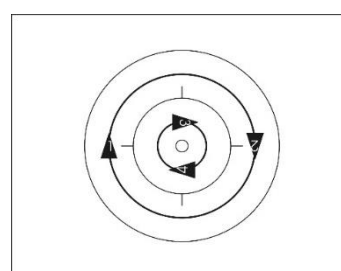
Moulin (8.2.070)

Cercle (8.2.042)

Anneau à ailes 2 en alig. fr. anneau face à face avec file de 2 en cercle

Tous les compétiteurs réalisent la jonction pour l'anneau à ailes 2 en alignement frontal. Les deux compétiteurs roulant à l'extérieur réalisent simultanément et en roulant une rupture de jonction et réalisent un cercle en file. Les deux compétiteurs roulant à l'intérieur réalisent un anneau face à face.

Fin de la figure : Dès que tous les compétiteurs ont atteint de nouveau la position de départ, simultanément et en roulant.



4232 c-d
4233 b

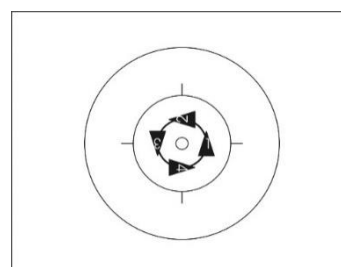
Anneau face à face (8.2.073)

Cercle (8.2.042)

Moulin

Tous les compétiteurs réalisent un moulin.

Moulin (8.2.070)

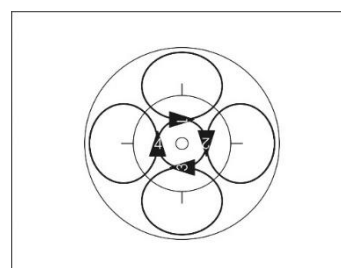


4241
4242
4243
4244

A Moulin, 4 B-D

Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.

Boucle à droite (8.2.054)

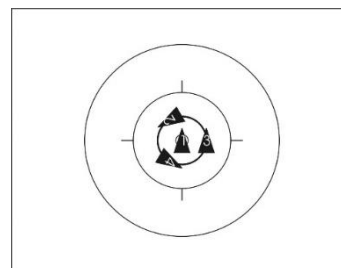


4241 b
4244 d-e

Anneau face à face autour de 1

Trois compétiteurs réalisent un anneau face à face autour du quatrième compétiteur. Celui-ci est relié à l'un des autres trois compétiteurs par quelconque jonction et se laisse tourner autour de son axe propre sans pédaler.

La figure est à réaliser à l'intérieur du cercle de 4m.



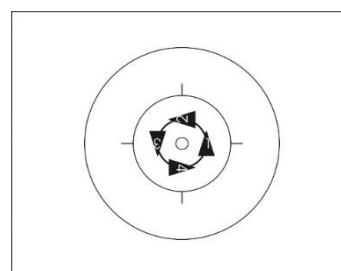
4251
4252

Anneau face à face (8.2.073)

Anneau face à face / Anneau face à face (T)

Tous les compétiteurs réalisent un anneau face à face.

Anneau face à face (8.2.073)

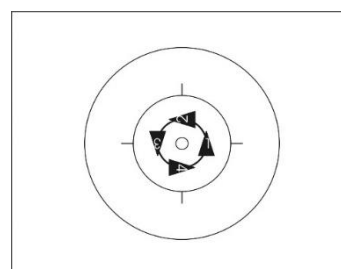


4258
4259

Anneau jonctions alternées / Anneau jonctions alternées (T)

Tous les compétiteurs réalisent un anneau jonctions alternées.

Anneau jonctions alternées (8.2.078)



4267 a
4267 c-f
4268 a
4268 c-e

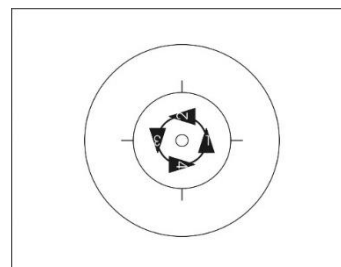
Anneau jonctions alternées demi-pourtour / Anneau face à face demi-pourtour

La position de départ est l'anneau jonctions alternées. Après un demi-pourtour, les compétiteurs réalisent un anneau face à face. Le changement de la jonction est à réaliser simultanément et en roulant.

Fin de la figure : Après un autre demi-pourtour en anneau face à face.

Anneau jonctions alternées (8.2.078)

Anneau face à face (8.2.073)

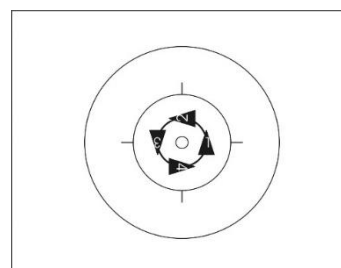


4267 b
4268 b

Anneau dos à dos

Tous les compétiteurs réalisent un anneau dos à dos.

Anneau dos à dos (8.2.076)

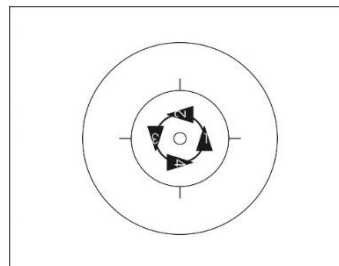


4272 a-e
4273 a-c

**Anneau dos à dos demi-pourtour /
Anneau face à face demi-pourtour**

La position de départ est l'anneau dos à dos. Après un demi-pourtour, les compétiteurs réalisent un anneau face à face. Le changement de la jonction est à réaliser simultanément et en roulant.

Fin de la figure : Après un autre demi-pourtour en anneau face à face.

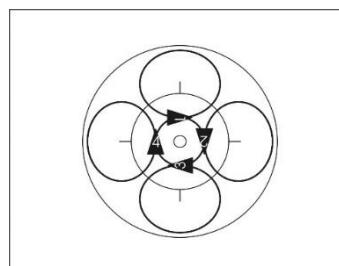


4272 f
4273 d

Anneau dos à dos (8.2.076)
Anneau face à face (8.2.073)

Anneau dos à dos, 4 B-D

Tous les compétiteurs réalisent un anneau dos à dos. Au cours de la figure, tous les compétiteurs doivent réaliser une boucle à droite.



4273 e

Anneau dos à dos (8.2.076)
Boucle à droite (8.2.054)

**Porte / Porte synchrones / Porte à contresens simultanés / Porte
boucles simultanés**

Deux compétiteurs forment une porte.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la porte.

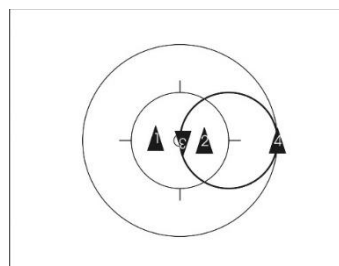
Fin de la figure : 2 mètres après le dernier compétiteur passe par la porte. La porte est surplace au moins jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont accompli le parcours nécessaire.

4280
4281 a-e
4282
4283
4284 a
4285
4286
4287
4290 a

Porte (8.2.079)

A Demi-porte / Porte

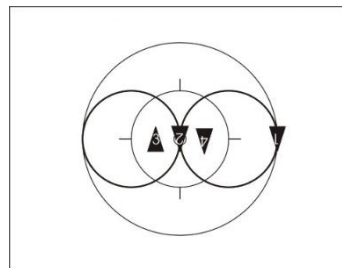
Les deux autres compétiteurs roulent en file, passant chacun une fois (demi-porte) / deux fois (porte) par l'espace créé par la porte. Ces deux compétiteurs doivent rouler autour de l'un des compétiteurs surplace formant la porte.



4280 a-b
4281 a-b
4282 a-d
4283 a-b

B Demi-porte synchrone / porte synchrone

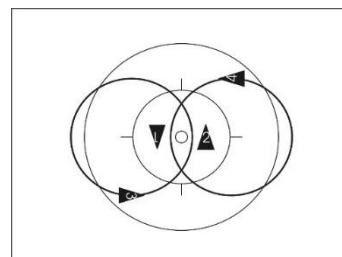
Les deux autres compétiteurs roulent sur un axe commun parallèle à la limite longitudinale ou transversale de la piste, passant chacun une fois (demi-porte synchrone) / deux fois (porte synchrone) par l'espace créé par la porte. Ces deux compétiteurs roulent chacun autour de l'un des compétiteurs surplace formant la porte.



4280 c-d
4281 c-d
4285 a-d
4286 a-b

C Porte à contresens simultanés

Les deux autres compétiteurs roulent chacun autour de l'un des compétiteurs surplace formant la porte. Ils passent simultanément deux fois par l'espace créé par la porte.



4280 e
4281 e
4284 a
4287 a-b

D Porte boucles simultanés

L'un des deux autres compétiteurs roule autour de l'un des compétiteurs surplace formant la porte, réalisant deux boucles à gauche. L'autre compétiteur roule autour de l'autre compétiteur surplace, réalisant deux boucles à droite. Les compétiteurs qui réalisent les boucles passent simultanément par l'espace créé par la porte.

4290 a

Boucle à gauche (**8.2.053**)
Boucle à droite (**8.2.054**)

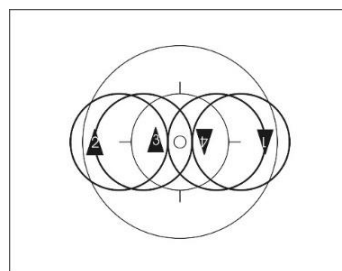
Porte à contresens, changement de boucle simultanés

Deux compétiteurs forment une porte. Les deux autres compétiteurs réalisent des changements de boucle de même forme et grandeur, passant deux fois simultanément par l'espace créé par la porte. Les changements de boucles commencent chacun sur une moitié de la piste. La piste est divisée en deux moitiés par son axe longitudinal ou transversal.

Début de la figure : Au plus tard 2 mètres avant le premier passage par la porte.

Fin de la figure : Au plus tôt 2 mètres après le dernier compétiteur passe par la porte. La porte est surplace au moins jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont atteint de nouveau la position de départ.

Porte (**8.2.079**)
Changement de boucle (**8.2.058**)



4281 f
4298 a

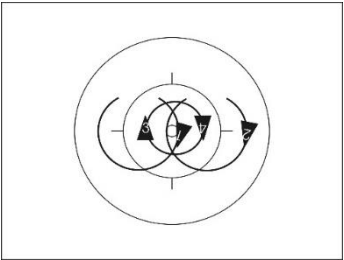
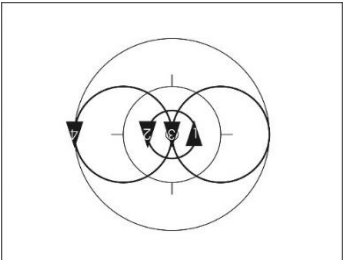
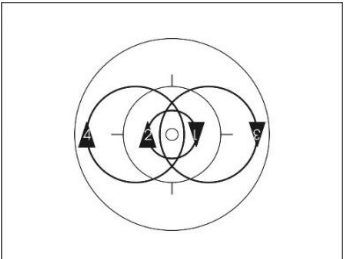
Moulin avec demi-porte synchrones / avec porte synchrones / avec porte à contresens simultanés 4284 b
 4288
 4289

Deux compétiteurs réalisent un moulin.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la porte.

Fin de la figure : 2 mètres après le dernier compétiteur passe par la porte. Le moulin roule au moins jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont accompli le parcours nécessaire.

Moulin (8.2.070)

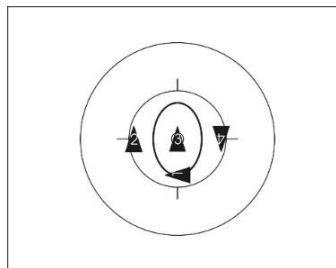
- | | | |
|---|---|--------------------------|
| <p>A</p> <p>Moulin avec demi-porte synchrones</p> <p>Les autres deux compétiteurs roulent, décalés par la moitié du parcours, chacun sur une moitié de la piste, passant chacun une fois par l'espace créé par le moulin. La piste est divisée en deux parties égales par l'axe longitudinal ou transversal. Pour les passages, les compétiteurs peuvent quitter leur moitié de la piste.</p> |  | <p>4288 a</p> |
| <p>B</p> <p>Moulin avec porte synchrones</p> <p>Les autres deux compétiteurs roulent, décalés par la moitié du parcours, chacun sur une moitié de la piste, passant chacun deux fois par l'espace créé par le moulin. La piste est divisée en deux parties égales par l'axe longitudinal ou transversal. Pour les passages, les compétiteurs doivent quitter leur moitié de la piste.</p> |  | <p>4288 b
4289 a</p> |
| <p>C</p> <p>Moulin avec porte à contresens simultanés</p> <p>Les deux autres compétiteurs roulent chacun autour d'un point et passent simultanément deux fois par l'espace créé par les compétiteurs qui réalisent le moulin.</p> |  | <p>4284 b
4289 b</p> |

Double porte

Trois compétiteurs forment une double porte. Le quatrième compétiteur passe alternativement deux fois par les deux espaces créés par la double porte.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la porte.

Fin de la figure : 2 mètres après le dernier passage par la porte. La double porte est surplace au moins jusqu'au moment où le compétiteur qui a réalisé les passages a accompli le parcours nécessaire.



4291 a
4292 a
4293 a

Double porte (8.2.080)

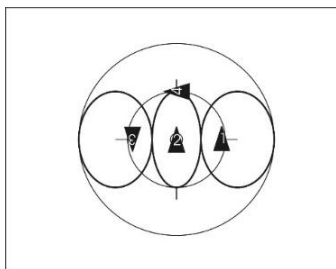
Double porte serpent

Trois compétiteurs forment une double porte.

Le quatrième compétiteur passe par les deux espaces créés par la double porte, passant deux fois par chaque espace et changeant de sens lors de chaque passage.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la porte.

Fin de la figure : 2 mètres après le dernier passage par la porte. La double porte est surplace au moins jusqu'au moment où le compétiteur qui a réalisé les passages a accompli le parcours nécessaire.



4292 b
4294 a

Double porte (8.2.080)

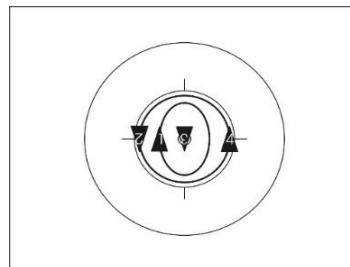
Turbine double porte au sens contraire

Trois compétiteurs réalisent une turbine.

Le quatrième compétiteur passe alternativement par les deux espaces en mouvement créés par la turbine. Au cours de la figure, il doit passer au moins deux fois par les deux espaces.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la turbine.

Fin de la figure : 2 mètres après le dernier passage par la turbine. La turbine roule au moins jusqu'au moment où le compétiteur qui a réalisé les passages a accompli le parcours nécessaire.



4293 b

Turbine (8.2.081)

Au sens contraire (8.2.036)

Turbine double porte serpent au sens contraire

4294 b

Trois compétiteurs réalisent une turbine.

Le quatrième compétiteur passe alternativement par les deux espaces en mouvement créés par la turbine. Il passe chacun des deux espaces au moins deux fois et change de sens lors de chaque passage.

Début de la figure : 2 mètres avant le premier passage par la turbine.

Fin de la figure : mètres après le dernier passage par la turbine. La turbine roule au moins jusqu'au moment où le compétiteur qui a réalisé les passages a accompli le parcours nécessaire.

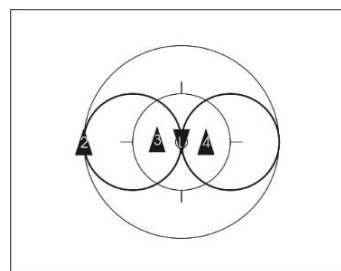
Turbine (8.2.081)

Au sens contraire (8.2.036)

Changement de boucle, porte

Deux compétiteurs forment une porte.

Les autres deux compétiteurs roulent à intervalles semblables en file, réalisant des changements de boucle de même grandeur et forme. A cette occasion, ils passent chacun deux fois par l'espace créé par la porte.



4296 a
4297 a

Début de la figure : Au plus tard 2 mètres avant le premier passage par la porte.

Fin de la figure : Au plus tôt 2 mètres après le dernier compétiteur passe par la porte. La porte est surplace au moins jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont atteint de nouveau la position de départ.

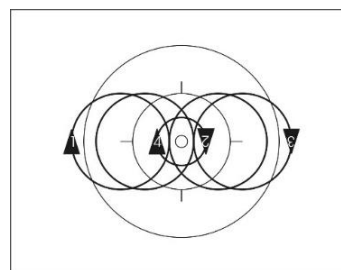
Porte (8.2.079)

Changement de boucle (8.2.058)

Moulin avec porte à contresens, changement de boucle simultanés

Deux compétiteurs réalisent un moulin.

Les deux autres compétiteurs réalisent des changements de boucle de même grandeur et forme. A cette occasion, ils passent chacun deux fois et en même temps par l'espace créé par le moulin. Les deux changements de boucle doivent commencer sur les moitiés opposées de la piste. La piste est divisée en deux parties égales par l'axe longitudinal ou transversal.



4298 b

La piste est divisée en deux parties égales par l'axe longitudinal ou transversal.

Début de la figure : Au plus tard 2 mètres avant le premier passage par le moulin.

Fin de la figure : Au plus tôt 2 mètres après le dernier compétiteur passe par le moulin. Le moulin roule au minimum jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont atteint de nouveau la position de départ.

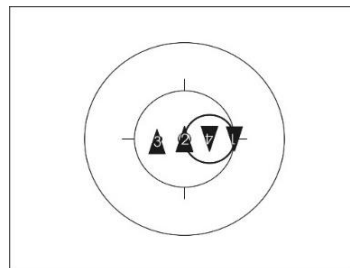
Moulin (8.2.070)

Changement de boucle (8.2.058)

Demi-porte anneau / Porte anneau

Deux compétiteurs forment une porte.
Les deux autres compétiteurs roulent à intervalles semblables en file, passant chacun une fois (demi porte anneau) / deux fois (porte anneau) par l'espace créé par la porte et formant un anneau face à face.

Fin de la figure : La porte est surplace au moins jusqu'au moment où les compétiteurs qui ont réalisé les passages ont accompli le parcours nécessaire.



4307 a-b

Porte (8.2.079)

Anneau face à face (8.2.073)

Compas avec anneau face à face au sens contraire

Deux compétiteurs se trouvent à l'intérieur du «cercle des 4m», l'un d'eux se trouve sur le point central de la piste. Ils sont reliés par une jonction main dans main. Au cours de la figure, le compétiteur extérieur contourne le compétiteur au surplace sur le point central. Le compétiteur surplace se laisse tourner autour de son axe propre sans pédaler. Les deux compétiteurs forment ainsi un compas. Les deux autres compétiteurs roulent en sens inverse, à intervalles semblables en file, passant chacun deux fois par l'espace créé par le compas, réalisant un anneau face à face autour du compétiteur sur le point central de la piste. Une partie de la figure doit être exécutée dans le sens des aiguilles d'une montre, l'autre partie dans le sens inverse.

Fin de la figure : Après un tour complet du compas et quand les compétiteurs formant l'anneau face à face ont réalisé le parcours nécessaire.

4307 c

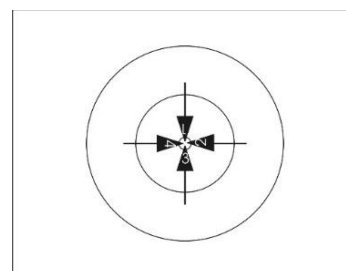
Anneau face à face (8.2.073)

Au sens contraire (8.2.036)

Étoile face à face

Tous les compétiteurs se trouvent dans la position de l'étoile face à face.

Étoile face à face (8.2.061)



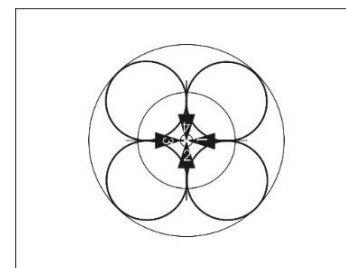
4316 a
4317 a-f

Étoile face à face, 4 B-G

Tous les compétiteurs roulent en file autour du cercle de 4m. Au cours de la figure, tous les compétiteurs réalisent une boucle à gauche. Après la boucle à gauche, les compétiteurs forment une étoile face à face autour du point central de la piste.

Boucle à gauche (8.2.053)

Étoile face à face (8.2.061)



4316 b
4317 g

Étoile face à face, 4 B-D

4317 h

Tous les compétiteurs roulent en file autour du cercle de 4m. Au cours de la figure, tous les compétiteurs réalisent une boucle à droite. Après la boucle à droite, les compétiteurs forment une étoile face à face autour du point central de la piste.

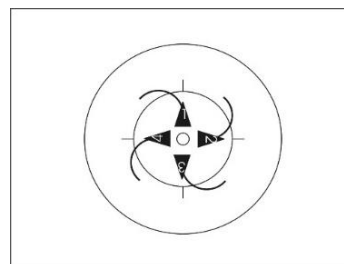
Boucle à droite (8.2.054)

Étoile face à face (8.2.061)

Étoile dos à dos

Tous les compétiteurs se trouvent dans la position de l'étoile dos à dos.

Étoile dos à dos (8.2.062)



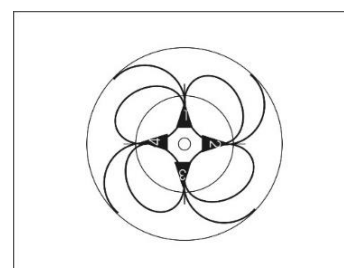
4326 a-b
4328 a-d

Étoile dos à dos, 4 B-G

Tous les compétiteurs roulent à intervalles semblables en file autour du cercle de 4m. Au cours de la figure, tous les compétiteurs réalisent une boucle à gauche. Après la boucle à gauche, les compétiteurs forment une étoile dos à dos autour du point central de la piste.

Boucle à gauche (8.2.053)

Étoile dos à dos (8.2.062)



4326 c
4328 e

Étoile dos à dos, 4 B-D

4328 f

Tous les compétiteurs roulent à intervalles semblables en file autour du cercle de 4m. Au cours de la figure, tous les compétiteurs réalisent une boucle à droite. Après la boucle à droite, les compétiteurs forment une étoile dos à dos autour du point central de la piste.

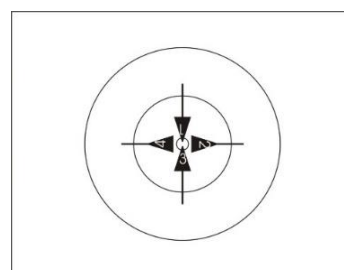
Boucle à droite (8.2.054)

Étoile dos à dos (8.2.062)

Étoile alternée

Tous les compétiteurs se trouvent dans la position de l'étoile alternée.

Étoile alternée (8.2.063)

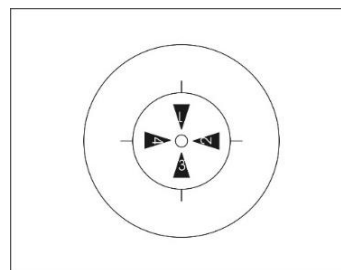


4327

Étoile face à face, 1/2 / 1 pivotement

L'étoile face à face est la position de départ. Au cours de la figure, les compétiteurs réalisent une rupture de jonction et chacun un 1/2 / 1 pivotement.

Fine de la figure : Dans la position étoile dos à dos / étoile face à face.



4331

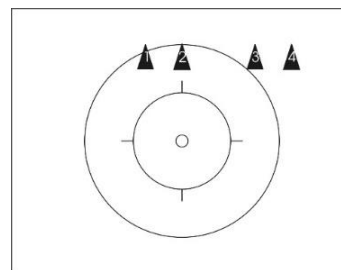
Étoile face à face (8.2.061)

Étoile dos à dos (8.2.062)

Pivotement (8.2.047)

2 en align. fr. cabré pivotement

Des paires de compétiteurs sont reliés par une jonction. Au cours de la figure, ils réalisent une rupture de jonction et chacun un 1/2 jusqu'à 4 demi pivotements.

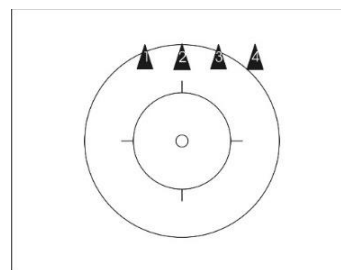


4341

Pivotement (8.2.047)

4 en align. fr. cabré pivotement

Tous les compétiteurs se trouvent sur un axe commun et sont reliés par une jonction. Au cours de la figure, ils réalisent une rupture de jonction et chacun un 1/2 jusqu'à 4 demi pivotements.



4342

Pivotement (8.2.047)

(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.17 ; 01.01.20)

Chapitre IV ÉVALUATION

§ 1 Règles générales d'évaluation

8.4.001 Début de l'évaluation
L'évaluation débute dès que le premier compétiteur pénètre sur la piste, voire **8.2.004**.

8.4.002 Fin de l'évaluation
Pour les règles de la fin de l'évaluation, voire **8.2.005**.

(article introduit au 1.01.16)

§ 2 Évaluation de la difficulté

8.4.003 Pour l'évaluation de la difficulté, les règles générales (Chapitre I), les règles spécifiques (Chapitre II) et les descriptions des figures (Chapitre III) sont à respecter. Pour l'évaluation de la difficulté, toutes les fautes sont à pénaliser lorsque qu'elles se produisent pendant la réalisation du programme.

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.004 Ordre chronologique
Les figures qui ne sont pas présentés dans l'ordre chronologique sont à pénaliser à : **100%**
En cas d'inversion de figures, les commissaires décident à la majorité de la pénalité à attribuer.

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.005 Présentation
Dans le cas où le compétiteur ne se présente pas en position debout sur la piste avant le début du programme, la première figure sera pénalisée par : **100%**

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.006 Début du programme
Le programme commence avec le signal défini et perceptible «Start». L'absence de signal est à pénaliser sur la première figure par : **100%**

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

8.4.007 Début de la figure

1. Chaque figure commence lorsque la position décrite est atteinte et, si nécessaire, les jonctions éventuelles établies et toute autre condition prescrite dans la description de la figure est remplie. Les irrégularités sont à pénaliser à : **100%**
2. Les figures en file (longitudinale, transversale, diagonale) commencent indépendamment de la distance avec la limite de la piste et se terminent à un mètre de la limite opposée. Une pénalité proportionnelle à la partie manquante sera attribuée.

3. Un S débute indépendamment de l'axe longitudinal ou transversal de la piste dès la prise de la position. Une pénalité proportionnelle à la partie manquante sera attribuée.
4. Les cercles à contresens et 8 à contresens débutent toujours au niveau du point central de la piste, indépendamment de la prise de jonction. Une pénalité proportionnelle à la partie manquante sera attribuée.
5. Si la description de la figure précise une jonction par toucher ou effleurement de la main au début et/ou à la fin de la figure au-dessus du point central de la piste et si celle-ci n'est pas montrée, la figure est à pénaliser par : **10%** /

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.008 Figures non conformes

Toutes les figures présentées doivent être conformes à leur description, si la figure n'est pas reconnaissable, elle sera pénalisée à : **100%**

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.009 Parcours

Le parcours est la description du déroulement de la figure ; celui-ci est décrit dans les règles spécifiques (Chapitre II) dans la description propre à chaque figure (Chapitre III) et au tableau de figures correspondant (Chapitre V).

Toutes les figures qui figurent sur la fiche d'évaluation sont à exécuter de la manière qui respecte la description du début à la fin de la totalité du parcours et pour tous les compétiteurs. L'axe du corps fait référence.

1. Pénalisation de la figure présentée sur moins de la moitié du parcours : **100%**
2. Pénalisation de la figure présentée sur moins de 9/10ème du parcours : **50%**
3. Pénalisation de la figure non présentée en totalité : **10%**
4. Abaisser la roue avant lors d'une figure en cabré pendant plus de 1 seconde définit la fin de la figure.
5. Une chute ou / une position debout au sol de plus de 1 seconde définit la fin de la figure.
6. Toucher ou prendre appui pendant plus d'une seconde lorsque ceci n'est pas permis définit la fin de la figure.
7. Lors des parcours en forme de S ou de 8, le compétiteur décale le franchissement du point central de plus de 75 cm, une pénalité proportionnelle à la partie manquante sera attribuée.
8. Toucher le guidon, la bicyclette ou d'autres compétiteurs au cours de figures 2ML pendant plus de 1 seconde définit la fin du parcours.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

8.4.010 Figures tactiques

La bonification est reconnue dès qu'il est visible qu'une extension tactique est tentée par l'augmentation du nombre. Si une extension tactique est possible sous la forme d'une modification de la méthode d'exécution, elle ne sera évaluée et reconnue que lorsque l'extension tactique aura été entièrement exécutée. L'évaluation de la difficulté se fait conformément à l'article 8.4.009. L'extension tactique est prise en considération lors du parcours.

(article introduit au 01.01.18; texte modifié aux 01.01.22 ; 01.01.2024)

- 8.4.011** Annonce des figures
Les figures annoncées ou mimées par une personne extérieure seront pénalisées : **100%**

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.4.012** Fin du temps accordé pour le programme
Tous les figures d'un programme doivent être montrées pendant le temps réglementaire. Si le temps réglementaire est écoulé avant la fin du programme, il faut attribuer la pénalité correspondante au parcours qui n'a pas été réalisé pour la ou les figures concernées (**exception** : étoiles, voire article **8.4.025**). Le temps accordé pour le programme prend fin lorsque la dernière figure est terminée.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

Supplément pour cyclisme artistique à 1 et à 2

- 8.4.013** Positions du corps
1. Jambes tendues : le décalage de la tension de la jambe (par rapport à la ligne droite) de plus de 20° est à pénaliser à : **100%**
 2. Stations fléchies, debout envers embout avant et genou sur selle : le décalage de la jambe libre de plus de 20° par rapport la ligne droite prescrite est à pénaliser à : **100%**
 3. Stations fléchies et debout envers embout avant : si le pied de la jambe tendue librement est plus bas que le pied de la jambe d'appui, ceci est à pénaliser à : **100%**
 4. Planche sous / sur selle et Drapeau sans appui : le décalage du tronc de plus de 10° par rapport à la ligne droite prescrite est à pénaliser à : **100%**
 5. Drapeaux et Drapeau sans appui : le décalage de plus de 10° par rapport à la ligne droite prescrite est à pénaliser à : **100%**
 6. Équerres et toute autre figure dont la position prescrite est « jambes horizontales » :
 - a) Le décalage des jambes vers le bas par rapport à la position prescrite est à pénaliser à : **100%**
 - b) Le décalage des jambes vers le haut de plus de 20° par rapport à la position prescrite est à pénaliser à : **100%**
 7. Positions jambes écartées :
 - a) Le décalage des jambes vers le bas par rapport à la position prescrite est à pénaliser à : **100%**
 - b) Le décalage des jambes vers le haut de plus de 20° par rapport à la position prescrite est à pénaliser à : **100%**
 - c) L'angle d'ouverture de l'écartement des jambes inférieur à 70° est à pénaliser à : **100%**
 8. Drapeau sans appui : déviation du tronc et des jambes vers le bas par rapport à la position prescrite est à pénaliser à : **100%**

(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.20, 01.01.25)

8.4.014 Passages

1. Lors d'un passage, une position intermédiaire qui peut être celle d'une autre figure non prévue (suivant le Chapitre II Règles spécifiques et le Chapitre V Tableau des figures) est autorisée pendant moins d'une seconde, au-delà la figure est à pénaliser à : **50%**
2. Lors d'un passage, lorsqu'une position intermédiaire qui n'est pas celle d'une autre figure sera maintenue sur plus de 2 mètres (suivant le Chapitre II Règles spécifiques et le Chapitre V Tableau des figures) le passage est à pénaliser à : **50%**

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.015 Saut de Maute et pivotement debout de face guidon

1. Lors du saut, le compétiteur n'atteint pas ou n'atteint que d'un pied le guidon, la pénalisation est de : **100%**
2. Le compétiteur atteint le guidon avec les deux pieds, mais n'atteint pas la position debout guidon, la pénalisation est de : **50%**
3. Si les 2 mètres à rouler sont manquants entièrement ou partiellement, la pénalisation est de : **10%**

(article introduit au 01.01.16 ; texte modifié au 01.01.20)

8.4.016 Figures de fin de programme

1. Dans les sauts carpés, si une ou les deux mains ne touchent pas les pieds, la pénalisation est de : **100%**
2. Les sauts tendus doivent être exécutés jambes jointes. Au plus haut point du saut, les bras doivent être tendus vers le haut, sinon la pénalisation est de : **100%**
3. Dans les figures avec ATR rotation sur guidon, si à la verticale du guidon, l'ATR n'est pas réalisé avec jambes jointes (il n'est pas nécessaire de s'arrêter dans cette position), la pénalisation est de : **100%**
4. Si à la fin de figures de fin de programme, le compétiteur est debout sur le sol sans rattraper la bicyclette, la pénalisation est de : **10%**

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

Supplément pour cyclisme artistique à 2

8.4.017 Figures à l'intérieur du «cercle de 4m»

Pour les parties de figures dont, selon Chapitre II § 5 Le parcours, une jonction est prescrite au-dessus du point central de la piste, lorsque la réalisation est effectuée à l'extérieur du «cercle des 4m», la pénalisation est de : **50%**
Le centre de l'exercice est déterminant.

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.018 Exécution simultanée figures sur deux bicyclettes

1. Passages / Saut à partir d'assis selle
 - a) Les passages et le saut à partir d'assis selle sur deux bicyclettes qui sont réalisés l'un après l'autre sont à pénaliser à : **50%**
 - b) Si un compétiteur a atteint la position finale avant que l'autre compétiteur n'ait commencé le passage / le saut à partir d'assis selle, la figure est montrée l'un après l'autre.

2. Saut de Maute et pivotement debout de face guidon
 - a) Dans le saut de Maute, le deuxième compétiteur doit avoir sauté au plus tard avant que le premier compétiteur ait effectué les deux mètres suivants le saut, sinon, la pénalisation est de : **50%**
 - b) Lors des pivotements debout de face guidon, le deuxième compétiteur doit avoir commencé sa première rotation avant que le premier compétiteur ne termine les deux mètres après sa dernière rotation, sinon, la pénalisation est de : **50%**
3. Salto
Le deuxième compétiteur doit avoir quitté le guidon avant que le premier compétiteur touche le sol, sinon, la pénalisation est de : **50%**

(texte modifié aux 01.01.12 ; 01.01.16)

- 8.4.019** Reprise de jonction pour la position de départ
Si la reprise de jonction prescrite ne se réalise pas en roulant (excepté les pivotements), la pénalisation est de : **10%**

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.4.020** Les boucles
Les boucles ne doivent pas se transformer en un contournement du partenaire, sinon, la pénalisation est de : **50%**

Supplément pour cyclisme artistique à 2 et à 4

- 8.4.021** Pivotements sur place
1. Bouger les pédales de plus d'un quart de tour de pédalier d'un ou de plusieurs compétiteurs est à pénaliser proportionnellement à la partie du parcours manquante.
 2. Les pivotements doivent être réalisés par chaque compétiteur sur une surface de 50 cm de diamètre maximum. Un écart par rapport au diamètre autorisé est à pénaliser proportionnellement à la partie manquante.
 3. Si la position surplace est manquante après la rotation, la pénalisation est de : **10%**

(texte modifié aux 1.01.12; 1.01.16, 1.01.23)

Supplément pour cyclisme artistique à 4

- 8.4.022** Exécution simultanée des figures
Prise et rupture simultanée de la jonction : Une exécution non-synchronisée conduit toujours et exclusivement à une pénalité de difficulté.
1. Si les prises ou ruptures de jonction simultanées prévues dans la figure ou dans une partie de la figure sont réalisées avec décalage, la pénalisation est de : **10%**
 2. Si les compétiteurs roulent sur plus de 2 m pour réaliser l'ensemble d'une jonction multiple, la pénalisation est de : **50%**
 3. Les prises et les ruptures de jonction non réalisées en roulant quand ceci est prévu dans le Chapitre II Règles spécifiques ou dans le Chapitre III Description des figures, la pénalisation est de : **10%**

Passages simultanés porte et moulin : Lorsque le passage ou croisement simultané est réalisé plus de 25cm à l'extérieur de la porte, la pénalisation est de :

4. Si la moitié maximum des passages n'est pas simultanée: **50%**
5. Si plus de la moitié des passages ne sont pas simultanés: **100%**

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20; 01.01.22, 1.01.23)

8.4.023 Figures à l'intérieur du «cercle des 4m»

1. Lorsque qu'il est indiqué dans la description que la figure doit être réalisé à l'intérieur du «cercle de 4m» et que la figure se réalise à l'extérieur, la pénalisation est de : **50%**. Le centre de la figure est déterminant.
2. Lorsqu'une figure à réaliser à l'intérieur du «cercle de 4m», en version rentrer en position ou rentrer en pirouette, ne débute pas en-dehors du «cercle de 4m», la pénalisation est de : **100%**
3. Lorsqu'une figure à réaliser à l'intérieur du «cercle de 4m», en version sortir en position, ne termine pas à l'extérieur du «cercle de 4m», la pénalisation est de : **10%**

(texte modifié au 1.01.16)

8.4.024 Rentrer en pirouette / Rentrer et sortir en position

1. Les 2 mètres obligatoires de la rentrée en position ne sont pas réalisés, la figure n'a pas débuté. La pénalisation est de : **100%**
2. Les 2 mètres de la rentrée en position ne sont montrés que partiellement, la pénalisation est de : **10%**
3. Les 2 mètres obligatoires de la sortie de position ne sont montrés que partiellement, la pénalisation est de : **10%**
4. Les 2 mètres obligatoires de la rentrée en position ne sont montrés que partiellement et les 2 mètres obligatoires de la sortie de position ne sont montrés que partiellement, la pénalisation est de : **10%**
5. La rentrée en pirouette n'est pas montrée sur une surface d'un diamètre de 50cm, la pénalisation est de :
 - a) Si c'est le cas pour plus de la moitié des compétiteurs : **100%**
 - b) Si c'est le cas pour au maximum la moitié des compétiteurs : **50%**

(article introduit au 1.01.16 ; texte modifié aux 1.01.17 ; 1.01.20; 01.01.22)

8.4.025 Etoile

1. Si dans la position finale prescrite, les tubes de direction, respectivement les roues arrières (étoile dos à dos ou étoile jonctions alternées), ne sont pas orientées dans la direction du point central de la piste, si l'erreur de position est réalisé par :
 - a) Plus de la moitié des compétiteurs, la pénalisation est de : **100%**
 - b) Au maximum la moitié des compétiteurs, la pénalisation est de : **50%**
2. Si dans la position finale prescrite, tous les compétiteurs-ne réalisent pas la jonction, la pénalisation à attribuer est de : **100%**
3. Rouler après la jonction vers la position finale est à pénaliser à : **100%**
4. Si la position surplace est manquante, la pénalisation est de : **10%**

(article introduit au 1.01.16)

- 8.4.026** Moulin avec porte
Si le moulin est surplace lors d'un moulin avec porte, la pénalisation est de :
1. Se tenir au maximum à la moitié du passage: **50%**
 2. Se tenir au plus de la moitié des passages: **100%**

(article introduit au 1.01.20; texte modifié aux 01.01.2022)

§ 3 Évaluation de l'exécution

- 8.4.027** Pour l'évaluation de l'exécution, les règles suivantes sont à respecter :
Les règles générales (Chapitre I), les règles spécifiques (Chapitre II), les descriptions des figures (Chapitre III) et les règles suivantes concernant l'évaluation de l'exécution sont à appliquer lorsque des fautes des groupes sous-visés se produisent au cours du programme.

Exceptions :

- Les fautes du groupe 1f-1g (qui concernent la période de l'entrée à la sortie de la piste)
- Les fautes du groupe 2 et 3 (qui concernent la période de l'entrée de la piste à la fin du temps maximum)

Les contacts avec le sol de la piste qui font partie de la présentation ne doivent pas être pénalisés.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.4.028** Faute du groupe 1a, 1b, 1f
Les fautes de ces groupes sont à pénaliser suivant leur apparition:
- A. Visiblement légère et / ou de courte durée :
avec le symbole x (X) pénalisation : 0,2 point
 - B. Visiblement importante et / ou de longue durée :
avec le symbole ~ (vague) pénalisation : 0.5 point

- 8.4.029** Faute du groupe 1c, 1d, 1e, 1g
A. Les fautes de ces groupes sont à pénaliser
avec le symbole ~ (vague) pénalisation : 0,5 point

- 8.4.030** Faute du groupe 2
A. Les fautes du groupe 2 sont à pénaliser
avec le symbole l (trait) pénalisation : 1 point

- 8.4.031** Faute du groupe 3
A. Les fautes du groupe 3 sont à pénaliser
avec le symbole O (rond) pénalisation : 2 points

- 8.4.032** Remarque concernant les groupes de fautes 1 et 2
Lorsqu'une faute du groupe 1 et 2 conduit irrémédiablement à une faute du groupe 3, seule la faute du groupe 3 est à prendre en compte.

Fautes du groupe 1

- 8.4.033** Fautes du groupe 1a (x, ~)
A pénaliser par nature de faute, uniquement une fois par compétiteur et figure :
1. Mal tendues ou mauvaise position des bras et / ou des mains
 2. Mouvements des bras
 3. Rouler par saccades

4. Position incorrecte de la partie supérieure du corps
5. Incertitudes
6. Cheminement des pirouettes
7. Courir après la bicyclette, manque de stabilisation ou sautellement (uniquement lors de figures de fin de programme)
8. Mauvaise position des jambes de moins de 20°
9. Genou mal tendu de moins de 20°
10. Pied mal tendues ou mal positionnées

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

8.4.034 Faute du groupe 1b (x, ~)

A pénaliser par nature de faute, uniquement une fois par figure :

1. Cercle de grandeur différente dans les demi-huit et tous les types de 8
2. Boucles de grandeur différente dans les demi changements de boucles, changements de boucles et tous les types de boucles
3. Cercles décalés dans les demi-huit et lors de tous les types de 8
4. Manque de synchronisation dans l'exécution des figures
5. Mauvaise direction
6. Intervalles inégaux
7. Mouvements d'équilibrage de la jonction lors du surplace après les pivotements et étoiles.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

8.4.035 Faute du groupe 1c (~)

Pénalisation par nature de faute, uniquement une fois par figure :

1. Ne passer qu' une seule fois ou pas du tout dans le cercle central de 50 cm lors d'un 8 ;
2. Ne pas passer dans le cercle central de 50 cm lors d'un S ;
3. Mauvaise position sur la piste ;
4. Ne pas respecter une distance constante du point central de la piste lors de parcours en cercle ou demi-cercle en cyclisme artistique à 1 et à 2 avec une tolérance d'un maximum de 2 mètres.

(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.17)

8.4.036 Faute du groupe 1d (~)

Pénalisation uniquement une fois par compétiteur et par nature de faute :

1. Remise incorrecte de la ou des bicyclettes en cyclisme artistique à 2
2. Descente incorrecte de la bicyclette
3. Présentation incorrecte avant le démarrage du temps maximum;
4. Descente incorrecte de la bicyclette après la fin du temps maximum ;
5. Présentation incorrecte après la fin du temps maximum.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

8.4.037 Faute du-groupe 1e (~)

Pénalisation aussi souvent que la faute se produit, uniquement entre les figures :

1. Rouler à l'extérieur des limites de la piste.

(texte modifié au 1.01.16)

- 8.4.038** Faute du groupe 1f (x, ~)
Pénalisation avant la première et entre les figures, uniquement une fois :
1. Incertitude.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

- 8.4.039** Faute du groupe 1g (~) (seulement pour le cyclisme artistique à 4)
Pénalisation avant le premier et entre les figures, uniquement une fois par nature de faute :
1. Bras mal tendus ou en mauvaise position entre les figures 2 mains lâchées ;
 2. Manque de coordination dans la prise ou le lâché de la bicyclette ;
 3. Manque de coordination dans l'abaissement ou le levage de la roue avant.

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.16 ; 1.01.20, 1.01.23)

Faute du groupe 2

- 8.4.040** Faute du groupe 2 (I)
Pénalisation pour chaque compétiteur et chaque nature de faute aussi souvent que cela se produit (ainsi qu'avant la première et entre les figures) :
1. Reprendre et relâcher à nouveau le guidon, la bicyclette ou le partenaire au cours d'une figure « deux mains lâchées » avec une ou les deux mains (durée maximum 1 seconde)
 2. Reposer et relever la roue avant au cours des figures en cabré (durée maximum 1 seconde)
 3. Reposer et relever la roue avant au cours de passages en cabré
 4. Court appui ou position debout au sol du pied (durée maximum 1 seconde)
 5. Prendre appui, se repousser au guidon, au cadre ou à la selle au cours des sauts avec la /les jambes ou le /les pieds
 6. Se réceptionner sur le cadre lors d'un saut pivoté après la réalisation complète du pivotement et avant la prise de pédales
 7. Le compétiteur arrive dans la position debout, mais la bicyclette tombe sur le sol (seulement pour le groupe des figures de fin de programme)
 8. Appui interdit sur le ou les partenaires (durée maximum 1 seconde et uniquement pendant l'exécution de la figure)

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17 ; 1.01.20)

Faute du groupe 3

- 8.4.041** Faute du groupe 3 (O)
Pénalisation pour chaque compétiteur et chaque nature de faute aussi souvent que cela se produit, ainsi qu'avant et entre les figures :
1. Chute ; de l'entrée de la piste jusqu'à la fin du temps maximum ou la réalisation complète du dernier, une chute ou poser les pieds sur la piste
 2. Debout sur le sol (durée supérieure à 1 seconde) du début à la fin du temps maximum
 3. Se tenir à des objets ou des personnes qui ne font pas partie de l'équipe
 4. Accès sur la piste d'une personne lors du changement de bicyclette en cyclisme artistique à 2 pour prendre la ou les bicyclettes
 5. Le compétiteur n'arrive pas dans la position debout (seulement pour les figures de fin de programme)

6. La pose de la ou des bicyclettes inutilisées en dehors de la «zone d'encadrement» en cyclisme artistique à 2 (La bicyclette est en pose dès que les compétiteurs ont commencé la figure suivante)

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

Chapitre V TABLEAU DES FIGURES

- 8.5.001** Dans la colonne nom de la figure, les valeurs de points indiquées entre parenthèses après le «T» peuvent être atteintes progressivement.

§ 1 Cyclisme artistique à 1

8.5.002	Figures avec les roues au sol	Valeur
	Numéro de la figure / nom de la figure	
	1001 a Assis selle C	0,5
	1001 b Assis selle O	0,7
	1001 c Assis selle 2ML, C	0,7
	1001 d Assis selle 2ML, O	0,9
	1002 a Assis selle M.ARR, C	2,1
	1002 b Assis selle M.ARR, O	2,3
	1002 c Assis selle M.ARR, 2ML tournique BS	3,0
	1003 a Assis envers selle C	1,2
	1003 b Assis envers selle O	1,4
	1004 a Assis envers selle M.ARR, C	1,9
	1004 b Assis envers selle M.ARR, O	2,1
	1004 c Assis envers selle M.ARR, S	2,8
	1004 d Assis envers selle M.ARR, 8	3,6
	1004 e Assis envers selle M.ARR, 2ML tourniquet BS	3,6
	1011 a Pieds sur guidon C	0,7
	1011 b Pieds sur guidon O	0,9
	1011 c Pieds sur guidon 2ML, C	0,9
	1011 d Pieds sur guidon 2ML, O	1,1
	1012 a Amazone C	0,8
	1012 b Amazone O	1,0
	1012 c Amazone 2ML, C	1,2
	1012 d Amazone 2ML, O	1,4
	1013 a Amazone M.ARR, C	2,5
	1013 b Amazone M.ARR, O	2,7
	1016 a Assis guidon C	1,8
	1016 b Assis guidon O	2,0
	1016 c Assis guidon 2ML, C	2,0
	1016 d Assis guidon 2ML, O	2,2
	1016 e Assis guidon 2ML, S	2,6
	1016 f Assis guidon 2ML, 8	3,4
	1017 a Assis envers guidon C	1,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1017 b Assis envers guidon O	1,4
1017 c Assis envers guidon 2ML, C	1,4
1017 d Assis envers guidon 2ML, O	1,6
1021 a Debout embouts avant et arrière C	0,9
1021 b Debout embouts avant et arrière O	1,1
1021 c Debout embouts avant et arrière 2ML, C	1,1
1021 d Debout embouts avant et arrière 2ML, O	1,3
1022 a Debout embouts avant et arrière M.ARR, C	2,6
1022 b Debout embouts avant et arrière M.ARR, O	2,8
1023 a Debout envers embouts avant et arrière C	1,3
1023 b Debout envers embouts avant et arrière O	1,5
1023 c Debout envers embouts avant et arrière 2ML, C	1,5
1023 d Debout envers embouts avant et arrière 2ML, O	1,7
1024 a Debout envers embouts avant et arrière M.ARR, C	2,6
1024 b Debout envers embouts avant et arrière M.ARR, O	2,8
1031 a Debout embout avant C	1,8
1031 b Debout embout avant O	2,0
1031 c Debout embout avant 2ML, C	2,0
1031 d Debout embout avant 2ML, O	2,2
1031 e Debout embout avant 2ML, S	2,6
1031 f Debout embout avant 2ML, 8	3,4
1032 a Debout envers embout avant C	2,0
1032 b Debout envers embout avant O	2,2
1036 a Station latérale debout pédale C	1,3
1036 b Station latérale debout pédale O	1,5
1037 a Station latérale pédalage d'un pied C	1,2
1037 b Station latérale pédalage d'un pied O	1,4
1038 a Station latérale sur embouts C	1,2
1038 b Station latérale sur embouts O	1,4
1038 c Station latérale sur embouts 2ML, C	1,4
1038 d Station latérale sur embouts 2ML, O	1,6
1039 a Station latérale envers sur embouts C	1,6
1039 b Station latérale envers sur embouts O	1,8
1039 c Station latérale envers sur embouts 2ML, C	1,8
1039 d Station latérale envers sur embouts 2ML, O	2,0
1040 a Station latérale genou selle, pied pédale C	1,2
1040 b Station latérale genou selle, pied pédale O	1,4
1041 a Assis cadre C	1,3
1041 b Assis cadre O	1,5
1046 a Debout embouts arrières C	1,3

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1046 b Debout embouts arrières O	1,5
1046 c Debout embouts arrières 2ML, C	2,1
1046 d Debout embouts arrières 2ML, O	2,3
1046 e Debout embouts arrières 2ML, S	2,7
1047 a Station fléchie embout arrière C	1,6
1047 b Station fléchie embout arrière O	1,8
1047 c Station fléchie embout arrière 2ML, C	3,0
1047 d Station fléchie embout arrière 2ML, O	3,2
1048 a Station fléchie embout arrière M.ARR, C	3,0
1048 b Station fléchie embout arrière M.ARR, O	3,2
1051 a Accroupi sur cadre C	1,3
1051 b Accroupi sur cadre O	1,5
1053 a Genou sur selle C	1,9
1053 b Genou sur selle O	2,1
1054 a Genou sur selle M.ARR, C	3,8
1054 b Genou sur selle M.ARR, O	4,0
1061 a Station fléchie selle C	1,7
1061 b Station fléchie selle O	1,9
1062 a Station fléchie selle M.ARR, C	3,4
1062 b Station fléchie selle M.ARR, O	3,6
1063 a Station fléchie cadre C	1,7
1063 b Station fléchie sur cadre O	1,9
1064 a Station fléchie cadre M.ARR, C	3,4
1064 b Station fléchie cadre M.ARR, O	3,6
1065 a Station fléchie envers cadre C	2,1
1065 b Station fléchie envers cadre O	2,3
1066 a Station fléchie envers guidon C	2,2
1066 b Station fléchie envers guidon O	2,3
1071 a Station latérale envers pédaler à travers cadre C	1,2
1071 b Station latérale envers pédaler à travers cadre O	1,4
1076 a Debout cadre C	1,1
1076 b Debout cadre O	1,3
1076 c Debout cadre 2ML, C	2,5
1076 d Debout cadre 2ML, O	2,7
1076 e Debout cadre 2ML, S	3,1
1077 a Debout envers cadre 2ML, C	3,1
1077 b Debout envers cadre 2ML, O	3,3
1081 a Suspension frontale C	1,5

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1081 b Suspension frontale O	2,1
1082 a Suspension frontale M.ARR, C	3,4
1083 a Suspension envers C	1,3
1083 b Suspension envers O	1,5
1083 c Suspension envers 2ML, C	1,5
1083 d Suspension envers 2ML, O	1,7
1084 a Suspension envers M.ARR, C	2,4
1091 a Allongé guidon C	2,1
1091 b Allongé guidon O	2,3
1092 a Allongé selle C	1,3
1092 b Allongé selle O	1,5
1092 c Allongé selle et guidon C	1,5
1092 d Allongé selle et guidon O	1,7
1093 a Planche sous selle C	1,6
1093 b Planche sous selle O	1,8
1093 c Planche sur selle C	1,8
1093 d Planche sur selle O	2,0
1096 a Marcher sur roue avant ¼ cercle	2,4
1101 a Debout selle et guidon C	2,9
1101 b Debout selle et guidon O	3,1
1101 c Debout selle et guidon S	3,6
1101 d Debout selle et guidon 8	4,1
1102 a Debout selle et guidon M.ARR, C	6,5
1102 b Debout selle et guidon M.ARR, O	6,9
1102 c Debout selle et guidon M.ARR, S	7,8
1102 d Debout selle et guidon M.ARR, 8	9,2
1103 a Debout selle C	5,7
1103 b Debout selle O	6,1
1103 c Debout selle S	6,5
1103 d Debout selle 8	7,3
1104 a Debout de face guidon C	4,0
1104 b Debout de face guidon O	4,2
1104 c Debout de face guidon S	4,7
1104 d Debout de face guidon 8	5,2
1104 e D'assis selle saut debout de face guidon C	4,6
1104 f D'assis selle saut debout de face guidon O	4,8
1104 g D'assis selle saut debout de face guidon S	5,3
1104 h D'assis selle saut debout de face guidon 8	5,8
1104 i Debout de face guidon, pivotement ½ tour	5,1
1104 j Debout de face guidon, pivotement 1 tour T (6,4 - 6,9 - 7,4 - 7,9)	5,9
1104 k Debout de face guidon, pivotement 1½ tour T (7,2 - 7,7 - 8,2 - 8,7)	6,7

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1104 l Debout de face guidon, pivotement 2 tours T (8,0 - 8,5 - 9,0 - 9,5)	7,5
1104 m D'assis selle saut debout de face guidon, pivotement ½ tour	5,7
1104 n D'assis selle saut debout de face guidon, pivotement 1 tour T (7,0 - 7,5 - 8,0 - 8,5)	6,5
1104 o D'assis selle saut debout de face guidon, pivotement 1½ tour T (7,8 - 8,3 - 8,8 - 9,3)	7,3
1104 p D'assis selle saut debout de face guidon, pivotement 2 tours T (8,6 - 9,1 - 9,6 - 10,1)	8,1

		Proposé			
		1104i	1104j	1104k	1104l
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	5,1			
	1		5,9		
	1½		6,4	6,7	
	2		6,9	7,2	7,5
	2½		7,4	7,7	8,0
	3		7,9	8,2	8,5
	3½			8,7	9,0
	4				9,5

		Proposé			
		1104m	1104n	1104o	1104p
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	5,7			
	1		6,5		
	1½		7,0	7,3	
	2		7,5	7,8	8,1
	2½		8,0	8,3	8,6
	3		8,5	8,8	9,1
	3½			9,3	9,6
	4				10,1

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1105 a Debout envers guidon C	4,4
1105 b Debout envers guidon O	4,6
1105 c Debout envers guidon S	5,1
1105 d Debout envers guidon 8	5,6
1111 a Drapeau sur selle C	2,5
1111 b Drapeau sur selle O	3,1
1111 c Drapeau sur selle S	3,5
1111 d Drapeau sur selle 8	5,1
1112 a Drapeau sur guidon C	2,5
1112 b Drapeau sur guidon O	3,1
1112 c Drapeau sur guidon S	3,5
1112 d Drapeau envers 2 mains sur guidon C	3,5
1112 e Drapeau envers 2 mains sur guidon O	4,2
1112 f Drapeau envers 2 mains sur guidon S	4,6
1112 g Drapeau envers 2 mains sur guidon 8	6,4
1112 h Drapeau 2 mains sur guidon C	4,1
1112 i Drapeau 2 mains sur guidon O	4,8
1112 j Drapeau 2 mains sur guidon S	5,2
1112 k Drapeau 2 mains sur guidon 8	7,0
1113 a Drapeau sans appui une jambe tendue (2 secondes)	6,0
1113 b Drapeau sans appui jambes écartées (2secondes)	7,5
1113 c Drapeau sans appui jambes jointes (2 secondes)	9,0
1115 a Equerre de face C	2,8
1115 b Equerre de face O	3,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1115 c Equerre de face S	3,6
1115 d Equerre de face 8	4,8
1116 a Equerre envers C	3,2
1116 b Equerre envers O	3,6
1116 c Equerre envers S	4,0
1116 d Equerre envers 8	5,2
1117 a Equerre latérale C	3,8
1117 b Equerre latérale O	4,4
1117 c Equerre latérale M.ARR, C	6,5
1117 d Equerre latérale M.ARR, O	7,1
1118 a Appui carpé guidon	3,3
1118 b Appui carpé guidon O	3,9
1118 c Appui carpé selle C	4,2
1118 d Appui carpé selle O	4,8
1121 a Appui renversé tête sur selle C	4,4
1121 b Appui renversé tête sur selle O	4,6
1122 a Appui renversé épaule C	4,2
1122 b Appui renversé épaule O	4,4
1123 a ATR selle et guidon C	7,0
1123 b ATR selle et guidon O	7,8
1123 c ATR selle et guidon S	8,6
1123 d ATR selle et guidon 8	10,2
1123 e Equerre latérale, ATR selle et guidon C, T (9,8 - 10,4)	8,6
1123 f Equerre latérale, ATR selle et guidon O, T (10,6 - 11,2)	9,4
1123 g Equerre latérale, ATR selle et guidon S, T (11,4 - 12,0)	10,2
1123 h Equerre latérale, ATR selle et guidon 8, T (13,0 - 13,6)	11,8
1123 i Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse C	10,4
1123 j Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse O	11,2
1123 k Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse S	12,0
1123 l Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse 8	13,6
1123 m Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand C	11,0
1123 n Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand O	11,8
1123 o Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand S	12,6
1123 p Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand 8	14,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

		Proposé			
		1123e	1123f	1123g	1123h
Réalisé	1123i	9,8			
	1123j		10,6		
	1123k			11,4	
	1123l				13,0
	1123m	10,4			
	1123n		11,2		
	1123o			12,0	
	1123p				13,6

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1124 a ATR guidon C	7,2
1124 b ATR guidon O	8,0
1124 c ATR guidon S	8,8
1124 d ATR guidon 8	10,4
1124 e Equerre, ATR guidon C, T (10,0 - 10,6)	8,8
1124 f Equerre, ATR guidon O, T (10,8 - 11,4)	9,6
1124 g Equerre, ATR guidon S, T (11,6 - 12,2)	10,4
1124 h Equerre, ATR guidon 8, T (13,2 – 13,8)	12,0
1124 i Equerre, ATR guidon suisse C	10,6
1124 j Equerre, ATR guidon suisse O	11,4
1124 k Equerre, ATR guidon suisse S	12,2
1124 l Equerre, ATR guidon suisse 8	13,8
1124 m Equerre, ATR guidon allemand C	11,2
1124 n Equerre, ATR guidon allemand O	12,0
1124 o Equerre, ATR guidon allemand S	12,8
1124 p Equerre, ATR guidon allemand 8	14,4
1124 q Appui carpé guidon, ATR guidon C	10,0
1124 r Appui carpé guidon, ATR guidon O	10,8
1124 s Appui carpé guidon, ATR guidon S	11,6
1124 t Appui carpé guidon, ATR guidon 8	13,2

		Proposé			
		1124e	1124f	1124g	1124h
Réalisé	1124i	10,0			
	1124j		10,8		
	1124k			11,6	
	1124l				13,2
	1124m	10,6			
	1124n		11,4		
	1124o			12,2	
	1124p				13,8

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1141 a Surplace pédales	1,0
1141 b Surplace pédales 2ML	1,2
1141 c Surplace pédale et roue avant	1,3

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

1141 d Surplace pédale et roue avant 2ML 1,5

(texte modifié aux 1.01.12 ; 1.01.16 ; 1.01.20, 01.01.25)

8.5.003	Retournements, sauts groupés, autres sauts	Valeur
Numéro de la figure / nom de la figure		
1151	a Retournement station latérale /suspension envers	1,7
1156	a Saut groupé d'assis selle	1,7
1156	b Saut groupé d'assis selle M.ARR	3,1
1157	a Saut groupé de suspension frontale avec appui	1,8
1157	b Saut groupé de suspension frontale	2,0
1157	c Saut groupé de suspension frontale M.ARR	3,5
1158	a Saut groupé de suspension envers avec appui	1,7
1158	b Saut groupé de suspension envers	1,9
1158	c Saut groupé de suspension envers M.ARR	3,5
1159	a Saut groupé d'assis envers guidon	1,7
1159	b Saut groupé d'assis envers guidon M.ARR	2,9
1171	a Saut ciseaux d'assis envers guidon	2,2
1171	b Saut ciseaux de suspension envers	2,6
1172	a Saut pivoté station latérale / assis envers guidon	2,0
1172	b Saut pivoté assis selle / assis envers guidon	2,3
1172	c Saut pivoté assis envers guidon / assis selle	2,3
1172	d Saut pivoté assis selle / station fléchie cadre	2,8
1172	e Saut pivoté avec ciseaux	3,8
1173	a Saut pivoté station latérale / marcher sur roue	2,2
1173	b Saut pivoté assis selle / marcher sur roue	2,8
1174	a Saut pivoté station latérale / suspension envers	1,8
1174	b Saut pivoté assis selle / suspension envers	2,2
1174	c Saut pivoté suspension envers / assis selle	2,3
1175	a Saut pivoté 1 tour	4,8
1175	b Saut pivoté 2 tours T (7,5 - 8,2 - 8,9 - 9,6 - 10,3)	6,8
1175	c Saut pivoté 3 tours T (9,5 - 10,2 - 10,9 - 11,6 - 12,3)	8,8
1175	d Saut pivoté 4 tours T (10,7 - 11,4 - 12,1 - 12,8 - 13,5)	10,0
1175	e Saut pivoté 5 tours T (11,8 - 12,5 - 13,2 - 13,9 - 14,6)	11,1

		Proposé				
Réalisé		1175a	1175b	1175c	1175d	1175e
		1	2	3	4	5
	1	4,8				
	2		6,8			
	3		7,5	8,8		
	4		8,2	9,5	10,0	
	5		8,9	10,2	10,7	11,1
	6		9,6	10,9	11,4	11,8
	7		10,3	11,6	12,1	12,5
	8			12,3	12,8	13,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

	9				13,5	13,9
	10					14,6

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1181 a Saut de pédales	1,9
1186 a Saut de Maute	7,3

(texte modifié au 01.01.16)

8.5.004 Figures en cabré

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1201 a Cabré assis selle C	2,4
1201 b Cabré assis selle O	2,6
1201 c Cabré assis selle 2ML, C	2,5
1201 d Cabré assis selle 2ML, O	2,7
1201 e Cabré assis selle 1 JL, C	3,1
1201 f Cabré assis selle 1 JL, O	3,3
1201 g Cabré assis selle 1 JL, 2ML, C	3,4
1201 h Cabré assis selle 1 JL, 2ML, O	3,6
1202 a Cabré assis selle M.ARR, C	4,3
1202 b Cabré assis selle M.ARR, O	4,5
1202 c Cabré assis selle M.ARR, 2ML, C	4,6
1202 d Cabré assis selle M.ARR, 2ML, O	4,8
1202 e Cabré assis selle M.ARR, 1 JL, C	5,7
1202 f Cabré assis selle M.ARR, 1 JL, O	6,5
1202 g Cabré assis selle M.ARR, 1 JL, 2ML, C	6,7
1202 h Cabré assis selle M.ARR, 1 JL, 2ML, O	7,5
1202 i Cabré assis selle PIR M.ARR, 2ML	5,3
1203 a Cabré assis envers selle 2ML, C	3,1
1203 b Cabré assis envers selle 2ML, O	3,5
1203 c Cabré assis envers selle 2ML, S	3,9
1203 d Cabré assis envers selle 2ML, 8	5,1
1203 e Cabré assis envers selle, 1JL, 2ML, C	3,9
1203 f Cabré assis envers selle, 1JL, 2ML, O	4,6
1203 g Cabré assis envers selle PIR, 2ML	5,7
1204 a Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, C	4,8
1204 b Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, O	5,2
1204 c Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, S	6,3
1204 d Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, 8	7,8
1211 a Cabré amazone C	3,1
1211 b Cabré amazone O	3,3
1211 c Cabré amazone 2ML, C	3,4
1211 d Cabré amazone 2ML, O	3,6
1212 a Cabré amazone M.ARR, C	5,4
1212 b Cabré amazone M.ARR, O	6,2
1212 c Cabré amazone M.ARR, 2ML, C	6,4
1212 d Cabré amazone M.ARR, 2ML, O	7,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure		Valeur
1216	a Cabré sur embout C	3,0
1216	b Cabré sur embout O	3,2
1216	c Cabré sur embout 2ML, C	3,3
1216	d Cabré sur embout 2ML, O	3,5
1216	e Cabré station latérale C	3,2
1216	f Cabré station latérale O	3,4
1216	g Cabré station latérale 2ML, C	3,5
1216	h Cabré station latérale 2ML, O	3,7
1217	a Cabré sur embout M.ARR, C	5,2
1217	b Cabré sur embout M.ARR, O	6,0
1217	c Cabré sur embout M.ARR, 2ML, C	6,2
1217	d Cabré sur embout M.ARR, 2ML, O	7,0
1217	e Cabré sur embout PIR, M.ARR	7,2
1217	f Cabré station latérale M.ARR, C	4,8
1217	g Cabré station latérale M.ARR, O	5,6
1219	a Cabré envers sur embout M.ARR, C	3,9
1219	b Cabré envers sur embout M.ARR, O	4,7
1219	c Cabré envers station latérale M.ARR, C	4,2
1219	d Cabré envers station latérale, M.ARR, O	5,0
1226	a Cabré assis guidon C	2,5
1226	b Cabré assis guidon O	2,7
1226	c Cabré assis guidon 2ML, C	2,6
1226	d Cabré assis guidon 2ML, O	2,8
1227	a Cabré assis guidon M.ARR, C	4,3
1227	b Cabré assis guidon M.ARR, O	4,5
1227	c Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, C	4,4
1227	d Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, O	4,6
1227	e Cabré assis guidon PIR, M.ARR	5,1
1228	a Cabré assis envers guidon 2ML, C	3,0
1228	b Cabré assis envers guidon 2ML, O	3,4
1228	c Cabré assis envers guidon 2ML, S	3,8
1228	d Cabré assis envers guidon 2ML, 8	5,0
1228	e Cabré assis envers guidon PIR, 2ML	5,5
1229	a Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, C	4,8
1229	b Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, O	5,2
1229	c Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, S	5,9
1229	d Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, 8	7,4
1236	a Cabré direction 2ML, C	2,6
1236	b Cabré direction 2ML, O	2,8
1236	c Cabré direction 1JL, 2ML, C	3,0
1236	d Cabré direction 1JL, 2ML, O	3,2
1236	e Cabré direction PIR, 2ML	5,1
1237	a Cabré direction M.ARR, 2ML, C	4,4
1237	b Cabré direction M.ARR, 2ML, O	4,6

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1237 c Cabré direction PIR, M.ARR, 2ML	5,1
1238 a Cabré envers direction 2ML, C	3,0
1238 b Cabré envers direction 2ML, O	3,4
1238 c Cabré envers direction, PIR, 2ML	5,5
1239 a Cabré envers direction M.ARR, 2ML, C	4,8
1239 b Cabré envers direction M.ARR, 2ML, O	5,2
1246 a Cabré debout bicyclette devant soi C	4,0
1246 b Cabré debout bicyclette devant soi O	4,6
1247 a Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, C	5,3
1247 b Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, O	5,9
1247 c Cabré debout bicyclette devant soi PIR, M.ARR	6,5
1248 a Cabré debout bicyclette derrière soi C	4,2
1248 b Cabré debout bicyclette derrière soi O	4,8
1248 c Cabré debout bicyclette derrière soi PIR	6,5
1249 a Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, C	5,5
1249 b Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, O	6,1
1249 c Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, S	6,8
1249 d Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, 8	8,8

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

8.5.005 Passages en cabré

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1281 a P. suspension frontale / cabré direction	5,0
1281 b P. cabré direction / suspension frontale	2,4
1282 a P. suspension frontale / cabré bicyclette derrière soi	7,0
1282 b P. cabré bicyclette derrière soi / suspension frontale	3,0
1283 a P. cabré assis selle / cabré assis guidon	3,1
1283 b P. Cabré assis guidon / cabré assis selle	2,1
1284 a P. cabré assis selle / cabré direction	5,3
1284 b P. cabré direction / cabré assis selle	4,3
1285 a P. cabré assis selle / debout bicyclette derrière soi	6,4
1285 b P. debout bicyclette derrière soi / cabré assis selle	4,7
1286 a P. cabré assis guidon / cabré direction	3,6
1286 b P. cabré direction / cabré assis guidon	2,7
1287 a P. cabré direction / cabré bicyclette derrière soi	4,1
1287 b P. cabré bicyclette derrière soi / cabré direction	1,9
1288 a P. suspension envers / cabré envers direction	3,7
1288 b P. cabré envers direction / suspension envers	1,4

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1289 a P. suspension envers / cabré bicyclette devant soi	6,1
1289 b P. cabré bicyclette devant soi / suspension envers	2,4
1290 a P. assis envers selle / cabré envers guidon	5,1
1290 b P. cabré envers guidon / assis envers selle	1,7
1291 a P. cabré envers guidon / cabré debout bicyclette devant soi	6,8
1291 b P. cabré debout bicyclette devant soi / cabré envers guidon	5,1
1292 a P. cabré envers direction / cabré envers guidon	3,9
1292 b P. cabré envers guidon / cabré envers direction	5,8
1293 a P. cabré debout bicyclette devant soi / cabré envers direction	1,8
1293 b P. cabré envers direction / cabré debout bicyclette devant soi	3,6

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.17)

8.5.006 Figures de fin de programme

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
1301 a Assis selle / saut groupé guidon	1,4
1301 b Station latérale pieds pédales /saut au dessus de la bicyclette	1,9
1301 c Assis selle / saut carpé au dessus du guidon	3,5
1301 d Assis selle / saut groupé guidon avec 1/2tour	2,5
1301 e Assis envers guidon / saut groupé guidon	1,6
1301 f Assis envers guidon / saut carpé guidon	3,7
1301 g Station fléchie selle / ATR guidon / rotation arrière	9,1
1301 h Assis selle / ATR guidon / rotation arrière	10,2
1301 i Debout de face guidon, saut tendu à l'arrière de la bicyclette	4,3
1301 j Debout de face guidon, saut tendu et ½ vrille à l'avant de la bicyclette	5,1
1301 k Debout de face guidon, saut carpé vers l'arrière de la bicyclette	4,7
1301 l Debout envers guidon, saut tendu à l'avant de la bicyclette	4,6
1301 m Debout envers guidon, saut tendu et vrille (1 tour) à l'avant de la bicyclette	6,2
1301 n Debout envers guidon / salto arrière	8,6
1301 o ATR, bicyclette couché sur le sol	4,1
1301 p Equerre avec ATR suisse, bicyclette couché sur le sol	6,1
1301 q Debout de face guidon / salto arrière	11,1

(texte modifié au 1.01.16, 01.01.25)

§ 2 Cyclisme artistique à 2

8.5.007 Figures avec les roues au sol sur deux bicyclettes

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2001 a Assis selle C	0,4
2001 b Assis selle O	0,5
2001 c Assis selle 2ML, C	0,8
2001 d Assis selle 2ML, O	0,9
2001 e Assis selle moulin	0,5
2001 f Assis selle moulin 2ML	0,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2001	g	Assis selle moulin BS, 2ML	1,5
2002	a	Assis selle M.ARR, C	0,8
2002	b	Assis selle M.ARR, O	1,0
2002	c	Assis selle BS, M.ARR	2,4
2004	a	Assis selle moulin M.ARR	0,9
2004	b	Assis selle moulin BS, M.ARR	2,0
2005	a	Assis envers selle C	0,7
2005	b	Assis envers selle O	0,8
2005	c	Assis envers selle 2ML, C	1,1
2005	d	Assis envers selle 2ML, O	1,2
2011	a	Pieds sur guidon C	0,8
2011	b	Pieds sur guidon O	0,9
2011	c	Pieds sur guidon 2ML, C	1,0
2011	d	Pieds sur guidon 2ML, O	1,2
2012	a	Amazone C	0,7
2012	b	Amazone O	0,8
2012	c	Amazone 2ML, C	1,1
2012	d	Amazone 2ML, O	1,2
2013	a	Amazone M.ARR, C	1,4
2013	b	Amazone M.ARR, O	1,5
2021	a	Assis guidon C	1,8
2021	b	Assis guidon O	2,0
2021	c	Assis guidon 2ML, C	2,0
2021	d	Assis guidon 2ML, O	2,2
2022	a	Assis envers guidon C	0,9
2022	b	Assis envers guidon O	1,0
2022	c	Assis envers guidon 2ML, C	1,3
2022	d	Assis envers guidon 2ML, O	1,5
2026	a	Debout embouts avant et arrière C	0,7
2026	b	Debout embouts avant et arrière O	0,8
2026	c	Debout embouts avant et arrière 2ML, C	1,1
2026	d	Debout embouts avant et arrière 2ML, O	1,2
2027	a	Debout envers embouts avant et arrière C	1,3
2027	b	Debout envers embouts avant et arrière O	1,5
2027	c	Debout envers embouts avant et arrière 2ML, C	1,5
2027	d	Debout envers embouts avant et arrière 2ML, O	1,7
2031	a	Debout embout avant C	1,8
2031	b	Debout embout avant O	2,0
2031	c	Debout embout avant 2ML, C	2,0
2031	d	Debout embout avant 2ML, O	2,2
2036	a	Station latérale pédalage d'un pied C	0,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2036	b	Station latérale pédalage d'un pied O	1,0
2037	a	Station latérale sur embouts C	0,8
2037	b	Station latérale sur embouts O	1,0
2037	c	Station latérale sur embouts 2ML, C	1,2
2037	d	Station latérale sur embouts 2ML, O	1,4
2046	a	Debout embouts arrières C	0,8
2046	b	Debout embouts arrières O	1,0
2046	c	Debout embouts arrières 2ML, C	1,7
2046	d	Debout embouts arrières 2ML, O	1,9
2047	a	Station fléchie embout arrière C	1,1
2047	b	Station fléchie embout arrière O	1,2
2047	c	Station fléchie embout arrière 2ML, C	1,9
2047	d	Station fléchie embout arrière 2ML, O	2,1
2051	a	Accroupi sur cadre C	1,2
2051	b	Accroupi sur cadre O	1,3
2052	a	Genou sur selle C	1,2
2052	b	Genou sur selle O	1,3
2061	a	Allongé selle C	1,1
2061	b	Allongé selle O	1,2
2061	c	Allongé selle et guidon C	1,9
2061	d	Allongé selle et guidon O	2,1
2062	a	Planche sous selle C	1,5
2062	b	Planche sous selle O	1,7
2062	c	Planche sur selle C	2,2
2062	d	Planche sur selle O	2,4
2066	a	Debout cadre C	1,1
2066	b	Debout cadre 2ML, C	1,9
2066	c	Debout cadre 2ML, O	2,1
2067	a	Debout selle et guidon séparément, C	2,9
2067	b	Debout selle et guidon séparément, O	3,3
2067	c	Debout selle et guidon C	2,9
2067	d	Debout selle et guidon O	3,3
2067	e	Debout selle et guidon BS	3,9
2067	f	Debout selle et guidon 8 contr.	4,4
2068	a	Debout selle et guidon M.ARR, séparément, C	5,8
2068	b	Debout selle et guidon M.ARR, séparément, O	6,4
2069	a	Debout selle séparément, C	4,2
2069	b	Debout selle séparément, O	4,5
2069	c	Debout selle C	4,1
2069	d	Debout selle O	4,3
2069	e	Debout selle BS	5,8
2069	f	Debout selle 8 contr.	6,7

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure		Valeur
2070	a Debout de face guidon séparément, C	3,7
2070	aa D'assis selle saut debout de face guidon séparément, C	4,5
2070	b Debout de face guidon séparément, O	3,9
2070	ba D'assis selle saut debout de face guidon séparément, O	4,7
2070	c Debout de face guidon C	3,7
2070	ca D'assis selle saut debout de face guidon C	4,5
2070	d Debout de face guidon O	3,9
2070	da D'assis selle saut debout de face guidon O	4,7
2070	e Debout de face guidon BS	4,8
2070	ea D'assis selle saut debout de face guidon BS	5,6
2070	f Debout de face guidon 8 contr.	5,4
2070	fa D'assis selle saut debout de face guidon 8 contr	6,2
2070	g Debout de face guidon pivotement ½ tour	6,8
2070	ga D'assis selle saut debout de face guidon pivotement ½ tour	7,6
2070	h Debout de face guidon pivotement 1 tour T (8,0 - 8,5 - 9,0 - 9,5)	7,5
2070	ha D'assis selle saut debout de face guidon pivotement 1 tour T (8,8 - 9,3 - 9,8 - 10,3)	8,3
2070	i Debout de face guidon pivotement 1½ tour T (8,8 - 9,3 - 9,8 - 10,3)	8,3
2070	ia D'assis selle saut debout de face guidon pivotement 1½ tour, T (9,6 - 10,1 - 10,6 - 11,1)	9,1
2070	j Debout de face guidon pivotement 2 tours, T (9,5 - 10,0 - 10,5 - 11,0)	9,0
2070	ja D'assis selle saut debout de face guidon pivotement 2 tours, T (10,3 - 10,8 - 11,3 - 11,8)	9,8
2070	k Debout de face guidon pivotement ½ tour, O contr.	6,5
2070	ka D'assis selle saut debout de face guidon pivotement ½ tour, O contr.	7,3
2070	l Debout de face guidon pivotement 1 tour, T (7,7 - 8,2 - 8,7 - 9,2), O contr.	7,2
2070	la D'assis selle saut debout de face guidon pivotement 1 tour, T (8,5 - 9,0 - 9,5 - 10,0), O contr.	8,0
2070	m Debout de face guidon pivotement 1½ tour, O contr. T (8,5 - 9,0 - 9,5 - 10,0)	8,0
2070	ma D'assis selle saut debout de face guidon pivotement 1 ½ tour, T (9,3 - 9,8 - 10,3 - 10,8), O contr.	8,8
2070	n Debout de face guidon pivotement 2 tours, O contr. T (9,2 - 9,7 - 10,2 - 10,7)	8,7
2070	na D'assis selle saut debout de face guidon, pivotement 2 tours, T (10,0 - 10,5 - 11,0 - 11,5), O contr.	9,5

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

		Proposé			
		2070g	2070h	2070i	2070j
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	6,8			
	1		7,5		
	1½		8,0	8,3	
	2		8,5	8,8	9,0
	2½		9,0	9,3	9,5
	3		9,5	9,8	10,0
	3½			10,3	10,5
	4				11,0

		Proposé			
		2070k	2070l	2070m	2070n
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	6,5			
	1		7,2		
	1½		7,7	8,0	
	2		8,2	8,5	8,7
	2½		8,7	9,0	9,2
	3		9,2	9,5	9,7
	3½			10,0	10,2
	4				10,7

		Proposé			
		2070ga	2070ha	2070ia	2070ja
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	7,6			
	1		8,3		
	1½		8,8	9,1	
	2		9,3	9,6	9,8
	2½		9,8	10,1	10,3
	3		10,3	10,6	10,8
	3½			11,1	11,3
	4				11,8

		Proposé			
		2070ka	2070la	2070ma	2070na
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	7,3			
	1		8,0		
	1½		8,5	8,8	
	2		9,0	9,3	9,5
	2½		9,5	9,8	10,0
	3		10,0	10,3	10,5
	3½			10,8	11,0
	4				11,5

Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2071	a	Debout envers guidon séparément, C	3,9
2071	b	Debout envers guidon séparément, O	4,1
2071	c	Debout envers guidon C	3,9
2071	d	Debout envers guidon O	4,1
2071	e	Debout envers guidon BS	5,0
2071	f	Debout envers guidon 8 contr.	5,7
2073	a	Appui renversé tête sur selle séparément, C	4,4
2073	b	Appui renversé tête sur selle séparément, O	4,6
2074	a	Appui renversé épaule séparément, C	4,2
2074	b	Appui renversé épaule séparément, O	4,4
2076	a	ATR selle et guidon séparément, C	9,2
2076	b	ATR selle et guidon séparément, O	9,6
2076	c	ATR selle et guidon 8 contr.	11,4
2076	d	Equerre latérale, ATR selle et guidon séparément, C	10,8
2076	e	Equerre latérale, ATR selle et guidon séparément, O	11,2
2076	f	Equerre latérale, ATR selle et guidon 8 contr. T (14,2 - 14,8)	13,0
2076	g	Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse séparément, C	12,6
2076	h	Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse séparément, O	13,0

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2076 i Equerre latérale, ATR selle et guidon suisse 8 contr.	14,8
2076 j Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand séparément, C.	13,2
2076 k Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand séparément, O	13,6
2076 l Equerre latérale, ATR selle et guidon allemand 8 contr.	15,4

		Proposé		
		2076d	2076e	2076f
Réalise	2076g	12,0		
	2076h		12,4	
	2076i			14,2
	2076j	12,6		
	2076k		13,0	
	2076l		14,8	

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2077 a ATR guidon séparément, C	9,1
2077 b ATR guidon séparément, O	9,5
2077 c ATR guidon 8 contr.	11,3
2077 d Equerre, ATR guidon séparément, C, T (11,9 - 12,5)	10,7
2077 e Equerre, ATR guidon séparément, O, T (12,3 - 12,9)	11,1
2077 f Equerre, ATR guidon 8 contr. T (14,1 - 14,7)	12,9
2077 g Equerre, ATR guidon suisse séparément, C	12,5
2077 h Equerre, ATR guidon suisse séparément, O	12,9
2077 i Equerre, ATR guidon suisse 8 contr.	14,7
2077 j Equerre, ATR guidon allemand séparément, C	13,1
2077 k Equerre, ATR guidon allemand séparément, O	13,5
2077 l Equerre, ATR guidon allemand 8 contr.	15,3
2077 m Appui carpé guidon, ATR guidon séparément C	11,9
2077 n Appui carpé guidon, ATR guidon séparément O	12,3
2077 o Appui carpé guidon, ATR guidon 8 contr.	14,1

		Proposé		
		2077d	2077e	2077f
Réalise	2077g	11,9		
	2077h		12,3	
	2076i			14,1
	2076j	12,5		
	2076k		12,9	
	2076l			14,7

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2081 a Saute de Maute séparément	10,2
2091 a Surplace pédales	0,8
2091 b Surplace pédales 2ML	1,2
2091 c Surplace pédale et roue avant	1,1
2091 d Surplace pédale et roue avant 2ML	1,6

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

(texte modifié aux 01.01.12 ; 01.01.16 ; 01.01.20)

8.5.008	Figures en cabré sur deux bicyclettes		Valeur
	Numéro de la figure / nom de la figure		
2131	a	Cabré assis selle C	1,5
2131	b	Cabré assis selle O	1,7
2131	c	Cabré assis selle 2ML, C	1,9
2131	d	Cabré assis selle 2ML, O	2,1
2131	e	Cabré assis selle BS	3,1
2131	f	Cabré assis selle 2ML, BS	3,6
2132	a	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, C	2,3
2132	b	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, O	2,5
2132	c	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, BS	4,5
2133	a	Cabré assis selle moulin	1,6
2133	b	Cabré assis selle 2ML, moulin	2,0
2133	c	Cabré assis selle moulin BS	2,7
2133	d	Cabré assis selle 2ML, moulin, BS	3,3
2134	a	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, moulin	2,3
2134	b	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, moulin, BS	4,1
2134	c	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, moulin, PIR	5,5
2135	a	Cabré assis envers selle 2ML, C	2,3
2135	b	Cabré assis envers selle 2ML, O	2,5
2135	c	Cabré assis envers selle 2ML, BS	4,7
2136	a	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, C	2,9
2136	b	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, O	3,1
2136	c	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, BS	5,7
2137	a	Cabré assis envers selle 2ML, moulin	2,4
2137	b	Cabré assis envers selle 2ML, moulin, BS	4,3
2137	c	Cabré assis envers selle 2ML, moulin, PIR	6,0
2138	a	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, moulin	2,9
2138	b	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML, moulin, BS	5,3
2147	a	Cabré amazone M.ARR 2ML, BS	6,6
2151	a	Cabré sur embout C	2,2
2151	b	Cabré sur embout O	2,4
2152	a	Cabré sur embout M.ARR, BS	5,4
2154	a	Cabré sur embout M.ARR, moulin, BS	5,0
2161	a	Cabré assis guidon C	1,7
2161	b	Cabré assis guidon O	1,9
2161	c	Cabré assis guidon 2ML, C	2,1
2161	d	Cabré assis guidon 2ML, O	2,3
2161	e	Cabré assis guidon 2ML, BS	3,8

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2162 a Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, C	2,5
2162 b Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, O	2,7
2162 c Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, BS	4,7
2163 a Cabré assis guidon moulin	1,8
2163 b Cabré assis guidon moulin 2ML	2,2
2163 c Cabré assis guidon moulin 2ML, BS	3,4
2164 a Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, moulin	2,9
2164 b Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, moulin, BS	4,3
2164 c Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, moulin, PIR	5,5
2165 a Cabré assis envers guidon 2ML, C	2,3
2165 b Cabré assis envers guidon 2ML, O	2,5
2165 c Cabré assis envers guidon 2ML, BS	4,4
2166 a Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, C	2,8
2166 b Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, O	3,0
2166 c Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, BS	5,0
2167 a Cabré assis envers guidon 2ML, moulin	2,4
2167 b Cabré assis envers guidon 2ML, moulin, BS	4,0
2167 c Cabré assis envers guidon 2ML, moulin, PIR	5,6
2168 a Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, moulin	3,2
2168 b Cabré assis envers guidon M.ARR, 2ML, moulin, BS	4,8
2176 a Cabré direction 2ML, C	1,6
2176 b Cabré direction 2ML, O	1,8
2176 c Cabré direction 2ML, BS	3,2
2177 a Cabré direction M.ARR, 2ML, C	2,1
2177 b Cabré direction M.ARR, 2ML, O	2,3
2177 c Cabré direction M.ARR, 2ML, BS	4,1
2178 a Cabré direction 2ML, moulin	1,8
2178 b Cabré direction 2ML, moulin, BS	2,7
2179 a Cabré direction M.ARR, 2ML, moulin	2,1
2179 b Cabré direction M.ARR, 2ML, moulin, BS	3,7
2179 c Cabré direction M.ARR, 2ML, moulin, PIR	5,0
2180 a Cabré envers direction 2ML, C	2,4
2180 b Cabré envers direction 2ML, O	2,6
2180 c Cabré envers direction 2ML, BS	4,2
2181 a Cabré envers direction M.ARR, 2ML, C	2,9
2181 b Cabré envers direction M.ARR, 2ML, O	3,1
2181 c Cabré envers direction M.ARR, 2ML, BS	5,1
2182 a Cabré envers direction 2ML, moulin	2,5
2182 b Cabré envers direction 2ML, moulin, BS	3,8
2182 c Cabré envers direction 2ML, moulin, PIR	5,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2183	a	Cabré envers direction M.ARR ,2ML, moulin	3,0
2183	b	Cabré envers direction M.ARR, 2ML, moulin, BS	4,7
2191	a	Cabré debout bicyclette devant soi, C	2,6
2191	b	Cabré debout bicyclette devant soi, O	2,8
2191	c	Cabré debout bicyclette devant soi, BS	4,4
2192	a	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, C	2,9
2192	b	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, O	3,1
2192	c	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, BS	4,9
2193	a	Cabré debout bicyclette devant soi moulin	2,7
2193	b	Cabré debout bicyclette devant soi moulin, BS	4,0
2194	a	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, moulin	2,9
2194	b	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, moulin, BS	4,5
2194	c	Cabré debout bicyclette devant soi M.ARR, moulin, PIR	5,9
2195	a	Cabré debout bicyclette derrière soi C	2,9
2195	b	Cabré debout bicyclette derrière soi O	3,1
2195	c	Cabré debout bicyclette derrière soi BS	4,7
2196	a	Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, C	3,2
2196	b	Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, O	3,4
2196	c	Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, BS	5,4
2197	a	Cabré debout bicyclette derrière soi moulin	3,0
2197	b	Cabré debout bicyclette derrière soi moulin, BS	4,3
2197	c	Cabré debout bicyclette derrière soi moulin, PIR	6,3
2198	a	Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, moulin	3,2
2198	b	Cabré debout bicyclette derrière soi M.ARR, moulin, BS	5,0
8.5.009	Pivotements sur place sur deux bicyclettes		
Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2211	a	Cabré assis guidon 1 pivotement	4,6
2211	b	Cabré assis guidon 2 pivotements, T (6,8 - 7,3)	6,3
2211	c	Cabré assis guidon 3 pivotements, T (7,8)	7,2
2212	a	Cabré assis envers guidon 1 pivotement	4,9
2212	b	Cabré assis envers guidon 2 pivotements, T (7,0 - 7,5)	6,5
2212	c	Cabré assis envers guidon 3 pivotements, T (8,1)	7,5
2213	a	Cabré direction pivotement 1 pivotement	4,4
2213	b	Cabré direction pivotement 2 pivotements, T (6,5 - 7,0)	6,0
2213	c	Cabré direction pivotement 3 pivotements, T (7,6)	7,0
2214	a	Cabré envers direction 1 pivotement	4,9
2214	b	Cabré envers direction 2 pivotements, T (7,0 - 7,5)	6,5
2214	c	Cabré envers direction 3 pivotements, T (8,1)	7,5
2215	a	Cabré debout bicyclette devant soi 1 pivotement	5,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2215 b Cabré debout bicyclette devant soi 2 pivotements, T (7,4 - 7,9)	6,9
2215 c Cabré debout bicyclette devant soi 3 pivotements, T (8,4)	7,8
2216 a Cabré debout bicyclette derrière soi 1 pivotement	5,5
2216 b Cabré debout bicyclette derrière soi 2 pivotements, T (7,7 - 8,2)	7,2
2216 c Cabré debout bicyclette derrière soi 3 pivotements, T (8,7)	8,1

(texte modifié au 1.01.12)

8.5.010 Passages sur deux bicyclettes

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2236 a P. cabré assis selle / cabré assis guidon	1,9
2236 b P. cabré assis guidon / cabré assis selle	1,9
2237 a P. cabré assis selle / cabré direction	2,9
2237 b P. cabré direction / cabré assis selle	2,9
2238 a P. cabré assis guidon / cabré direction	2,4
2238 b P. cabré direction / cabré assis guidon	2,4
2239 a P. cabré direction / cabré debout bicyclette derrière soi	2,1
2239 b P. cabré debout bicyclette derrière soi / cabré direction	2,1
2240 a P. cabré debout bicyclette devant soi / cabré envers direction	2,1
2240 b P. cabré envers direction / cabré debout bicyclette devant soi	2,2
2241 a P. cabré envers direction / cabré assis envers guidon	3,4
2241 b P. cabré assis envers guidon / cabré envers direction	3,5
2242 a P. suspension envers / cabré debout bicyclette devant soi séparément	5,7
2243 a P. suspension envers / cabré envers direction séparément	4,6

(texte modifié au 1.01.17)

8.5.011 Figures de fin de programme sur deux bicyclettes

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2250 a Debout envers guidon salto arrière	12,1

(texte modifié au 1.01.16)

8.5.012 Figures sur une bicyclette

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2261 a Assis selle / Debout embouts arrières C	0,3
2261 b Assis selle / Debout embouts arrières O	0,4
2261 c Assis selle / Debout selle C	0,7
2261 d Assis selle / Debout selle O	0,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2266 a Assis selle / Assis épaules C	0,7
2266 b Assis selle / Assis épaules O	0,9
2266 c Assis selle 2ML / Assis épaules C	1,6
2266 d Assis selle 2ML / Assis épaules O	1,9
2267 a Assis selle M.ARR / Assis épaules C	1,9
2267 b Assis selle M.ARR / Assis épaules O	2,2
2268 a Assis selle / debout épaules C	2,0
2268 b Assis selle / debout épaules O	2,3
2268 c Assis selle 2ML / debout épaules C	3,0
2268 d Assis selle 2ML / debout épaules O	3,4
2269 a Assis selle M.ARR / debout épaules C	3,7
2269 b Assis selle M.ARR / debout épaules O	4,1
2270 a Assis selle / suspension renversée C	1,3
2270 b Assis selle / suspension renversée O	1,5
2270 c Assis selle 2ML / suspension renversée C	2,1
2270 d Assis selle 2ML / suspension renversée O	2,4
2271 a Assis selle M.ARR / suspension renversée C	2,3
2271 b Assis selle M.ARR / suspension renversée O	2,6
2276 a Assis selle / Debout guidon C	1,2
2276 b Assis selle / Debout guidon O	1,3
2277 a Assis selle / ATR guidon C	5,0
2277 b Assis selle / ATR guidon O	5,4
2277 c Assis selle / Appui carpé guidon, ATR guidon C	6,5
2277 d Assis selle / Appui carpé guidon, ATR guidon O	6,9
2281 a Assis envers selle / Assis épaules C	1,1
2281 b Assis envers selle / Assis épaules O	1,3
2282 a Assis envers selle M.ARR / Assis épaules C	1,9
2282 b Assis envers selle M.ARR / Assis épaules O	2,1
2283 a Assis envers selle / Debout selle C	2,7
2283 b Assis envers selle / Debout épaules O	3,0
2285 a Assis envers selle / Suspension renversée C	1,7
2285 b Assis envers selle / Suspension renversée O	1,9
2286 a Assis envers selle M.ARR / Suspension renversée C	2,5
2286 b Assis envers selle M.ARR / Suspension renversée O	2,7
2296 a Assis guidon / Debout embouts arrières C	1,1
2296 b Assis guidon / Debout embouts arrières O	1,2
2296 c Assis guidon 2ML / Debout embouts arrières C	1,6
2296 d Assis guidon 2ML / Debout embouts arrières O	1,8
2296 e Assis guidon / Debout selle C	1,8
2296 f Assis guidon / Debout selle O	2,0

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure		Valeur
2296	g Assis guidon 2ML / Debout selle C	2,3
2296	h Assis guidon 2ML / Debout selle O	2,5
2301	a Assis envers guidon / Debout embouts arrières C	0,8
2301	b Assis envers guidon / Debout embouts arrières O	0,9
2301	c Assis envers guidon 2ML / Debout embouts arrières C	1,3
2301	d Assis envers guidon 2ML / Debout embouts arrières O	1,4
2302	a Assis envers guidon / Debout selle et guidon C	1,3
2302	b Assis envers guidon / Debout selle et guidon O	1,4
2302	c Assis envers guidon 2ML / Debout selle et guidon C	1,8
2302	d Assis envers guidon 2ML / Debout selle et guidon O	1,9
2302	e Assis envers guidon / Debout selle C	1,4
2302	f Assis envers guidon / Debout selle O	1,7
2302	g Assis envers guidon 2ML / Debout selle C	2,0
2302	h Assis envers guidon 2ML / Debout selle O	2,3
2303	a Assis envers guidon / Assis épaules C	1,3
2303	b Assis envers guidon / Assis épaules O	1,5
2303	c Assis envers guidon 2ML / Assis épaules C	1,9
2303	d Assis envers guidon 2ML / Assis épaules O	2,2
2304	a Assis envers guidon / Debout épaules C	2,9
2304	b Assis envers guidon / Debout épaules O	3,2
2304	c Assis envers guidon 2ML / Debout épaules C	3,6
2304	d Assis envers guidon 2ML / Debout épaules O	3,9
2305	a Assis envers guidon / suspension renversée C	1,8
2305	b Assis envers guidon / suspension renversée O	2,0
2305	c Assis envers guidon 2ML / suspension renversée C	2,4
2305	d Assis envers guidon 2ML / suspension renversée O	2,6
2306	a Assis envers guidon / Appui renversé tête sur selle C	2,7
2306	b Assis envers guidon / Appui renversé tête sur selle O	2,9
2311	a Debout embout avant / Debout embouts arrières C	0,9
2311	b Debout embout avant / Debout embouts arrières O	1,0
2311	c Debout embout avant 2ML / Debout embouts arrières C	1,4
2311	d Debout embout avant 2ML / Debout embouts arrières O	1,6
2311	e Debout embout avant / Debout selle C	1,6
2311	f Debout embout avant / Debout selle O	1,8
2311	g Debout embout avant 2ML / Debout selle C	2,1
2311	h Debout embout avant 2ML / Debout selle O	2,3
2316	a Debout embout avant et arrière / Assis épaules C	1,0
2316	b Debout embout avant et arrière / Assis épaules O	1,2
2316	c Debout embout avant et arrière 2ML / Assis épaules C	1,6
2316	d Debout embout avant et arrière 2ML / Assis épaules O	1,8
2317	a Station latérale embouts / Station latérale embouts, mains dans mains, C	1,4
2317	b Station latérale embouts / Station latérale embouts, mains dans mains, O	1,6

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure		Valeur
2319	a Station fléchée selle / Station fléchée envers guidon C	1,8
2319	b Station fléchée selle / Station fléchée envers guidon O	2,0
2321	a Assis cadre / Station fléchée selle C	1,1
2321	b Assis cadre / Station fléchée selle O	1,2
2322	a Assis cadre / Debout selle et guidon C	1,5
2322	b Assis cadre / Debout selle et guidon O	1,7
2322	c Assis cadre / Debout selle C	1,8
2322	d Assis cadre / Debout selle O	2,0
2323	a Assis cadre / Drapeau sur selle C	2,4
2323	b Assis cadre / Drapeau sur selle O	2,8
2331	a Suspension frontale / Station fléchée selle C	1,0
2331	b Suspension frontale / Station fléchée selle O	1,2
2332	a Suspension frontale / Debout selle et guidon C	1,5
2332	b Suspension frontale / Debout selle et guidon O	1,7
2332	c Suspension frontale / Debout selle C	1,8
2332	d Suspension frontale / Debout selle O	2,0
2334	a Suspension frontale / Appui renversé tête sur selle C	2,8
2334	b Suspension frontale / Appui renversé tête sur selle O	3,0
2334	c Suspension frontale / ATR selle et guidon C	6,1
2334	d Suspension frontale / ATR selle et guidon O	6,5
2341	a Suspension envers / Debout embouts arrières C	0,9
2341	b Suspension envers / Debout embouts arrières O	1,0
2342	a Suspension envers / Debout selle et guidon C	1,4
2342	b Suspension envers / Debout selle et guidon O	1,5
2342	c Suspension envers / Debout selle C	1,7
2342	d Suspension envers / Debout selle O	1,9
2343	a Suspension envers / Debout guidon C	1,8
2343	b Suspension envers / Debout guidon O	1,9
2346	a Suspension envers / Appui renversé tête sur selle	2,7
2346	b Suspension envers / Appui renversé tête sur selle O	2,9
2346	c Suspension envers / ATR selle et guidon C	6,1
2346	d Suspension envers / ATR selle et guidon O	6,5
2351	a Allongé guidon / Station fléchée selle C	1,3
2351	b Allongé guidon / Station fléchée selle O	1,5
2351	c Allongé guidon / Debout selle C	2,2
2351	d Allongé guidon / Debout selle O	2,4
2352	a Allongé selle / Debout guidon C	1,9
2352	b Allongé selle / Debout guidon O	2,0
2352	c Allongé selle / ATR guidon C	5,5
2352	d Allongé selle / ATR guidon O	5,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur	
2353 a	Planche / Station fléchie selle C	1,5
2353 b	Planche / Station fléchie selle O	1,6
2353 c	Planche / Debout selle C	2,2
2353 d	Planche / Debout selle O	2,4
2356 a	Debout selle et guidon / Debout selle et guidon C	3,0
2356 b	Debout selle et guidon / Debout selle et guidon O	3,2
2356 c	Debout selle et guidon / Debout selle et guidon S	3,6
2356 d	Debout selle et guidon / Debout selle et guidon 8	4,1
2357 a	Debout selle et guidon / Debout embouts arrières C	2,5
2357 b	Debout selle et guidon / Debout embouts arrières O	2,6
2357 c	Debout selle et guidon / Debout selle C	3,1
2357 d	Debout selle et guidon / Debout selle O	3,2
2357 e	Debout selle et guidon / Debout guidon C	3,7
2357 f	Debout selle et guidon / Debout guidon O	3,8
2358 a	Debout guidon / Debout embouts arrières C	3,2
2358 b	Debout guidon / Debout embouts arrières O	3,4
2358 c	Debout guidon pivotement ½ tour / Debout embouts arrières	5,9
2358 d	Debout guidon pivotement 1 tour/ Debout embouts arrières T (7,2 - 7,7 - 8,2 - 8,7)	6,7
2358 e	Debout guidon pivotement 1½ tour / Debout embouts arrières T (8,0 - 8,5 - 9,0 - 9,5)	7,5
2358 f	Debout guidon pivotement 2 tours / Debout embouts arrières T (8,8 - 9,3 - 9,8 - 10,3)	8,3
2358 g	D'assis selle saut debout guidon / Debout embouts arrières C	4,0
2358 h	D'assis selle saut debout guidon / Debout embouts arrières O	4,1
2358 i	D'assis selle saut debout guidon pivotement ½ tour / Debout embouts arrières	6,7
2358 j	D'assis selle saut debout guidon pivotement 1 tour / Debout embouts arrières T (8 - 8,5 - 9,0 - 9,5)	7,5
2358 k	D'assis selle saut debout guidon pivotement 1½ tour / Debout embouts arrières T (8,8 - 9,3 - 9,8 - 10,3)	8,3
2358 l	D'assis selle saut debout guidon pivotement 2 tours / Debout embouts arrières T (9,6 - 10,1 - 10,6 - 11,1)	9,1

		Proposé			
		2358c	2358d	2358e	2358f
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	5,9			
	1		6,7		
	1½		7,2	7,5	
	2		7,7	8,0	8,3
	2½		8,2	8,5	8,8
	3		8,7	9,0	9,3
	3½			9,5	9,8
	4				10,3

		Proposé			
		2358i	2358j	2358k	2358l
Réalisé		½	1	1 ½	2
	½	6,7			
	1		7,5		
	1½		8,0	8,3	
	2		8,5	8,8	9,1
	2½		9,0	9,3	9,6
	3		9,5	9,8	10,1
	3½			10,3	10,6
	4				11,1

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
2359 a Debout guidon / Debout selle avec anneau C	3,6
2359 b Debout guidon / Debout selle avec anneau O	3,7
2359 c Debout guidon / Debout selle C	4,9
2359 d Debout guidon / Debout selle O	5,1
2359 e Debout guidon / Debout selle S	5,6
2359 f Debout guidon / Debout selle 8	6,1
2366 a Equerre / Debout embouts arrières C	3,0
2366 b Equerre / Debout embouts arrières O	3,5
2366 c Equerre / Debout selle C	3,8
2366 d Equerre / Debout selle O	4,2
2366 e Equerre / Appui carpé sur selle C	5,0
2366 f Equerre / Appui carpé sur selle O	5,4
2366 g Appui carpé sur guidon / Appui carpé sur selle C	6,0
2366 h Appui carpé sur guidon / Appui carpé sur selle O	6,4
2371 a Appui renversé tête sur selle / Debout guidon C	3,8
2371 b Appui renversé tête sur selle / Debout guidon O	4,1
2372 a Appui renversé tête sur selle / Appui renversé épaule sur cadre C	5,1
2372 b Appui renversé tête sur selle / Appui renversé épaule sur cadre O	5,5
2373 a Appui renversé tête sur selle / Appui carpé sur guidon C	6,1
2373 b Appui renversé tête sur selle / Appui carpé sur guidon O	6,5
2374 a Appui renversé tête sur selle / ATR guidon C	8,5
2374 b Appui renversé tête sur selle / ATR guidon O	9,0
2374 c Appui renversé tête sur selle / ATR guidon S	9,8
2374 d Appui renversé tête sur selle / ATR guidon 8	10,6
2374 e Appui renversé tête sur selle / D'appui carpé, ATR guidon C	11,0
2374 f Appui renversé tête sur selle / D'appui carpé, ATR guidon O	11,5
2374 g Appui renversé tête sur selle / D'appui carpé, ATR guidon S	12,3
2374 h Appui renversé tête sur selle / D'appui carpé, ATR guidon 8	13,1
2376 a ATR selle et guidon / Debout guidon C	7,7
2376 b ATR selle et guidon / Debout guidon O	8,1
2376 c ATR guidon / Debout selle C	7,6
2376 d ATR guidon / Debout selle O	8,0
2377 a ATR guidon / ATR selle et guidon C	10,6
2377 b ATR guidon / ATR selle et guidon O	11,0
2391 a Surplace pédales / Assis épaules	1,3
2391 b Surplace pédales 2ML / Assis épaules	1,8
2391 c Surplace pédales / Debout épaules	2,7
2391 d Surplace pédales 2ML / Debout épaules	3,2

(texte modifié aux 1.01.16 ; 1.01.20)

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

8.5.013		Figures en cabré sur une bicyclette	Valeur
		Numéro de la figure / nom de la figure	
2411	a	Cabré assis selle / Debout embout arrière C	2,2
2411	b	Cabré assis selle / Debout embout arrière O	2,4
2412	a	Cabré assis selle / Assis épaules C	2,9
2412	b	Cabré assis selle / Assis épaules O	3,1
2412	c	Cabré assis selle 2ML / Assis épaules C	3,5
2412	d	Cabré assis selle 2ML / Assis épaules O	3,8
2413	a	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Assis épaules C	4,1
2413	b	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Assis épaules O	4,4
2413	c	Cabré assis selle M.ARR, 2ML, PIR / Assis épaules	6,1
2414	a	Cabré assis selle / Suspension renversée C	3,1
2414	b	Cabré assis selle / Suspension renversée O	3,3
2414	c	Cabré assis selle 2ML / Suspension renversée C	3,8
2414	d	Cabré assis selle 2ML / Suspension renversée O	4,2
2415	a	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Suspension renversée C	4,4
2415	b	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Suspension renversée O	4,6
2416	a	Cabré assis selle / Debout épaules C	4,8
2416	b	Cabré assis selle / Debout épaules O	5,1
2416	c	Cabré assis selle 2ML / Debout épaules C	5,6
2416	d	Cabré assis selle 2ML / Debout épaules O	6,0
2417	a	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Debout épaules C	6,5
2417	b	Cabré assis selle M.ARR, 2ML / Debout épaules O	7,0
2418	a	Cabré assis envers selle 2ML / Assis épaules C	3,9
2418	b	Cabré assis envers selle 2ML / Assis épaules O	4,3
2418	c	Cabré assis envers selle 2ML, PIR / Assis épaules	6,5
2419	a	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML / Assis épaules C	4,9
2419	b	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML / Assis épaules O	5,3
2420	a	Cabré assis envers selle 2ML / Suspension renversée C	4,1
2420	b	Cabré assis envers selle 2ML / Suspension renversée O	4,5
2421	a	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML / Suspension renversée C	5,1
2421	b	Cabré assis envers selle M.ARR, 2ML / Suspension renversée O	5,5
2422	a	Cabré assis envers selle 2ML / Debout épaules C	6,7
2422	b	Cabré assis envers selle 2ML / Debout épaules O	7,1
2426	a	Cabré assis guidon / Assis épaules C	3,4
2426	b	Cabré assis guidon / Assis épaules O	3,7
2426	c	Cabré assis guidon 2ML / Assis épaules C	4,0
2426	d	Cabré assis guidon 2ML / Assis épaules O	4,4
2427	a	Cabré assis guidon M.ARR, 2ML / Assis épaules C	4,7
2427	b	Cabré assis guidon M.ARR, 2ML / Assis épaules O	5,0
2427	c	Cabré assis guidon M.ARR, 2ML, PIR / Assis épaules	6,9

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2428	a	Cabré assis guidon / Debout épaules C	5,5
2428	b	Cabré assis guidon / Debout épaules O	5,9
2428	c	Cabré assis guidon 2ML / Debout épaules C	6,3
2428	d	Cabré assis guidon 2ML / Debout épaules O	6,7
2429	a	Cabré assis guidon M.ARR, 2ML / Debout épaules C	7,4
2429	b	Cabré assis guidon M.ARR, 2ML / Debout épaules O	8,0
2436	a	Cabré direction 2ML / Assis épaules C	3,6
2436	b	Cabré direction 2ML / Assis épaules O	4,0
2437	a	Cabré direction M.ARR, 2ML / Assis épaules C	4,2
2437	b	Cabré direction M.ARR, 2ML / Assis épaules O	4,6
2437	c	Cabré direction M.ARR, 2ML, PIR / Assis épaules	6,4
2438	a	Cabré direction 2ML / Debout épaules C	6,0
2438	b	Cabré direction 2ML / Debout épaules O	6,4
2439	a	Cabré direction M.ARR, 2ML / Debout épaules C	7,0
2439	b	Cabré direction M.ARR, 2ML / Debout épaules O	7,6
2446	a	Cabré envers direction 2ML / Assis épaules C	4,3
2446	b	Cabré envers direction 2ML / Assis épaules O	4,7
2446	c	Cabré envers direction 2ML, PIR / Assis épaules	7,0
2447	a	Cabré envers direction M.ARR, 2ML / Assis épaules C	5,3
2447	b	Cabré envers direction M.ARR, 2ML / Assis épaules O	5,7
2448	a	Cabré envers direction 2ML / Debout épaules C	6,4
2448	b	Cabré envers direction 2ML / Debout épaules O	6,8
2449	a	Cabré envers direction M.ARR, 2ML / Debout épaules C	7,9
2449	b	Cabré envers direction M.ARR, 2ML / Debout épaules O	8,5
8.5.014	Passages sur une bicyclette		
Numéro de la figure / nom de la figure			Valeur
2471	a	P. Cabré assis selle- assis guidon / Assis épaules	4,8
2471	b	P. Cabré assis selle- assis guidon / Debout épaules	6,7
2472	a	P. Cabré assis selle-cabré direction / Assis épaules	7,0
2472	b	P. Cabré assis selle-cabré direction / Debout épaules	9,7
2473	a	P. Cabré assis guidon- cabré direction / Assis épaules	5,9
2473	b	P. Cabré assis guidon- cabré direction / Debout épaules	8,2

§ 3 Cyclisme artistique à 4

8.5.015 Cyclisme artistique à 4

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
4001 a File de 4, C	0,8
4001 b File de 4, O	1,0
4001 c File de 4, C, 4 B-G	1,4
4001 d File de 4, O, 4 B-G	1,6
4001 e File de 4, C, 4 B-D	1,4
4001 f File de 4, O, 4 B-D	1,6
4001 g File de 4, C, 2 B-G, 2 B-D	1,6
4001 h File de 4, O, 2 B-G, 2 B-D	1,8
4001 i File de 4, 4 change. boucle sup.	2,7
4002 a File de 4, C, M.ARR	1,6
4002 b File de 4, O, M.ARR	2,0
4002 c File de 4, C, 4 B-G, M.ARR 4	2,7
4002 d File de 4, O, 4 B-G, M.ARR 4	3,1
4002 e File de 4, 4 change. boucle sup. M.ARR	4,9
4003 a File de 4, C, cabré	2,0
4003 b File de 4, O, cabré	2,5
4003 c File de 4, C, cabré, 2ML	2,6
4003 d File de 4, O, cabré, 2ML	3,3
4003 e File de 4, C, 4 B-G, cabré 4	3,4
4003 f File de 4, O, 4 B-G, cabré 4	3,9
4003 g File de 4, C, 4 B-G, cabré, 2ML 4	4,4
4003 h File de 4, O, 4 B-G, cabré, 2ML 4	5,1
4004 a File de 4, C, cabré, M.ARR, 2ML	3,4
4004 b File de 4, O, cabré, M.ARR, 2ML	4,3
4004 c File de 4, C, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	5,8
4004 d File de 4, O, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2 ML	6,6
4004 e File de 4, C, 4 B-D, cabré, M.ARR, 2 ML	6,0
4004 f File de 4, O, 4 B-D, cabré, M.ARR, 2 ML	6,8
4004 g File de 4, C, 2 B-G, 2 B-D, cabré, M.ARR, 2 ML	6,6
4004 h File de 4, O, 2 B-G, 2 B-D, cabré, M.ARR, 2 ML	7,5
4004 i File de 4, 4 change. boucle sup. cabré, M. ARR, 2ML 4	9,4
4006 a File de 4 diag.	1,0
4006 b File de 4 diag. 2 B-G, 2 B-D	1,8
4007 a File de 4 en S	1,8
4007 b File de 4 en 8	2,2
4007 c File de 4 en 8, interc.	2,6
4008 a File de 4 en S, M.ARR	3,6
4008 b File de 4 en 8, M.ARR	4,4
4008 c File de 4 en 8, interc. M.ARR	5,2
4010 a File de 4 en S, cabré, M.ARR, 2ML	7,7
4010 b File de 4 en 8, cabré, M.ARR, 2ML	9,4
4010 c File de 4 en 8, interc. cabré, M.ARR, 2ML	10,6

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure		Valeur
4011	a File de 4 long.	1,0
4011	b File de 4 long. 2 B-G, 2 B-D	1,8
4012	a File de 2 long.-contr.	1,6
4012	b File de 2 long. contr. 2 moulins	2,7
4013	a 2 CàC long. contr.	1,2
4013	b 2 CàC long. contr. 4 B-G	1,7
4013	c 2 CàC long. contr.	1,6
4013	d 2 CàC long. contr. interc. 4 B-G	2,1
4013	e 2 CàC long. contr. interc. 4 B-D	2,2
4013	f 2 CàC long. contr. interc. 2 moulins	2,7
4014	a File de 2 diag. contr.	1,6
4015	a 4 CàC ½ transv. change. boucle	2,0
4015	b 4 CàC transv. change. boucle	2,4
4016	a 4 CàC ½ transv. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	8,7
4016	b 4 CàC transv. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	10,4
4017	a 4 CàC transv.	1,0
4017	b 4 CàC transv. 4 B-G	1,6
4018	a 4 CàC transv. M.ARR	2,1
4018	b 4 CàC transv. 4 B-G, M.ARR	3,2
4024	a Moulin à ailes, 2 en alig. fr. ½ PT, PIR, cabré, M.ARR, 2ML T (10,3)	9,3
4024	b Moulin à ailes, 2 en alig. fr. PIR, cabré, M.ARR, 2ML T (11,2)	10,2
4024	c PIR Remmlinger, cabré, M.ARR, 2MLT (13,6)	12,6
4026	a File de 2 double C	0,8
4026	b File de 2 double O	1,2
4026	c File de 2 double O interc.	1,6
4026	d File de 2 double C, 4 B-G	1,4
4026	e File de 2 double O, 4 B-G	1,8
4026	f File de 2 double O interc. 4 B-G	2,2
4027	a File de 2 double C, M.ARR	1,7
4027	b File de 2 double O, M.ARR	2,5
4027	c File de 2 double O interc. M.ARR	3,3
4027	d File de 2 double C, 4 B-G, M.ARR	2,8
4027	e File de 2 double O, 4 B-G, M.ARR	3,6
4027	f File de 2 double O interc. 4 B-G, M.ARR	4,4
4028	a File de 2 double C, cabré	2,1
4028	b File de 2 double O, cabré	3,1
4028	c File de 2 double O interc. cabré	4,1
4028	d File de 2 double C, cabré, 2ML	2,7
4028	e File de 2 double O, cabré, 2ML	3,5
4028	f File de 2 double O interc. cabré, 2ML	5,3

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Numéro de la figure / nom de la figure	Valeur
4028 g File de 2 double C, 4 B-G, cabré	3,5
4028 h File de 2 double O, 4 B-G, cabré	4,5
4028 i File de 2 double O interc. 4 B-G, cabré	5,5
4028 j File de 2 double C, 4 B-G, cabré, 2ML	4,6
4028 k File de 2 double O, , 4 B-G, cabré, 2ML	5,4
4028 l File de 2 double O interc. 4 B-G, cabré, 2ML	7,2
4029 a File de 2 double C, cabré, M.ARR, 2ML	4,1
4029 b File de 2 double O, cabré, M.ARR, 2ML	5,3
4029 c File de 2 double O interc. cabré, M.ARR, 2ML	7,0
4029 d File de 2 double C, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	6,5
4029 e File de 2 double O, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	7,7
4029 f File de 2 double O interc. 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	9,4
4031 a File de 2 transv.	1,0
4031 b File de 2 transv., 4 B-G	1,6
4031 c File de 2 transv. 2 B-G, 2 B-D	1,8
4032 a File de 2 transv., M.ARR	2,0
4032 b File de 2 transv., 4 B-G, M.ARR	3,1
4032 c File de 2 transv. 2 B-G, 2 B-D, M.ARR	3,5
4044 a 2 CàC transv. contr.	1,2
4044 b 2 CàC transv. contr. 4 B-G	1,7
4044 c 2 CàC transv. contr. interc.	1,6
4044 d 2 CàC transv. contr. interc. 4 B-G	2,1
4044 e 2 CàC transv. contr. interc. 2 moulins	2,7
4044 f 2 CàC ½ transv. contr. change. boucle	2,0
4044 g 2 CàC transv. contr. change. boucle	2,4
4045 a 2 CàC transv. contr., M.ARR	2,3
4045 b 2 CàC transv. contr. interc. M.ARR	3,1
4045 c 2 CàC transv. contr. 4 B-G, M.ARR	3,4
4045 d 2 CàC ½ transv. contr. change. boucle, M.ARR	3,9
4045 e 2 CàC transv. contr. change. boucle, M.ARR	4,7
4048 a 2 CàC ½ transv. contr. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	9,0
4048 b 2 CàC transv. contr. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	10,0
4048 c 2 CàC transv. contr. change. boucle, interc. cabré, M.ARR, 2MLT (11,3 - 12,1)	10,5
Réalisé	Proposé
	4048c
	pas de traversée 10,5
	1 x traversée 11,3
	2 x traversée 12,1
4071 a 2 en alig. fr. C	0,4
4071 b 2 en alig. fr. O	0,6
4071 c 2 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr.	0,6
4071 d 2 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr.	1,0
4071 e 2 en alig. fr. C, 4 B-G	1,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4071	f	2 en alig. fr. O, 4 B-G	1,4
4072	a	2 en alig. fr. C, M.ARR	0,8
4072	b	2 en alig. fr. O, M.ARR	1,2
4072	c	2 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. M.ARR	1,1
4072	d	2 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. M.ARR	1,5
4072	e	2 en alig. fr. C, 4 B-G, M.ARR	2,9
4072	f	2 en alig. fr. O, 4 B-G, M.ARR	3,3
4073	a	2 en alig. fr. C, cabré	1,0
4073	b	2 en alig. fr. O, cabré	1,5
4073	c	2 en alig. fr. C, cabré, 2ML	1,3
4073	d	2 en alig. fr. O, cabré, 2ML	2,0
4073	e	2 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. cabré	1,9
4073	f	2 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. cabré	2,4
4073	g	2 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,3
4073	h	2 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	3,0
4073	i	2 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré	2,9
4073	j	2 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré	3,4
4073	k	2 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré, 2ML	3,6
4073	l	2 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré, 2ML	4,3
4073	m	2 en alig. fr. C, 4 B-G, interc. cabré	3,9
4073	n	2 en alig. fr. O, 4 B-G, interc. cabré	4,4
4073	o	2 en alig. fr. C, 4 B-G, interc. cabré, 2ML	4,4
4073	p	2 en alig. fr. O, 4 B-G, interc. cabré, 2ML	5,1
4074	a	2 en alig. fr. C, cabré, M.ARR, 2ML	1,7
4074	b	2 en alig. fr. O, cabré, M.ARR, 2ML	2,6
4074	c	2 en alig. fr. C, 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	2,4
4074	d	2 en alig. fr. O, 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	3,2
4074	e	2 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	5,1
4074	f	2 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	5,9
4074	g	2 en alig. fr. C, 4 B-G, interc. cabré, M.ARR, 2ML	6,8
4074	h	2 en alig. fr. O, 4 B-G, interc. cabré, M.ARR, 2ML	7,6
4081	a	File de 2 en alig. fr. long. cabré, 2ML	2,0
4081	b	File de 2 en alig. fr. long. B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,5
4081	c	File de 2 en alig. fr. long. B-D 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,7
4081	d	File de 2 en alig. fr. long. 4 B-G, cabré, 2ML	3,8
4082	a	File de 2 en alig. fr. long., cabré, M.ARR, 2ML	2,6
4082	b	File de 2 en alig. fr. long., 2 B-G, 2 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	6,8
4083	a	2 en alig. fr. long. contr. interc. 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	9,2
4083	b	2 en alig. fr. long. contr. interc., 4 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	10,4
4083	c	2 en alig. fr. long. contr. interc. 2 moulins, cabré, M.ARR, 2ML	11,6
4086	a	2 en alig. fr. transv.	0,6
4086	b	2 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr.	0,8
4086	c	2 en alig. fr. transv. B-D 2 en alig. fr.	0,8
4086	d	2 en alig. fr. transv. 4 B-G	1,7
4087	a	2 en alig. fr. transv. M.ARR	1,2
4087	b	2 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. M.ARR	1,7
4087	c	2 en alig. fr. transv. 4 B-G, M.ARR	2,5

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4088	a	2 en alig. fr. transv. cabré	1,5
4088	b	2 en alig. fr. transv. cabré, 2ML	2,0
4088	c	2 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré	1,9
4088	d	2 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,5
4088	e	2 en alig. fr. transv. B-D 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,7
4088	f	2 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré	3,9
4088	g	2 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré, 2ML	4,8
4089	a	2 en alig. fr. transv. cabré, M.ARR	2,6
4089	b	2 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	3,2
4089	c	2 en alig. fr. transv. B-D 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	3,6
4089	d	2 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	6,4
4096	a	2 alig. fr. ½ transv. change. boucle	0,7
4096	b	2 alig. fr. transv. change. boucle	1,1
4097	a	2 alig. fr. ½ transv. change. boucle, M.ARR	1,4
4097	b	2 alig. fr. transv. change. boucle, M.ARR	2,2
4098	a	2 alig. fr. ½ transv. change. boucle, cabré	1,8
4098	b	2 alig. fr. transv. change. boucle, cabré	2,8
4098	c	2 alig. fr. ½ transv. change. boucle, cabré, 2ML	2,3
4098	d	2 alig. fr. transv. change. boucle, cabré, 2ML	3,6
4099	a	2 alig. fr. ½ transv. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	3,0
4099	b	2 alig. fr. transv. change. boucle, cabré, M.ARR, 2ML	4,7
4105	a	2 en alig. fr. transv. contr.	1,2
4105	b	2 en alig. fr. transv. contr. B-G 2 en alig. fr.	1,4
4105	c	2 en alig. fr. transv. contr. 4 B-G	1,8
4106	a	2 en alig. fr. transv. contr. M.ARR	2,4
4106	b	2 en alig. fr. transv. contr. B-G 2 en alig. fr. M.ARR	2,7
4106	c	2 en alig. fr. transv. contr. 4 B-G, M.ARR	3,5
4107	a	2 en alig. fr. transv. contr. cabré	3,0
4107	b	2 en alig. fr. transv. contr. cabré, 2ML	3,9
4107	c	2 en alig. fr. transv. contr. B-G 2 en alig. fr. cabré	3,4
4107	d	2 en alig. fr. transv. contr. B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	4,4
4107	e	2 en alig. fr. transv. contr. 4 B-G, cabré	4,9
4107	f	2 en alig. fr. transv. contr. 4 B-G, cabré, 2ML	5,7
4108	a	2 en alig. fr. transv. contr. cabré, M.ARR, 2ML	4,1
4108	b	2 en alig. fr. transv. contr. 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	7,5
4108	c	2 en alig. fr. transv. contr. 2 B-G, 2 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	8,3
4116	a	1 tourne autour de 1	1,6
4117	a	1 tourne autour de 1, M.ARR	2,2
4121	a	2 moulins	0,8
4121	b	2 moulins, 4 B-D	1,4

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4122	a	2 moulins, M.ARR	1,7
4122	b	2 moulins, M.ARR, R pos.	2,6
4122	c	2 moulins, M.ARR, R et S pos.	3,1
4123	a	2 moulins, cabré	2,1
4123	b	2 moulins, cabré, 2ML	2,7
4123	c	2 moulins, cabré, 2ML R pos.	4,3
4123	d	2 moulins, cabré, R pos. 2ML	4,3
4123	e	2 moulins, cabré, 2ML R et S pos.	4,6
4123	f	2 moulins, cabré, R et S pos. 2ML	5,1
4124	a	2 moulins, cabré, M.ARR, 2ML	3,6
4124	b	2 moulins, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	5,6
4124	c	2 moulins, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	6,6
4124	d	2 moulins, PIR, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML T (10,4)	9,4
4124	e	2 moulins, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	7,7
4133	a	2 anneaux face à face, cabré	1,7
4133	b	2 anneaux face à face, cabré, R pos.	2,9
4133	c	2 anneaux face à face, cabré, R pos. 2ML	3,8
4133	d	2 anneaux face à face, cabré, R et S pos.	3,5
4133	e	2 anneaux face à face, cabré, R et S pos. 2ML	4,6
4134	a	2 anneaux face à face, cabré, M.ARR	2,4
4134	b	2 anneaux face à face, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	4,9
4134	c	2 anneaux face à face, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	6,0
4134	d	2 anneaux face à face, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	8,5
4134	e	2 anneaux face à face, PIR, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML T (11,7)	10,7
4135	a	2 anneaux dos à dos, cabré	2,5
4135	b	2 anneaux dos à dos, cabré, R pos.	3,7
4135	c	2 anneaux dos à dos, cabré, R pos. 2ML	4,8
4135	d	2 anneaux dos à dos, cabré, R et S pos.	4,3
4135	e	2 anneaux dos à dos, cabré, R et S pos. 2ML	5,6
4136	a	2 anneaux dos à dos, cabré, M.ARR	3,5
4136	b	2 anneaux dos à dos, cabré, M.ARR, R pos.	6,3
4136	c	2 anneaux dos à dos, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	7,3
4136	d	2 anneaux dos à dos, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	9,9
4136	e	2 anneaux dos à dos, PIR, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML T (13,1)	12,1
4151	a	4 en alig. fr. C	0,8
4151	b	4 en alig. fr. O	1,0
4151	c	4 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr.	1,2
4151	d	4 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr.	1,4
4151	e	4 en alig. fr. C, 4 B-G	2,4
4151	f	4 en alig. fr. O, 4 B-G	2,8
4152	a	4 en alig. fr. C, M.ARR	1,7
4152	b	4 en alig. fr. O, M.ARR	2,1
4152	c	4 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. M.ARR	2,4
4152	d	4 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. M.ARR	2,8
4152	e	4 en alig. fr. C, 4 B-G, M.ARR	3,8

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4152	f	4 en alig. fr. O, 4 B-G, M.ARR	4,2
4153	a	4 en alig. fr. C, cabré	2,1
4153	b	4 en alig. fr. O, cabré	2,6
4153	c	4 en alig. fr. C, cabré, 2ML	2,7
4153	d	4 en alig. fr. O, cabré, 2ML	3,4
4153	e	4 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. cabré	3,0
4153	f	4 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. cabré	3,5
4153	g	4 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	3,9
4153	h	4 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	3,6
4153	i	4 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré	4,5
4153	j	4 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré	5,0
4153	k	4 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré, 2ML	5,6
4153	l	4 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré, 2ML	6,2
4154	a	4 en alig. fr. C, cabré, M.ARR, 2ML	3,6
4154	b	4 en alig. fr. O, cabré, M.ARR, 2ML	4,4
4154	c	4 en alig. fr. C, B-G 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	5,1
4154	d	4 en alig. fr. O, B-G 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	6,0
4154	e	4 en alig. fr. C, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	7,0
4154	f	4 en alig. fr. O, 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	7,8
4154	g	4 en alig. fr. C, PIR, cabré, M.ARR, 2ML	9,3
4154	h	4 en alig. fr. O, PIR, cabré, M.ARR, 2ML	10,2
4161	a	4 en alig. fr. transv.	1,0
4161	b	4 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr.	1,4
4161	c	4 en alig. fr. transv. B-D 2 en alig. fr.	1,5
4161	d	4 en alig. fr., 4 B-G	1,6
4162	a	4 en alig. fr. transv. M.ARR	2,1
4162	b	4 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. M.ARR	2,8
4162	c	4 en alig. fr. transv. B-D 2 en alig. fr. M.ARR	3,0
4162	d	4 en alig. fr. transv. 4 B-G, M.ARR	3,2
4163	a	4 en alig. fr. transv. cabré	2,6
4163	b	4 en alig. fr. transv. cabré, 2ML	3,4
4163	c	4 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré	3,5
4163	d	4 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré, 2ML	4,1
4163	e	4 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré	5,0
4163	f	4 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré, 2ML	5,2
4164	a	4 en alig. fr. transv. cabré, M.ARR, 2ML	3,4
4164	b	4 en alig. fr. transv. B-G 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	5,0
4164	c	4 en alig. fr. transv. 4 B-G, cabré, M.ARR, 2ML	6,8
4164	d	4 en alig. fr. transv. 2 B-G, 2 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	7,7
4164	e	4 en alig. fr. transv. PIR, cabré, M.ARR, 2ML	10,2
4171	a	3 en alig. fr. tournent autour de 1	1,1
4172	a	3 en alig. fr. tournent autour de 1, M.ARR	2,2
4173	a	3 en alig. fr. tournent autour de 1, cabré	2,8
4173	b	3 en alig. fr. tournent autour de 1, cabré, 2ML	3,6
4174	a	3 en alig. fr. tournent autour de 1, cabré, M.ARR, 2ML	4,8

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4181	a	Calèche, C	0,6
4181	b	Calèche, O	0,8
4182	a	Calèche, C, cabré	1,5
4182	b	Calèche, O, cabré	2,0
4183	a	Serpent, C	0,6
4183	b	Serpent, O	0,8
4191	a	Chaîne, C	0,6
4191	b	Chaîne, O	0,8
4192	a	Chaîne, C, cabré, 2ML	2,0
4192	b	Chaîne, O, cabré, 2ML	2,6
4196	a	Prise de selle, C	1,0
4196	b	Prise de selle, O	1,2
4197	a	Prise de selle avec passage moulin	1,2
4198	a	Prise de selle en anneau	0,8
4198	b	Prise de selle en anneau, 4 B-D	1,8
4199	a	Prise de selle en anneau, M.ARR	1,6
4199	b	Prise de selle en anneau, M.ARR, R pos.	2,6
4199	c	Prise de selle en anneau, M.ARR, R et S pos.	3,0
4211	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr.	1,3
4211	b	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, B-D 2 en alig. fr.	1,7
4211	c	Moulin à ailes 2 en alig. fr. B-D 2 en alig. fr.	1,9
4211	d	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, 4 B-D	2,1
4211	e	Moulin à ailes 2 en alig. fr. 4 B-D	2,4
4212	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. M.ARR	1,6
4212	b	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, B-D 2 en alig. fr. M.ARR	2,4
4212	c	Moulin à ailes 2 en alig. fr. B-D 2 en alig. fr. M.ARR	3,1
4212	d	Moulin à ailes 2 en alig. fr. M.ARR, R pos.	2,6
4212	e	Moulin à ailes 2 en alig. fr. M.ARR, R et S pos.	3,0
4213	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré	2,0
4213	b	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,6
4213	c	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML, R pos.	4,2
4213	d	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, R pos. 2ML	4,2
4213	e	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML, R et S pos.	4,4
4213	f	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, R et S pos. 2ML	4,9
4214	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	3,4
4214	b	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, R pos. 2ML	5,4
4214	c	Moulin à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	6,0
4214	d	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, moulin avec 2 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	5,1
4214	e	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, B-D 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	4,1

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4214	f	Moulin à ailes 2 en alig. fr. B-D 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	5,4
4214	g	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, 4 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	5,6
4214	h	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, 4 B-D, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	6,6
4214	i	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	7,2
4214	j	Moulin à ailes 2 en alig. fr. 4 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	6,0
4214	k	Moulin à ailes 2 en alig. fr. 4 B-D, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	7,5
4214	l	Moulin à ailes 2 en alig. fr. 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	8,5
4223	a	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré	2,0
4223	b	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML	2,6
4223	c	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML R pos.	3,7
4223	d	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, R pos. 2ML	4,2
4223	e	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, 2ML R et S pos.	4,4
4223	f	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, R et S pos. 2ML	4,9
4224	a	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, 2ML	3,4
4224	b	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, R pos. 2ML	5,4
4224	c	Anneau à ailes 2 en alig. fr. cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	6,5
4230	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2, O	1,7
4231	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2, O, M.ARR	3,4
4232	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2, O, cabré	3,8
4232	b	Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2, O, cabré, 2ML	4,6
4232	c	Anneau à ailes 2 en alig. fr. anneau face à face avec file de 2, O, cabré	3,9
4232	d	Anneau à ailes 2 en alig. fr. anneau face à face avec file de 2, O, cabré, 2ML	4,9
4233	a	Moulin à ailes 2 en alig. fr. moulin avec file de 2, O, cabré, M.ARR, 2ML	5,3
4233	b	Anneau à ailes 2 en alig. fr. anneau avec file de 2, O, cabré, M.ARR, 2ML	5,6
4233	c	Moulin à ailes 2 en alig. fr. ½ PT, moulin avec PIR, cabré, M.ARR, 2ML T (9,0)	8,2
4241	a	Moulin	2,0
4241	b	Moulin, 4 B-D	2,6
4242	a	Moulin, M.ARR	3,1
4242	b	Moulin, M.ARR, R pos.	4,0
4242	c	Moulin, M.ARR, R et S pos.	4,5
4243	a	Moulin, cabré	2,6
4243	b	Moulin, cabré, 2ML	3,4
4243	c	Moulin, cabré, 2ML R pos.	4,4
4243	d	Moulin, cabré, R pos. 2ML	4,9
4243	e	Moulin, cabré, 2ML R et S pos.	5,2
4243	f	Moulin, cabré, R et S pos. 2ML	5,7

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4244	a	Moulin, cabré, M.ARR, 2ML	4,4
4244	b	Moulin, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	6,5
4244	c	Moulin, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	7,0
4244	d	Moulin, 4 B-D, cabré, M.ARR, 2ML	8,0
4244	e	Moulin, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	9,0
4251	a	Anneau face à face autour de 1, cabré	2,8
4251	b	Anneau face à face autour de 1, cabré, R pos.	4,0
4251	c	Anneau face à face autour de 1, cabré, R pos. 2ML	4,7
4251	d	Anneau face à face autour de 1, cabré, R et S pos.	4,6
4251	e	Anneau face à face autour de 1, cabré, R et S pos. 2ML	5,5
4252	a	Anneau face à face autour de 1, cabré, M.ARR	3,9
4252	b	Anneau face à face autour de 1, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	6,8
4252	c	Anneau face à face autour de 1, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	7,8
4258	a	Anneau face à face, cabré	2,2
4258	b	Anneau face à face, cabré, R pos.	3,4
4258	c	Anneau face à face, cabré, R pos. 2ML	3,9
4258	d	Anneau face à face, cabré, R et S pos.	4,0
4258	e	Anneau face à face, cabré, R et S pos. 2ML	5,2
4259	a	Anneau face à face, cabré, M.ARR	3,1
4259	b	Anneau face à face, cabré, M.ARR, R pos.	5,8
4259	c	Anneau face à face, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	6,3
4259	d	Anneau face à face, cabré, M.ARR, R en PIR 2ML T (8,0)	7,0
4259	e	Anneau face à face, cabré, M.ARR, R en PIR et S pos. 2ML T (8,5)	7,5
4267	a	Anneau jonctions alternées, cabré	2,7
4267	b	Anneau jonctions alternées, ½ PT / Anneau face à face, ½ PT, cabré	4,1
4267	c	Anneau jonctions alternées, cabré, R pos.	3,9
4267	d	Anneau jonctions alternées, cabré, R pos. 2ML	4,6
4267	e	Anneau jonctions alternées, cabré, R et S pos.	4,5
4267	f	Anneau jonctions alternées, cabré, R et S pos. 2ML	5,9
4268	a	Anneau jonctions alternées, cabré, M.ARR	3,8
4268	b	Anneau jonctions alternées, ½ PT / Anneau face à face, ½ PT, cabré, M.ARR	5,7
4268	c	Anneau jonctions alternées, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	6,6
4268	d	Anneau jonctions alternées, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML cabré M.ARR	7,7
4268	e	Anneau jonctions alternées, cabré, M.ARR, R en PIR et S pos. 2ML T (8,8)	7,8
4272	a	Anneau dos à dos, cabré	3,0
4272	b	Anneau dos à dos, cabré, R pos.	4,2
4272	c	Anneau dos à dos, cabré, R pos. 2ML	5,0
4272	d	Anneau dos à dos, cabré, R et S pos.	4,8
4272	e	Anneau dos à dos, cabré, R et S pos. 2ML	5,7
4272	f	Anneau dos à dos, ½ PT / Anneau face à face, ½ PT, cabré	4,4
4273	a	Anneau dos à dos, cabré, M.ARR	4,2

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4273	b	Anneau dos à dos, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	7,1
4273	c	Anneau dos à dos, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	8,2
4273	d	Anneau dos à dos, ½ PT, Anneau face à face, ½ PT, cabré, M.ARR	6,2
4273	e	Anneau dos à dos, 4 B-D, cabré, M.ARR, R et S pos. 2ML	10,7
4280	a	½ porte	0,8
4280	b	Porte	1,2
4280	c	½ porte synchrone	1,4
4280	d	Porte synchrone	2,8
4280	e	Porte à contresens sim.	3,4
4281	a	½ porte, M.ARR	1,6
4281	b	Porte, M.ARR	2,4
4281	c	½ porte synchrone, M.ARR	2,8
4281	d	Porte synchrone, M.ARR	3,6
4281	e	Porte à contresens sim. M.ARR	4,8
4281	f	Porte à contresens change. boucle sim. M.ARR	6,6
4282	a	½ porte, cabré	2,0
4282	b	Porte, cabré	3,0
4282	c	½ porte, cabré, 2ML	2,6
4282	d	Porte, cabré, 2ML	3,9
4283	a	½ porte, cabré, M.ARR, 2ML	4,4
4283	b	Porte, cabré, M.ARR, 2ML	5,1
4284	a	Porte à contresens et sim., cabré, M.ARR, 2ML	8,2
4284	b	Moulin avec porte à contresens et sim., cabré, M.ARR, 2ML	9,2
4285	a	½ porte synchrone, cabré	3,0
4285	b	Porte synchrone, cabré	4,0
4285	c	½ porte synchrone, cabré, 2ML	4,1
4285	d	Porte synchrone, cabré, 2ML	4,9
4286	a	½ porte synchrone, cabré, M.ARR, 2ML	6,0
4286	b	Porte synchrone, cabré, M.ARR, 2ML	6,7
4287	a	Porte à contresens sim. cabré	6,0
4287	b	Porte à contresens sim. cabré, 2ML	6,8
4288	a	Moulin avec ½ porte synchrone, cabré, M.ARR, 2ML	6,0
4288	b	Moulin avec porte synchrone, cabré, M.ARR, 2ML	7,2
4289	a	Moulin avec porte synchrone, cabré	5,1
4289	b	Moulin avec porte à contresens sim. cabré	6,6
4290	a	Porte boucles sim. cabré, M.ARR, 2ML	9,4
4291	a	Double porte	1,4
4292	a	Double porte, M.ARR	3,8
4292	b	Double porte serpent, M.ARR	5,1
4293	a	Double porte, cabré, M.ARR, 2ML	7,0

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4293	b	Turbine double porte au sens contraire, cabré, M.ARR, 2ML	9,9
4294	a	Double porte serpent, cabré, M.ARR, 2ML	7,7
4294	b	Turbine, double porte serpent au sens contraire, cabré, M.ARR, 2ML	9,6
4296	a	Change. boucle, porte, M.ARR	5,2
4297	a	Change. boucle, porte, cabré, M.ARR, 2ML	9,6
4298	a	Porte à contresens change. boucle sim. cabré, M.ARR, 2ML	11,2
4298	b	Moulin avec porte à contresens change. boucle sim. cabré, M.ARR, 2ML	12,2
4307	a	½ porte anneau, cabré, M.ARR	5,1
4307	b	Porte anneau, cabré, M.ARR	6,5
4307	c	Compas avec anneau face à face au sens contraire, cabré, M.ARR	8,4
4316	a	Étoile face à face	1,7
4316	b	Étoile face à face, 4 B-G	2,2
4317	a	Étoile face à face, cabré	3,2
4317	b	Étoile face à face, cabré, 2 en alig. fr. R pos. 2ML	4,2
4317	c	Étoile face à face, cabré, 4 en alig. fr. R pos. 2ML	5,2
4317	d	Étoile face à face, cabré, R pos.	5,4
4317	e	Étoile face à face, cabré, R pos. 2ML	6,0
4317	f	Étoile face à face, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	9,2
4317	g	Étoile face à face, 4 B-G, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	10,6
4317	h	Étoile face à face, 4 B-D, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	11,2
4326	a	Étoile dos à dos	1,0
4326	b	Étoile dos à dos, M.ARR, R pos.	3,0
4326	c	Étoile dos à dos, 4 B-G, M.ARR, R pos.	4,1
4327	a	Étoile alternée	1,4
4327	b	Étoile alternée, cabré	3,5
4327	c	Étoile alternée, cabré, R pos.	4,7
4327	d	Étoile alternée, cabré, R pos. 2ML	5,1
4327	e	Étoile alternée, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	8,0
4328	a	Étoile dos à dos, cabré	2,5
4328	b	Étoile dos à dos, cabré, M.ARR, 2 en alig. fr. R pos. 2ML	4,6
4328	c	Étoile dos à dos, cabré, M.ARR, 4 en alig. fr. R pos. 2ML	3,9
4328	d	Étoile dos à dos, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	6,3
4328	e	Étoile dos à dos, 4 B-G, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	8,2
4328	f	Étoile dos à dos, 4 B-D, cabré, M.ARR, R pos. 2ML	8,8
4331	a	Étoile face à face, cabré, ½ pivotement	6,7
4331	b	Étoile face à face, cabré, 1 pivotement	9,7
4341	a	2 en alig. fr. cabré, ½ pivotement	6,0
4341	b	2 en alig. fr. cabré, 1 pivotement	7,0
4341	c	2 en alig. fr. cabré, 1½ pivotements	8,0
4341	d	2 en alig. fr. cabré, 2 pivotements	9,0

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

4342	a	4 en alig. fr. cabré, ½ pivotement	7,1
4342	b	4 en alig. fr. cabré, 1 pivotement	8,1
4342	c	4 en alig. fr. cabré, 1½ pivotements	9,1
4342	d	4 en alig. fr. cabré, 2 pivotements	10,1

(texte modifié aux 01.01.16 ; 01.01.17 ; 01.01.20, 01.01.23)

Chapitre VI Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI

8.6.001 La Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI est la propriété exclusive de l'UCI.

8.6.002 La Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI est discutée sur 4 évènements au maximum. La série de la Coupe du Monde consiste en trois tours préliminaires et un tour final de la Coupe du Monde.

8.6.003 La Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI sera disputée dans la catégorie « élites » dans les disciplines suivantes :

- Cyclisme artistique à 1, femmes
- Cyclisme artistique à 1, hommes
- Cyclisme artistique à 2, femmes
- Cyclisme artistique à 2, équipe mixte
- Cyclisme artistique à 4, équipe mixte

Participation

8.6.004 Tour préliminaire

L'admissibilité des participants aux tours préliminaires de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI dépend du Classement le plus haut au sein des Fédérations Nationales dans les disciplines respectives lors des derniers Championnats du Monde. Les Fédérations Nationales ont droit d'enregistrer un maximum de compétiteurs / équipes pour la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI comme suit :

Discipline	Classement Championnats du Monde Cyclisme en Salle UCI		
	Rang 1 à 3	Rang 4 à 5	À partir de rang 6
	Maximum de compétiteurs / équipes pour		
Cyclisme artistique à 1, femmes	3	2	1
Cyclisme artistique à 1, hommes	3	2	1
Cyclisme artistique à 2, femmes	3	2	1
Cyclisme artistique à 2, équipe mixte	3	2	1
Cyclisme artistique à 4, équipe mixte	2	1	1

Si le nombre maximal d'inscription n'est pas complètement utilisé par les Fédérations Nationales éligibles, d'autres Fédérations Nationales qui n'ont pas ou seulement une inscription peuvent s'inscrire pour les places disponibles. Dans ce cas une Fédération Nationale pourra uniquement recevoir un maximum de deux inscriptions par discipline. La demande pour des inscriptions supplémentaires est faite par l'inscription pour la manche préliminaire.

La répartition des inscriptions disponibles se fait comme suit :

- 1) Les Fédérations Nationales qui n'ont pas d'inscription régulière dans la discipline correspondante seront prise en considération avec une inscription
- 2) Ensuite toutes les Fédérations Nationales qui ont une inscription régulière recevront une inscription supplémentaire.

- 3) Ensuite les Fédération Nationales de 1) peuvent obtenir une deuxième inscription
- 4) S'il y a plus d'inscriptions que de places libres disponibles, la date de réception de la demande d'inscription est décisive

(texte modifié au 11.02.20)

8.6.005 Tour final

Les compétiteurs ou équipes (à 2, à 4) qui ont atteint les rangs 1 à 10 dans le classement de la Coupe du Monde après les trois tours préliminaires seront qualifiés pour le tour final dans la discipline respective.

8.6.006 La procédure d'enregistrement pour les compétiteurs et équipes se fait par les Fédérations Nationales, selon la demande par l'UCI.

Classement de la Coupe du Monde

8.6.007 Le classement de la Coupe du Monde pour les compétiteurs et équipes se fait sur base de la table dans l'article 8.6.012 et 8.6.013.

8.6.008 Les points classement de la Coupe du Monde attribués aux compétiteurs et équipes lors des tours préliminaires sont également valides au tour final.

8.6.009 Au cas d'égalité de points, le classement des compétiteurs et équipes sera déterminé sur base des résultats finals atteints dans la discipline respective lors d'évènements de la Coupe du Monde.

Organisation

8.6.010 Le jury doit être composé de 2 commissaires internationaux UCI et de 3 commissaires nationaux.

Maillot du leader

8.6.011 L'UCI attribue le maillot du leader de la Coupe du Monde pour chaque discipline lors de chaque évènement de la série.

Le maillot du leader ne peut être porté que lors d'évènements de la Coupe du Monde Cyclisme Artistique UCI ; il ne peut pas être porté lors d'aucun autre évènement.

Les couleurs du maillot du leader de la Coupe du Monde sont déterminées par l'UCI.

Plus de détails sont régis par l'article 1.3.055 bis.

Barème à points

8.6.012 Barème à points tours préliminaires

Rang	Points	Rang	Points
1	100	16	23
2	80	17	21
3	70	18	19
4	65	19	17
5	60	20	15
6	55	21	13

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

7	50	22	11
8	45	23	9
9	40	24	7
10	35	25	6
11	33	26	5
12	31	27	4
13	29	28	3
14	27	29	2
15	25	30	1

8.6.013 Barème à points tour final

Rang	Points
1	200
2	160
3	140
4	130
5	120
6	110
7	100
8	90
9	80
10	70

(chapitre introduit au 1.11.18)

PART 8 CYCLISME EN SALLE - CYCLE BALL

Chapitre VII CONDITIONS TECHNIQUES

§ 1 Type de sport

- 8.7.001** Le Cycle-ball se pratique dans un gymnase ou un hall de sport. Les surfaces adéquates sont les suivantes : bois, parquet, panneaux à base de copeaux, «tripleplex ou Isorel» et revêtements synthétiques (durs).

Un match se dispute entre deux équipes composées chacune de deux joueurs.

§ 2 Jury

- 8.7.002** Les compétitions de Cycle-ball doivent avoir au moins deux commissaires sur le terrain agissant avec le même pouvoir, ainsi qu'un chronométreur et un secrétaire.

(Texte modifié au 01.01.25)

- 8.7.003** Si aucun Président des Commissaires n'a été nommé avant le début de la compétition, il convient d'en désigner un avant le début des matches.

Le Président des Commissaires est responsable du déroulement conforme aux règles de la totalité des rencontres de la journée ou de l'ensemble d'un tournoi.

- 8.7.004** Le commissaire en charge d'un match est responsable de l'application des règles du jeu.

- 8.7.005** [abrogé au 01.01.25]

- 8.7.006** Le chronométreur est chargé de contrôler la durée des deux mi-temps et doit donner clairement le signal de fin de chaque mi-temps avec un sifflet ou un klaxon clairement audible. Il arrête le chronomètre lorsque le commissaire le décide.

Le temps indiqué par le chronométreur est décisif.

Ce dernier doit surveiller le temps s'écoulant entre les deux mi-temps et avertir le commissaire après 1'45".

(texte modifié au 01.01.25)

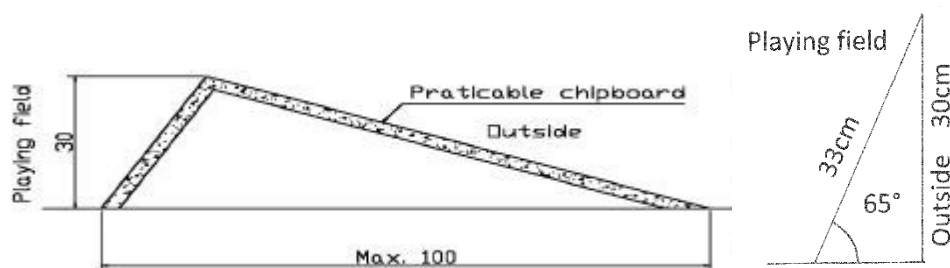
- 8.7.007** Le secrétaire prend note des buts marqués et établit la liste des résultats. Le secrétaire ou le speaker annonce le résultat ainsi que toute autre information importante sur la suite du tournoi.

§ 3 Terrain de jeu et dimensions

- 8.7.008** Les dimensions du terrain servant à des compétitions doivent être de 14 x 11 mètres.
- 8.7.009** Pour des compétitions internes à chaque nation, des dimensions minimales de 12 x 9 mètres sont toutefois tolérées.
- 8.7.010** A l'extérieur du terrain, un espace minimum de 0,60 mètre doit être libre au-delà de toute la longueur des deux lignes de but. Les dimensions sont prises entre le côté extérieur de la ligne de but prolongée et la bordure d'encadrement du terrain.
- 8.7.011** Tout autour du terrain, une zone libre d'au moins 0,60 mètre doit être aménagée. Les dimensions sont prises entre la bordure d'encadrement du terrain et le mur ou le public.

§ 4 Bordure d'encadrement du terrain

- 8.7.012** La totalité de la surface de jeu doit être entourée d'une bordure inclinée composée de bois ou d'une autre matière composite.
- 8.7.013** La bordure d'encadrement doit présenter les dimensions suivantes (voir le croquis ci-dessous)
Hauteur: 0,30 mètre
Inclinaison par rapport au sol: 65° à 70° (voir dessin)
Les bords de la partie supérieure doivent être arrondis et ne peuvent présenter aucune aspérité.



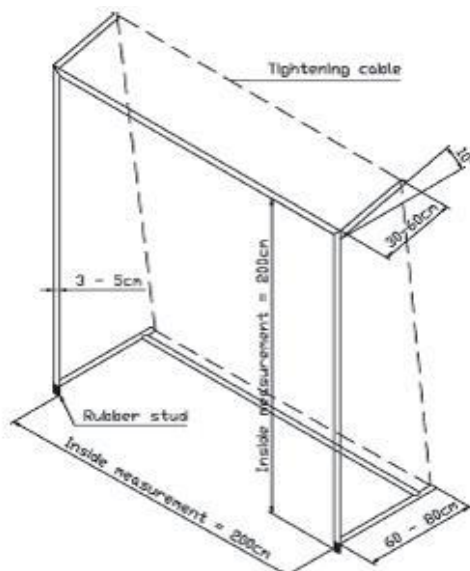
(texte modifié au 01.01.18)

- 8.7.014** La bordure d'encadrement ne doit pas être fixée au sol.
- 8.7.015** La bordure d'encadrement peut porter des publicités.

§ 5 Marquage du terrain

- 8.7.016** Le terrain doit être marqué conformément au règlement par des lignes et des points bien apparents et précis (voir illustration ci-après).
- 8.7.017** L'épaisseur des lignes doit se situer entre 3 et 5 cm. Les points doivent présenter un diamètre de 10 à 15 cm.

(Le dessin suivant sert d'exemple.)



(texte modifié au 01.01.18)

§ 7 Balle

8.7.023 L'enveloppe de la balle de Cycle-ball doit être en tissu et avoir un diamètre compris entre 17 et 18 cm. Elle doit être parfaitement sphérique.

Son poids doit se situer entre 500 et 600 grammes. C'est le commissaire qui décide si la balle est apte au jeu.

§ 8 Equipement sportif

8.7.024 L'équipement sportif se compose d'un maillot ou T-shirt, d'un short ou d'un cuissard cycliste. Le T-shirt doit être rentré dans le short (risque d'accidents). Le port d'une combinaison de compétition une pièce est autorisée.

Si le cuissard cycliste est à bretelles, un maillot collant peut être porté par-dessus. Les deux membres de chaque équipe doivent porter le même équipement.

8.7.025 Des chaussures de sport à tige montante ou des protections de chevilles doivent être utilisées pour protéger les chevilles.

8.7.026 Des chaussettes ou bas, avec ou sans pied, montant jusqu'aux genoux doivent être portés. Des protèges tibias sont recommandées.

8.7.027 Le port de gants, bandeau à transpiration et casque de cycliste est autorisé.

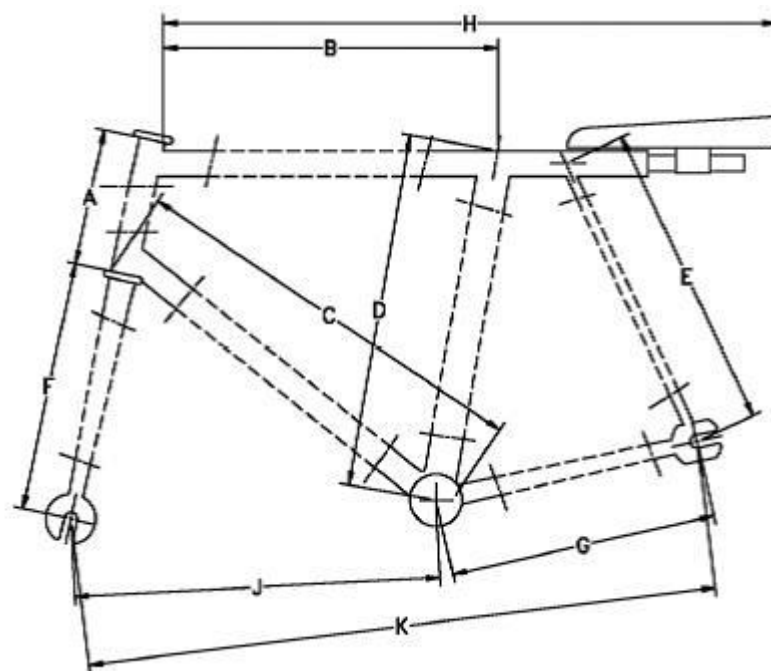
8.7.028 Le port d'effets/objets pouvant être dangereux pour les autres joueurs est interdit. Les piercings doivent être enlevés.

8.7.029 Lorsque les deux équipes se présentent avec une tenue de couleur identique, une d'entre elles doit impérativement se changer. Si aucune d'entre elles ne se porte volontaire, le commissaire procède à un tirage au sort. Si l'équipe désignée refuse toujours, elle perd le match sur le score de 0-5.

8.7.030 La publicité sur les équipements sportifs est autorisée pour autant qu'elle reste en conformité avec les règlements de l'UCI.

§ 9 Vélos de Cycle Ball

8.7.031 Les vélos doivent être construits conformément aux directives et dimensions suivantes :



Dimensions	A = 150 - 180 mm	B = 395 - 455 mm
	C = 560 - 610 mm	D = 500 - 550 mm
	E = 400 - 500 mm	F = 370 - 410 mm
	G = 360 - 410 mm	H = 815 - 960 mm
	J = 530 - 580 mm	K = 920 - 970 mm

Pour les vélos de plus petite taille, ces dimensions peuvent être modifiées proportionnellement au diamètre des roues.

Les tubes du cadre peuvent être ronds ou ovales. Les tubes courbés sont autorisés. La coupe transversale la plus grande des tubes ne peut pas excéder 50mm.

Le raccordement des tubes ne doit pas comporter de renforts ou de supports de dimensions supérieures au diamètre de la balle.

Les nouveaux types de bicyclettes déviant de ces normes doivent être homologués par la commission du Cyclisme en Salle de l'UCI.

- 8.7.032** Pédalier
La distance entre le point le plus bas du plateau du pédalier et le sol doit être au moins égale à 220 mm +/- 2 mm.
- 8.7.033** Manivelles
La longueur des manivelles entre le roulement central du pédalier et l'axe central de la pédale doit se situer entre 135 et 170 mm.
- 8.7.034** Guidon
La largeur hors-tout du guidon ne peut pas dépasser 380 mm. Les extrémités du guidon doivent être obturées pour éviter les accidents.
- 8.7.035** Selle
Elle peut être en cuir ou en matière plastique. Sa longueur maximale ne doit pas dépasser 300 mm et sa largeur maximale 200 mm. La selle doit être fixée directement sur la tige de selle (extension du tube supérieur du cadre). Le point le plus haut de la selle doit se trouver au-dessus du bord supérieur du tube horizontal, avec un maximum de 100 mm. Il est interdit de jouer sans selle.
- 8.7.036** Pédales
Les parties métalliques des pédales doivent être enveloppées de caoutchouc ou de plastique.
- 8.7.037** Roues
Les roues avant et arrière doivent être de même diamètre. Ce diamètre ne peut en aucun cas être supérieur à 26" (660 mm) ni inférieur à 20" (508 mm). Seules les roues à rayons sont autorisées. Les roues à disque (pleines) sont interdites. Le diamètre des roues avant et arrière peut varier selon les normes DIN 7168. par ex. pour les roues de 26 " +/- 3 mm.
- 8.7.038** Braquet
Un tour de pédalier doit déplacer la bicyclette de 2,0 m au minimum et de 3,20 m au maximum.
- 8.7.039** Généralités
L'utilisation d'équipements dangereux et d'autres artifices tels que cadres reconstruits, cale-pieds, etc., est interdite.

Les moyeux avant et arrière ainsi que le tendeur de chaîne doivent être munis de capuchons de protection ou protégés par des écrous borgnes.

§ 10 Dégâts matériel et changement de vélo

- 8.7.040** Il est interdit de continuer à jouer sur un vélo endommagé pouvant représenter un danger pour les autres joueurs.

Si le commissaire décide que le vélo doit être remplacé car il risque de blesser un autre joueur, le temps sera stoppé durant le remplacement du vélo.

Le joueur concerné continuera à jouer immédiatement après avoir changé de vélo. Il est interdit d'attendre jusqu'à ce que le vélo soit réparé.

- 8.7.041** Tout changement de vélo doit s'effectuer à l'extérieur du terrain où se déroule le jeu, derrière sa propre ligne de but prolongée (zone de coaching) et sans gêner l'adversaire. Si le joueur ne se conforme pas à cela, il sera averti et en cas de récidive, il recevra un carton jaune. Aucun entraîneur ni mécanicien ne peut pénétrer ou interférer sur le terrain durant le déroulement du match (ne pas dépasser la bordure d'encadrement du terrain). Si cela est malgré tout le cas, leur équipe sera sanctionnée par un tir de réparation (penalty) (4 mètres).

§ 11 Déroulement des matches

- 8.7.042** Avant le début du premier match, chaque équipe doit être informée du mode de déroulement de la compétition (formation des groupes, ordre et horaires).

§ 12 Catégories d'âge / Durée des matches / Prolongations

- 8.7.043** Le Cycle-ball est divisé en catégories d'âge :
- | | | |
|----|--------------------------------|------------------|
| A. | Minimes jusqu'à 14 ans | = moins de 15 |
| B. | Jeunesse jusqu'à 16 ans | = moins de 17 |
| - | Juniors jusqu'à 18 ans | = moins de 19 |
| C. | Moins de 23 ans jusqu'à 23 ans | = moins de 23 |
| D. | Élites à partir de 19 ans | = à partir de 19 |

L'âge atteint dans l'année détermine la catégorie. Par exemple, un joueur atteignant l'âge de 18 ans au cours d'une année est autorisé à jouer toute l'année dans la catégorie Juniors.

Dans les Fédérations Nationales, les championnats peuvent en outre être divisés pour réduire le nombre de participants ou combinés si le nombre de participants est trop restreint.

- 8.7.044** La durée de jeu (match) est fonction des différentes catégories :
- | | | |
|----|---------------------------|---------------|
| A. | Élites et moins de 23 ans | 2 x 7 minutes |
| B. | Juniors | 2 x 6 minutes |
| C. | Jeunesse et Minimes | 2 x 5 minutes |

La durée des matches peut être réduite au maximum à 2 x 5 minutes pour certains tournois ou pré-qualifications. La durée du jeu comprend toujours deux mi-temps, hors temps nécessaire au changement de côté (deux minutes).

- 8.7.045** La durée de jeu d'un match d'appui est d'une seule mi-temps (sans changement de camp): 1 x 7, 1 x 6 ou 1 x 5 minutes en fonction de la durée normale du jeu. Un match d'appui est lancé avec une balle neutre.

(texte modifié au 01.01.25)

- 8.7.046** La durée maximale autorisée pour le changement de côté ne pourra dépasser 2 minutes. Après deux avertissements verbaux, les infractions aux règles seront sanctionnées par un avertissement officiel à l'équipe concernée (les deux joueurs). Si l'équipe ignore l'avertissement officiel, un second avertissement sera donné et le match sera en conséquence arrêté.

8.7.047 Pendant la durée du jeu, les pertes intentionnelles de temps, les interruptions de jeu dont la responsabilité incombe à un joueur ou à une équipe peuvent être sanctionnées après un avertissement (photo 4) par le commissaire. Dans ce cas, le commissaire annonce au chronométrateur, le temps de la prolongation (20 secondes au minimum).

Le temps de jeu restant doit alors être annoncé clairement. Si l'annonce du temps se fait par voie électronique, l'annonce verbale peut être ignorée.

Le commissaire fait redémarrer le jeu d'un coup de sifflet. En cas de sortie de la balle, il doit siffler également pour donner l'information correcte au chronométrateur.

8.7.048 En cas d'opinions divergentes sur le temps exact restant, c'est toujours l'avis du chronométrateur qui prime. A la fin de la mi-temps et à la fin du match, c'est le signal du chronométrateur qui est déterminant.

Les buts marqués au cours d'une durée de jeu prolongée par erreur ne seront pas annulés. Si le signal de fin est donné trop tôt, la durée de match restant sera disputée après l'annonce du temps restant. En cas de désaccord concernant le temps, c'est le commissaire qui décidera après avoir consulté le chronométrateur.

Après le signal final du chronométrateur, s'il est nécessaire d'effectuer un tir, il sera exécuté et seulement après, la fin du match sera sifflée par le commissaire.

(texte modifié au 01.01.25)

Chapitre VIII RÈGLES DU JEU

§ 1 Règles générales

8.8.001 Les marquages du terrain sont neutres.

8.8.002 Les joueurs peuvent envoyer la balle dans le but adverse par des coups donnés avec les roues du vélo. Une main doit être sur le guidon et un pied sur la pédale du vélo. Si ce n'est pas le cas, le but n'est pas accordé et l'action ne donne ni droit à un penalty ni à un corner. Lors d'une telle situation, le jeu doit continuer depuis la marque droite du corner avec un ballon de remplacement.

Le ricochet de la balle sur le vélo ou le corps d'un joueur est considéré comme un tir valable. Les coups de tête sont autorisés.
(texte modifié au 1.01.18)

8.8.003 Les fautes suivantes sont considérées comme des infractions aux règles du jeu et seront sanctionnées:
Gêner l'adversaire (l'empêcher volontairement de rouler, le pousser, le retenir ou le tenir), prendre appui sur un poteau du but ou sur un mur, prendre appui sur un joueur avec les mains ou le corps, interpellé à haute voix (son coéquipier, l'entraîneur, l'adversaire ou toute autre personne), protester (contre son partenaire, l'adversaire, le commissaire, le jury, les entraîneurs ou le public).

Par souci de clarté et à titre d'exemple, si un joueur de l'équipe attaquante, ne contrôlant pas le ballon, roule activement dans la trajectoire directe du défenseur vers le ballon et le gêne, bloque l'adversaire, alors un tel comportement sera considéré comme une obstruction et entraînera un coup franc.

(texte modifié le 01.01.21)

8.8.004 Les attaques sont toujours à mener sur la balle et non sur l'adversaire ou son vélo. De ce fait, un joueur en possession du ballon ne pourra être attaqué que par le côté où se trouve celui-ci.

8.8.005 La balle ne doit pas être immobilisée longtemps inutilement dans le terrain de jeu ainsi que contre la bordure du terrain si l'adversaire ne gêne pas le développement du jeu.

Un joueur qui monopolise la balle sans être gêné par l'adversaire et après avertissement du commissaire commet une infraction aux règles du jeu.

(texte modifié au 01.01.25)

8.8.006 Si la balle est coincée dans le vélo ou sur le corps d'un joueur cela cause une balle neutre.
(texte modifié au 1.01.18)

8.8.007 Le joueur ne peut abandonner ou sauter de son vélo pour intercepter une balle qui est hors de sa portée. En cas de récidive, un avertissement officiel sera adressé au joueur fautif.

8.8.008 Zone de coaching
Seules deux personnes responsables de l'équipe ont le droit de rester sur les chaises du côté de la zone de coaching (voir le croquis 8.1.018).

8.8.009 Antijeu (jouer le temps)
Si le commissaire est convaincu qu'une équipe essaie de monopoliser la balle pour gagner du temps afin de maintenir le score du moment, il doit en informer les joueurs en déplaçant ses bras (voir illustration 4 – Invitation à jouer).

Cette perte de temps sera sanctionnée d'un coup franc accordé à l'adversaire au centre du terrain.

§ 2 L'engagement

8.8.010 Avant la rencontre, le commissaire procède à un tirage au sort pour déterminer l'équipe qui engagera la partie. L'équipe qui remporte le tirage au sort débute la première mi-temps. L'autre équipe entamera la deuxième mi-temps.

Après chaque but, l'équipe qui a encaissé le but réengagera le match.

§ 3 Début du jeu

8.8.011 La balle doit être placée sur le point central du terrain de jeu au début du match, après le changement de côté et après chaque but validé.

8.8.012 Au début de la première ou deuxième mi-temps ainsi qu'après chaque but accordé, les joueurs peuvent se placer n'importe où sur le terrain, à l'exception du cercle central et dans la surface de réparation de l'équipe adverse.

8.8.013 Après le coup de sifflet d'engagement, l'équipe qui attaque peut pénétrer dans le rond central et jouer la balle. La balle peut être touchée plusieurs fois par le joueur qui a engagé.

L'équipe qui défend peut pénétrer dans le rond central dès que le joueur chargé de l'engagement touche la balle.

8.8.014 Si un membre de l'équipe adverse se trouve dans le rond central avant que la balle soit jouée, le défenseur sera sanctionné par un coup franc à l'endroit le plus proche de la cage de but défensive (ligne centrale). Le commissaire peut donner l'avantage à l'équipe attaquante si l'attaque peut se développer sans être gênée.

§ 4 Interruptions / Coups de sifflet / Balle neutre

8.8.015 Le début de chaque mi-temps et toute autre interruption du jeu sont signalés par un coup de sifflet du commissaire. A chaque but accordé, le commissaire donne un long coup de sifflet.

La mi-temps et la fin du match sont signalées par le chronométrateur. Pour confirmer la fin de la première mi-temps ou la fin du match, le commissaire siffle deux coups longs, mais le signal sonore déterminant pour la fin du jeu est donné par le chronométrateur.

- 8.8.016** Le commissaire doit interrompre le jeu:
- En cas d'infraction de quelque sorte que ce soit contre les règles.
 - Lorsque la balle quitte les limites du terrain de jeu.
 - Après un but accordé.
 - Lorsque la balle touche le plafond.

Le commissaire doit interrompre la partie et le chronomètre en donnant un signe de la main (selon illustration n° 6) et un coup de sifflet:

- Quand un joueur, le jury ou d'autres personnes doivent être informés verbalement.
- Quand le score ou la durée de jeu ne sont pas clairs.
- Quand un joueur est blessé ou lorsqu'il y a suspicion de blessure.
- En cas d'avertissement officiel.
- En cas de disqualification.
- Quand le terrain de jeu a été modifié ou n'est plus conforme aux règles.

(texte modifié au 1.01.18)

- 8.8.017** Le chronomètre n'est pas interrompu en cas d'ennui mécanique sur un vélo ou d'ennui vestimentaire d'un joueur, sauf si des objets sont disséminés sur le terrain ou en cas de tenue vestimentaire indécente.

- 8.8.018** Un match interrompu pour une raison quelconque sans que la balle soit sortie des limites du terrain, ou sans qu'il y ait eu faute, sera repris par une «balle neutre». Une «balle neutre» sera accordée lorsque la balle touche le plafond ou un quelconque objet étranger tel que les systèmes d'éclairage.

Dans tous les cas, la «balle neutre» est placée sur le point central du terrain. Les joueurs doivent attendre en dehors du rond central et ne peuvent entrer dans le cercle et toucher la balle qu'après le coup de sifflet du commissaire. Le joueur qui prend la balle peut la toucher plusieurs fois.

§ 5 Règle de l'avantage

- 8.8.019** Un joueur ne doit jamais tirer avantage d'une infraction qu'il vient de commettre. Par conséquent, l'arbitre peut décider de ne pas interrompre le jeu si l'équipe non fautive retire un avantage de la situation, même quand l'autre équipe a commis une faute.

Lorsqu'un avantage est octroyé, le commissaire l'annonce en montrant la direction du jeu et en disant « Continuez » (voir illustration numéro 2).

Si un avantage est perdu pendant la même séquence de jeu, le commissaire peut décider de retirer l'avantage en interrompant le jeu en faveur de l'équipe non-fautive.

(texte modifié au 1.01.18)

§ 6 Franchissement de la ligne de but / Retour au droit de jouer

- 8.8.020** Si, pendant la durée du jeu (sauf durant les interruptions ou lors du changement de côté), un joueur tombe, touche le sol, prend appui sur un autre joueur, contre un mur ou contre la bordure d'encadrement du terrain, sur la balle ou contre la cage du but, il se trouve dans l'impossibilité de poursuivre le jeu à partir de cet instant.
- 8.8.021** Pour pouvoir reprendre part au jeu, le joueur concerné doit se rendre immédiatement derrière sa ligne de but (à pied ou à vélo) et rentrer dans le terrain de jeu du même côté. Il devra franchir la ligne de but en dehors de la surface de réparation avec l'une des roues pour obtenir à nouveau le droit de jouer.
- 8.8.022** Lorsqu'un joueur qui n'est pas autorisé à participer au jeu perturbe le déroulement du match en restant à terre ou debout, en restant dans la zone de jeu, en continuant à marquer, en retenant son adversaire ou en touchant la balle pour désavantager l'adversaire, commet une infraction aux règles de jeu et doit être sanctionnée d'un coup franc.
(texte modifié au 1.01.18)
- 8.8.023** Si un joueur situé dans sa propre surface de réparation touche le sol ou prend appui contre la cage de but, il doit quitter immédiatement à pied ou en vélo sa surface de réparation et franchir la ligne de but pour pouvoir participer à nouveau au jeu.

Le joueur concerné doit franchir la ligne de but de telle sorte que ses deux roues aient quitté la surface de réparation et qu'au moins une roue ait franchi la ligne de but en dehors de la surface de réparation.
- 8.8.024** Si un défenseur n'ayant pas l'autorisation de participer au jeu reste dans la surface de réparation, un tir de réparation à 4m (penalty) sera accordé s'il touche la balle (lui ou son vélo) ou gêne l'adversaire.
- 8.8.025** Les infractions contre le franchissement de la ligne de but dans le terrain seront sanctionnées d'un coup franc et d'un tir de réparation (penalty) lorsqu'elles sont commises dans la surface de réparation.

§ 7 Buts marqués

- 8.8.026** Un but marqué est valable si la balle a franchi la ligne de but entre les poteaux du but.

Quand la balle roule sur le sol, le point central de la balle doit franchir complètement le bord arrière de la ligne de but.

Le même principe s'applique à toutes les balles aériennes.

Le but est également validé même si le tireur tombe de son vélo après son tir.
- 8.8.027** Lorsque la cage de but est déplacée de ses marques durant le match et qu'un but est marqué, ce sont les poteaux de la cage et non les marquages au sol qui sont pris en compte. Si la balle franchit la ligne imaginaire entre les montants de la cage, le but est validé.

8.8.028 Un tir accidentel d'un joueur ou une balle déviée dans son propre but est toujours en faveur de l'adversaire.

8.8.029 Après un but non valable, la balle doit être placée sur le point de corner droit et peut être jouée par l'équipe qui défend.

§ 8 Sortie en touche

8.8.030 Lorsque la balle sort des limites du terrain par les bordures latérales en roulant au sol ou en l'air, le match doit être interrompu par un coup de sifflet. Le commissaire doit replacer la balle à 1 mètre de la bordure, à hauteur du point où elle est sortie du terrain. C'est l'équipe qui n'a pas envoyé la balle en touche qui la remet en jeu. Les adversaires doivent se trouver à une distance d'au moins 2 m de la balle et le commissaire permettre la reprise du match sans le moindre signal sonore. Si l'adversaire se situe à moins de 2 m, un coup franc sera octroyé.

8.8.031 Lorsque la balle est envoyée par l'équipe attaquante derrière la ligne de sortie de but adverse (en dehors de la cage), elle est placée sur le point de corner du côté par lequel elle est sortie. Lorsque la balle franchit la ligne de but, le commissaire doit siffler. L'équipe qui défend peut reprendre la partie sans signal de la part du commissaire.

8.8.032 A la suite d'une sortie, la balle peut être touchée plusieurs fois par le joueur qui sert.

8.8.033 La remise en jeu d'une balle en touche n'est plus effectuée après le coup de sifflet de la mi-temps ou de fin de partie.

§ 9 Corner

8.8.034 Si la balle est envoyée derrière sa propre ligne de but (en dehors de la cage) par un défenseur (corps ou vélo), le commissaire doit arrêter le match en sifflant et octroyer un corner à l'équipe adverse. La remise en jeu sur corner se fait sur le point de corner du côté où la balle est sortie du terrain après un coup de sifflet de l'arbitre. Tous les joueurs doivent être en position correcte.

8.8.035 Pour l'exécution d'un corner, le joueur défenseur (gardien de but) doit se trouver avec ses deux roues dans sa surface de réparation, tandis que son équipier doit se trouver derrière la ligne médiane, à l'opposé du point de corner. Il doit observer une distance minimale de 4 mètres en dehors de la ligne de défense en pointillés. Dès que la balle a été jouée, il peut franchir la ligne médiane et le gardien de but pourra quitter sa surface de réparation.

La balle est considérée comme jouée dès qu'elle est touchée par le joueur attaquant après le coup de sifflet de l'arbitre. Le second joueur attaquant n'est pas autorisé à entrer dans la surface de réparation de l'équipe qui défend, ni dans la zone opposée entre la surface de réparation et la ligne de défense en pointillés. La ligne médiane entre le point de penalty et le centre de la surface de réparation est considéré comme un «mur», même dans la surface de réparation. Cela signifie que ce «mur» ne peut pas être franchi par un attaquant ou un défenseur avant que le corner ait été exécuté. Cela concerne à la fois la

zone de contact au sol de la roue mais aussi la partie la plus avancée de la roue, du vélo ou du corps.

8.8.036 Le joueur qui tire le corner ne peut toucher la balle qu'une seule fois. Une balle de corner servie et qui rebondit sur l'encadrement du but ou sur la bordure du terrain ne peut pas être touchée une deuxième fois par le joueur qui sert, tant qu'aucun autre joueur n'a touché la balle.

8.8.037 Un corner sera toujours exécuté même si le temps réglementaire du match (mi-temps et fin du match) est écoulé.

Si un but est marqué sur corner une fois le temps réglementaire du match (mi-temps et fin du match) écoulé, il ne sera validé que si la balle pénètre dans le but directement ou à la suite d'une erreur défensive du gardien de but.

Les deux autres joueurs ne peuvent ni intervenir dans l'action ni feinter l'adversaire une fois le match terminé.

8.8.038 Un corner tiré après le temps réglementaire et dévié par le gardien de but ne peut pas donner lieu à un autre corner.

Une parade non conforme aux règles sera sanctionnée par un tir de réparation, qui sera encore exécuté.

§ 10 Défense du but

8.8.039 Toute infraction aux règles commise par le gardien de but dans la surface de réparation sera sanctionnée par un tir de réparation (penalty).

8.8.040 La défense du but peut être assurée alternativement par les deux joueurs d'une équipe.

Le gardien de but peut utiliser une ou les deux mains pour défendre son but, pour autant que les deux roues de son vélo se trouvent dans la surface de réparation, que ses deux pieds soient sur les pédales du vélo et qu'il ait le droit de jouer.

8.8.041 Une balle interceptée (tenue) par le gardien de but dans la surface de réparation ne peut pas être lancée au-delà de la ligne de défense pointillée. La balle doit toucher le sol dans les 3 secondes. La balle ne doit pas être lancée vers l'avant en direction du coéquipier (tête, corps, vélo) tant que le coéquipier se trouve en dehors de la ligne de défense.

8.8.042 Tant qu'il n'a pas intercepté la balle d'une ou des deux mains, le gardien de but peut repousser la balle des mains (et même la repousser deux fois), même si elle franchit la ligne de défense.

8.8.043 Une balle repoussée des mains et qui continue à rouler, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la ligne de défense, ne peut donner lieu à un but que si elle a été correctement défendue et touchée par un autre joueur.

Un but ne peut donc jamais être marqué directement de la main, sauf contre son propre but s'il s'agit d'un but résultant d'une mauvaise défense du gardien de but.

- 8.8.044** Après avoir intercepté la balle, le gardien de but peut la faire rebondir une fois contre le sol et la reprendre en mains. Après cette action, il devra jeter la balle ou jouer.

§ 11 Surface de réparation

- 8.8.045** Au cours du jeu, un seul joueur par équipe a le droit de se tenir dans sa surface de réparation et d'y agir en tant que gardien de but. Il est considéré dans la surface de réparation dès qu'une partie de son vélo ou de son corps se trouve en contact avec le sol situé à l'intérieur de la ligne délimitant cette surface.

- 8.8.046** Dans tous les cas, un seul joueur de l'équipe attaquante a le droit de se tenir dans la surface de réparation adverse, à condition que la balle s'y trouve déjà.

Un joueur se trouve dans cette surface dès qu'une partie de son vélo ou de son propre corps touche celle-ci. La ligne qui délimite la surface est neutre.

Si un joueur intercepte la balle sur le sol, depuis l'intérieur de la surface de réparation même s'il se tient à l'extérieur de cette surface, il est considéré comme étant à l'intérieur de la surface de réparation.

La ligne prolongée de la surface de réparation derrière le but n'est pas considérée comme faisant partie de la surface de réparation.

- 8.8.047** Lorsque la balle est renvoyée de la surface de réparation et que le joueur attaquant se trouve dans ladite surface, il n'y a pas d'infraction tant que la balle s'éloigne du but et tant que le gardien de but n'est pas gêné par l'attaquant de quelque façon que ce soit.

Si la balle est interceptée par l'équipe attaquante, aucun avantage ne sera donné, mais la situation sera considérée comme un "hors-jeu". Le joueur attaquant se trouvant dans la surface de réparation ne pourra à nouveau intervenir dans le jeu qu'après avoir quitté entièrement la surface de réparation.

- 8.8.048** Si le commissaire considère qu'il y a faute, il la sanctionne d'un coup franc accordé au centre de la surface de réparation, au début de la ligne médiane (point de hors-jeu).

- 8.8.049** Si les deux joueurs attaquant se trouvent dans la surface de réparation de l'adversaire, même si la balle est à l'intérieur, il y a infraction aux règles. Cette dernière est sanctionnée par un coup franc situé sur le point de hors-jeu. La balle doit être jouée après le coup de sifflet du commissaire par un des joueurs défendants. Ce dernier ne peut toucher la balle qu'une seule fois.

- 8.8.050** La zone occupée par la cage de but est considérée comme faisant partie de la surface de réparation.

§ 12 Coup franc

- 8.8.051** Le coup franc sanctionne les infractions commises à l'extérieur de la surface de réparation. La balle est placée au point où l'infraction a été commise, mais au moins à 1 m de distance de la bordure d'encadrement.

L'équipe ayant commis l'infraction doit observer une distance d'au moins 4 mètres de la balle jusqu'à ce que celle-ci ait été jouée par l'adversaire après le coup de sifflet du commissaire. Si cette distance n'est pas respectée, une nouvelle infraction aux règles sera sifflée avant que la balle ne soit jouée.

Si le coup franc est situé à moins de 4 mètres du gardien de but, la chose suivante est obligatoire : avant le coup de sifflet, le gardien doit se tenir parallèlement à la ligne de but à 15 cm maximum de sa ligne de but. Il ne peut quitter sa position qu'après que la balle ait été touchée par son adversaire.

Un coup franc ne peut être donné qu'une seule fois. Avant un deuxième contact, la balle doit d'abord être touchée par un autre joueur ou son vélo. Le tireur du coup franc ne peut pas toucher la balle une seconde fois si celle-ci touche l'encadrement du but ou la bordure du terrain.

8.8.052 Un coup franc doit toujours être exécuté, même si la mi-temps ou la fin de match a été sifflée entre-temps. On parle alors de « dernier coup ».

Si le « dernier coup » amène un but, celui-ci ne sera considéré comme valable que si la balle entre dans le but directement ou à la suite d'une erreur de défense.

Si un coup franc donné après l'expiration du temps réglementaire est bien défendu et si la balle est déviée correctement et franchit la ligne de but, aucun corner ne sera accordé.

Les autres joueurs ne peuvent pas intervenir ou feinter l'adversaire.

Toute infraction aux règles de la défense (gardien du but) doit être sanctionnée par un tir de réparation (penalty).

§ 13 Tirs de réparation (penalties)

8.8.053 Les tirs de réparation (penalties) sanctionnent les infractions commises dans sa propre surface de réparation.

Un joueur est considéré comme se trouvant dans sa propre surface de réparation lorsqu'une partie de son vélo ou de son corps est en contact avec le sol de cette surface, même si l'infraction est commise en dehors de la surface de réparation.

Infraction dans sa propre surface de réparation.

- A. Lorsqu'un joueur, n'ayant pas la possibilité d'atteindre le ballon, arrête son adversaire avec l'intention de prévenir un but avec une faute impitoyable (p. ex. en commettant une faute sur l'adversaire n'ayant pas le ballon)
- B. Lorsqu'un joueur ayant perdu le droit de jouer arrête l'adversaire en marchant, courant, sautant afin d'empêcher une attaque.
- C. En touchant volontairement la balle de la main en dehors de la surface de réparation.
- D. Lorsque la cage de but est intentionnellement déplacée par un joueur défenseur, son entraîneur ou des coéquipiers.
- E. Lorsqu'un joueur ne tient pas son vélo et tient ou dévie intentionnellement la balle ou arrête l'adversaire.

- F. Lorsqu'un joueur est prêt à tirer dans une cage vide et qu'il est arrêté par son adversaire.

(texte modifié le 01.01.21)

- 8.8.054** Lors du tir de réparation (penalty), tous les joueurs, sauf le gardien de but, doivent se tenir derrière le point de penalty. Au coup de sifflet de l'arbitre, un joueur de l'équipe bénéficiant du penalty doit envoyer la balle directement vers le but. Les deux autres joueurs ne doivent en aucun cas participer à l'action.

Le joueur défenseur (autre que le gardien de but) doit observer une distance de 4 mètres par rapport à la balle et doit se trouver du côté opposé à celui d'où l'attaquant se dirige vers la balle. Les deux joueurs inactifs peuvent reprendre part au jeu dès que la balle a été touchée.

Si un défenseur commet une infraction à cette règle, un nouveau tir de réparation (penalty) est accordé. Si le deuxième attaquant commet une infraction, il sera sanctionné par un coup franc.

- 8.8.055** Un tir de réparation (penalty) ne peut être tiré qu'une seule fois, directement vers le but. Toute feinte ou un arrêt au cours de l'élan est interdit.

Toute infraction à cette règle sera sanctionnée par un coup franc.

Un ricochet de la balle sur l'encadrement de la cage de but ne permet pas un second tir.

- 8.8.056** Pour défendre son but en cas de réparation (penalty), le gardien de but doit se trouver, avant le coup de sifflet du commissaire, les roues avant et arrière parallèles à la ligne de but et au maximum à 15 cm devant cette ligne. Le défenseur pourra quitter sa position dès que la balle aura été touchée. Toute infraction aux règles sera sanctionnée par un nouveau tir de réparation (penalty).

- 8.8.057** Un tir de réparation (penalty) sera tiré même si le temps réglementaire de la mi-temps ou de la fin du match est écoulé. Si le coup de sifflet final retentit avant l'exécution du tir, le commissaire sifflera dès que le gardien de but est en position. Si le coup de sifflet final retentit alors que la balle est en l'air mais n'a pas franchi la ligne de but, le but ne sera pas validé et le penalty ne sera pas retiré.

Un tir de réparation (penalty) exécuté après la fin du temps réglementaire ne sera validé que si la balle entre directement dans le but sans l'aide des autres joueurs qui ne sont pas impliqués dans le tir. Le tireur et le gardien de but sont les seuls joueurs directement impliqués dans le tir du penalty. Le joueur qui sert ne peut tirer une deuxième fois si la balle a été arrêtée par le poteau du but ou par le gardien de but.

Un tir de réparation (penalty) correctement exécuté après l'expiration du temps réglementaire et franchissant la ligne de but ne donnera pas lieu à un corner.

Si le penalty n'a pas été correctement défendu et si aucun but n'a été marqué, un nouveau penalty sera accordé.

Si le tir n'est pas exécuté correctement après l'expiration du temps réglementaire (p.ex. arrêt, freinage durant l'élan, etc.), il n'y aura pas d'autre sanction. Le tir ne sera plus exécuté. Le match est terminé.

§ 14 Coups de sifflet

8.8.058 Le début de la mi-temps, les tirs de corner, de réparation (penalty), le coup franc et la balle neutre sont annoncés par coup de sifflet du commissaire.

Un corner, un tir de réparation et un coup franc ne peuvent se faire qu'en une seule frappe. Avant d'avoir le droit de retoucher la balle, elle doit d'abord avoir été en contact avec un autre joueur ou le vélo de celui-ci. Après le tir, tous les autres joueurs peuvent intervenir dans le jeu.

8.8.059 Si une balle ne pouvant être mise en jeu qu'au coup de sifflet est jouée avant le coup de sifflet, elle doit être rejouée.

8.8.060 Si la balle sort du terrain en cours de jeu, un coup de sifflet est donné pour interrompre la partie. Le commissaire replace la balle au point où cette dernière a quitté le terrain de jeu. Si la balle a franchi la ligne de but prolongée, elle est placée sur le point de corner situé du côté où la balle est sortie. En aucun cas un coup de sifflet ne sera donné pour faire reprendre la partie.

La libération de la balle ne dépend pas de la couverture du but. La balle doit être jouée immédiatement.

8.8.061 Pour toute infraction, le commissaire doit indiquer très clairement l'équipe contre laquelle le coup franc ou le tir de réparation (penalty) est octroyé. La même procédure doit être suivie pour les corners et les touches.

8.8.062 Le signal d'exécution d'un coup franc, d'un tir de réparation (penalty), d'un corner ou d'une balle neutre sera sifflé dès que tous les joueurs auront pris leur position aux distances requises de la balle.

§ 15 Réclamations / Comportement inconvenant / Comportement anti-sportif grave / Avertissements

8.8.063 Tout comportement incorrect d'un joueur ou d'une équipe peut être sanctionné par le commissaire d'un avertissement verbal ou d'un carton jaune.

Il y a comportement inconvenant lorsque :

- Un ou plusieurs joueurs critiquent plusieurs fois les décisions prises par le commissaire.
- Un ou plusieurs joueurs cherchent à discuter avec un adversaire, coéquipier, le jury du tournoi ou/et des spectateurs.
- Un ou plusieurs joueurs lèvent le bras de façon injustifiée et répétée pour protester.
- Il y a intentionnellement des infractions répétées aux règles.
- Un ou plusieurs joueurs quittent le jeu ou le terrain sans raison justifiée.

(texte modifié au 01.01.18)

8.8.064 Si un entraîneur perturbe de manière répétée le déroulement d'un match ou critique de manière répétée un commissaire, le commissaire peut sanctionner

l'entraîneur par un carton jaune ou rouge. Dans le cas d'un carton rouge, l'entraîneur doit quitter la salle.

(texte modifié au 1.01.18)

- 8.8.065** Lorsqu'un avertissement est infligé, le match doit être interrompu. Le temps à retenir (illustration 6 - Temps mort) ainsi que le ou les joueurs recevant le carton jaune doivent être signalés.

Le jury doit être informé par le commissaire de la raison du carton jaune. Le jury doit annoncer l'avertissement et la durée de jeu restant. Avec un panneau électronique de chronométrage, la durée n'a pas besoin d'être donnée. Après cela, le jeu reprend par un coup de sifflet.

- 8.8.066** Si un joueur reçoit un deuxième carton jaune au cours du même match en raison de son comportement, le commissaire doit agir conformément à l'article 8.2.066.

L'arbitre doit ensuite montrer au joueur incriminé un carton rouge et le joueur incriminé doit quitter le terrain.

La partie est alors perdue par l'équipe sanctionnée sur le score de 0-5, sauf si le score était plus favorable à l'équipe adverse au moment de l'expulsion.

- 8.8.067** En cas de comportement antisportif extrême, le joueur incriminé peut être exclu sans avertissement préalable. Il reçoit alors directement un carton rouge.

Il y a comportement antisportif notamment lorsque :

- Un joueur arrêtant ou retenant violemment son adversaire, n'ayant pas la possibilité d'atteindre le ballon et reconnaissant consciemment le risque de blesser son adversaire.
- En cas d'actes de violence envers des joueurs, les membres du jury, le commissaire ou le public.
- Injures envers le commissaire.
- Un joueur lance la balle en direction du commissaire.
- Un joueur précipite son vélo intentionnellement en direction du commissaire ou le bouscule avec son vélo.

Dans tous les cas susmentionnés, le match est arrêté et perdu par l'équipe sanctionnée sur le score de 0-5, sauf si le score était plus favorable à l'équipe adverse au moment de l'exclusion.

(texte modifié le 01.01.21)

- 8.8.068** Un avertissement doit toujours être suivi d'un carton jaune.

§ 16 Blessures et élimination de joueurs ou d'équipes

- 8.8.069** En cas de non-présentation ou de retard ainsi qu'en cas d'élimination d'une équipe, les règles suivantes doivent être appliquées.

- 8.8.070** Tout match lors duquel les deux joueurs d'une équipe ne sont pas présents sur le terrain au moment du coup d'envoi est considéré comme perdu sur le score de 0-5.

8.8.071 Le jury est autorisé à modifier l'ordre des matches au cas où une équipe est en retard pour cas de force majeure.

8.8.072 Une équipe se présentant en retard dans la salle reste qualifiée pour disputer les autres matches pour autant que tous les matches de sa poule n'ont pas encore été disputés. Cependant, les rencontres auxquelles l'équipe s'est présentée en retard sont perdues sur le score de 0-5.

8.8.073 Si une équipe arrête une compétition en ne se présentant pas (forfait) lors d'un tournoi ou d'un championnat, elle perd tous ses matches par 0-5.

8.8.074 Si une équipe ou un joueur est suspendu conformément à l'art. 8.2.067, l'équipe ou le joueur peut disputer le match suivant.

8.8.075 Si un joueur est suspendu conformément à l'art. 8.2.068, il ne peut pas disputer les deux matches suivants du championnat. Il peut être remplacé par un autre équipier.

Si les faits incriminés sont très sérieux, une action disciplinaire peut être entamée à l'encontre de la personne concernée suivant les procédures définies par le chapitre 12 « Discipline et procédures » du Règlement UCI.

8.8.076 Si les deux joueurs sont exclus conformément à l'art. 8.2.068, tous les résultats de cette équipe sont annulés. L'équipe expulsée ne pourra en outre pas figurer au classement ni prétendre à un prix.

8.8.077 Dans le cas de l'exclusion des deux joueurs d'une équipe durant un tour dans une compétition ou un championnat conformément à l'art. 8.2.068, l'équipe conserve les points obtenus. Les matches restants sont perdus sur le score de 0-5.

8.8.078 Si une équipe doit déclarer forfait par suite de blessure, maladie ou manque de remplaçant, les résultats qu'elle a enregistrés jusqu'à son forfait seront comptabilisés. Les autres matches seront perdus sur le score de 0-5.

Procédure en cas de blessure

8.8.079 Lorsqu'un joueur indique qu'il est blessé en levant la main, le commissaire peut interrompre le match.

Si le commissaire ne peut pas clairement identifier la blessure, il doit donner un signal en levant sa main pour indiquer qu'il a constaté l'indication du joueur, mais il n'a aucune obligation d'arrêter le jeu.

Le commissaire doit être certain que la blessure n'est pas simulée pour diverses raisons telles qu'un vélo endommagé. Dans ce dernier cas, il n'y a aucune interruption de jeu.

Si le commissaire arrive à la conclusion qu'il y a une réelle blessure, il doit interrompre le jeu. Il donne le signal par un signe de la main à l'entraîneur ou au médecin qu'il peut venir sur le terrain de jeu.

Seule une personne responsable, le médecin ou une autre personne appartenant au service médical est autorisée à entrer sur le terrain de jeu.

Si la personne responsable ou le médecin entre sur le terrain avant que le commissaire n'ait donné son accord en levant la main, l'équipe concernée peut être pénalisée d'un tir de penalty (4 mètres).

Durant la période d'interruption pour cause de blessure, les vélos peuvent être échangés ou réparés en dehors du terrain (zone de coaching).

Les commissaires de ligne doivent suivre scrupuleusement ces actions de manière à pouvoir identifier des irrégularités ou pour clarifier la situation.

8.8.080 Si un joueur est sérieusement blessé et si le commissaire arrive à la conclusion qu'il ne sera pas en mesure de reprendre le jeu dans les 5 minutes qui suivent, son équipe peut reprendre le jeu avec le remplaçant prévu au plus tard au bout de ces 5 minutes. Si le commissaire estime que le temps nécessaire à traiter la blessure sera plus long, il peut augmenter la durée du traitement jusqu'à 10 minutes.

Après avoir été remplacé, le joueur blessé peut poursuivre le tournoi après qu'un message ait été donné au commissaire ou au Président des Commissaires. Si le même joueur est blessé et est remplacé une deuxième fois, il ne pourra plus participer au tournoi.

Un joueur titulaire de cette équipe devra toujours rester en jeu. Aucun des autres joueurs ne peut quitter le terrain de jeu.

Durant le temps d'interruption dû à une blessure, les responsables de l'équipe adverse ne sont pas autorisés à pénétrer sur le terrain de jeu. Ils doivent rester derrière la bordure du terrain.

Chapitre IX RÉSULTATS / DÉCOMPTE DES POINTS / RÉCLAMATIONS

§ 1 Résultats

- 8.9.001** Tout tir au but valable pénétrant dans la cage du but comptera pour un but marqué.
- 8.9.002** Le score doit être clairement annoncé après tout but validé et après chaque mi-temps.
- 8.9.003** Les buts marqués doivent être comptabilisés sur la feuille de match de façon continue par le secrétaire du jury du tournoi.
Le score en cours doit être inscrit sur le tableau d'affichage à l'attention des joueurs et des spectateurs.
- 8.9.004** Le vainqueur du match est l'équipe qui a marqué le plus grand nombre de buts. Si les deux équipes ont marqué le même nombre de buts, le match se termine sur un score nul.

§ 2 Décompte des points

- 8.9.005** L'équipe gagnante marque 3 points pour chaque match remporté. Lorsque le match se termine sur un score nul, chaque équipe marque un point. L'équipe perdante ne marque aucun point.
- 8.9.006** Le résultat d'un tournoi ou d'un championnat est calculé en additionnant tous les points marqués par chaque équipe.
- 8.9.007** Si des matches de qualification, etc., sont disputés, les points remportés à cette occasion ne comptent que pour cette qualification. Il est cependant possible d'ajouter les points des matches préliminaires ou des demi-finales si les participants sont informés à l'avance.
- 8.9.008** Le gagnant est l'équipe qui comptabilise le plus grand nombre de points.

§ 3 Égalité de points / Matches d'appui

- 8.9.009** En cas d'égalité aux points, la différence de buts est déterminante pour le classement. La différence de buts est calculée en soustrayant le nombre de buts encaissés du nombre de buts marqués. La différence de buts peut être positive, égale à zéro ou négative.

Si deux équipes présentent le même résultat, c'est l'équipe qui a marqué le plus de buts qui devance l'autre.

S'il y a à nouveau égalité, un match d'appui doit être disputé conformément à l'art. 8.1.046, pour autant que ce match soit déterminant pour l'accession au tour suivant, la montée ou la descente d'un groupe.

- 8.9.010** Si deux équipes sont à égalité de points et sont toutes deux premières, un match d'appui doit être disputé conformément à l'art. 8.1.046. Si le résultat de

cette rencontre est un match nul, une série de tirs de réparation (penalty) sera exécutée conformément au § 4.

Si plus de deux équipes sont à égalité de points pour la première place, elles seront départagées par les scores obtenus entre elles. Les deux meilleures équipes de ce classement disputeront un match d'appui conformément à l'art. 8.1.046. Si ce match se termine sur un score nul, une série de tirs de réparation (penalty) sera exécutée conformément au § 4.

Si plus de deux équipes ont le même nombre de points après calcul, les deux équipes présentant la meilleure différence de but seront classées première et deuxième. En cas d'égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts sera déclaré gagnante. Les deux meilleures équipes disputeront un match d'appui conformément à l'art. 8.1.046. Si ce match se termine sur un score nul, une série de tirs de réparation (penalty) sera exécutée conformément au § 4.

Si la différence de buts de plus de deux équipes est rigoureusement identique, le résultat enregistré lors du tour final total déterminera la meilleure équipe. Les deux équipes présentant la meilleure différence de buts ou le plus grand nombre de buts marqués disputeront un match d'appui conformément à l'art. 8.1.046. Si ce match se termine sur un score nul, une série de tirs de réparation (penalty) sera exécutée conformément au § 4.

Dans le cas où plus de deux équipes de ce tour final sont à égalité de points et que ces équipes ne peuvent pas être départagées conformément à ce qui est décrit ci-dessus, plus de deux équipes (s'opposant l'une à l'autre) disputeront des matches d'appui conformément à l'art. 8.1.046.

L'ordre de ces matches, ainsi que le droit au coup d'envoi, sera déterminé par tirage au sort.

L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de points à l'issue des matches d'appui sera gagnant.

Si, après les matches d'appui, deux ou plusieurs équipes restent à égalité de points, une série de tirs de réparation se disputera selon le § 4.

Lorsque des tirs de réparation (penalties) sont tirés, le vainqueur reçoit trois points, le perdant ne reçoit aucun point. L'équipe ayant remporté le plus de points est déclarée gagnante.

Si les équipes restent toujours à égalité de points, la gagnante doit être celle qui affiche la meilleure différence de buts ou, en cas d'égalité, le plus grand nombre de buts marqués. En cas de match nul, des tirs de réparation seront exécutés un à un alternativement par chaque équipe jusqu'à qu'il soit possible de déterminer le vainqueur.

Les équipes disputant les matches d'appui seront classées après ces derniers. Les autres équipes seront classées en fonction des points obtenus, de leur différence de buts et du nombre de buts marqués. S'il y a égalité, les confrontations directes entre les équipes seront déterminantes. En cas de match nul, un match d'appui sera disputé, pour autant que ce match soit déterminant pour l'accession au tour suivant, la montée ou la descente d'une division.

- 8.9.011** *Championnats du Monde et Continentaux / Coupe du Monde et Continentale*
Durant ces compétitions, la procédure décrite à l'art. 8.3.010 doit être suivie pour toutes les places donnant droit à une médaille.

Les équipes ne se battant pas pour une médaille seront classées en fonction des points obtenus, de la différence de buts et des buts marqués. En cas d'égalité, le résultat de la rencontre directe entre les deux équipes sera déterminant. Si ce résultat était un match nul, un match d'appui sera disputé.

§ 4 Tirs de réparation (penalties)

- 8.9.012** Si deux équipes ou plus sont à égalité de points après les matches décisifs, il sera procédé aux tirs de réparation. Lors de la première série de tirs, chaque joueur de l'équipe doit tirer deux tirs de réparation (penalties) en direction du but adverse.

- 8.9.013** Le commissaire tirera au sort l'équipe qui commence. Chaque équipe doit annoncer le joueur qui tirera le premier tir de réparation (penalty). Ensuite, chacun des joueurs tirera alternativement. Les joueurs doivent tirer en suivant le même ordre.

Le gardien de but peut être changé dans l'équipe.

- 8.9.014** L'équipe gagnante reçoit trois points.

Si aucune décision n'intervient à l'issue de la première série de coups de réparation, chaque équipe tirera successivement un penalty, jusqu'à ce que la décision tombe.

§ 5 Réclamations

- 8.9.015** Les réclamations contre des faits et décisions du commissaire sont irrecevables.

Aucune objection ne peut être formulée contre la désignation des commissaires.

- 8.9.016** Les réclamations contre la répartition en poules ou en groupes, le déroulement ou l'ordre des matches doivent être formulées immédiatement après leur réception.

- 8.9.017** Les réclamations contre le terrain de jeu, la balle, les buts, etc. doivent être formulées avant le début des matches.

Signes de main Commissaire

Illustration 1 - Goal



Illustration 2 - Advantage



Illustration 4 – Temps perdu



Illustration 5 – But annulé



Illustration 6 – Temps mort



Chapitre X CLASSIFICATION DES ÉPREUVES COMPÉTITIONS / CLASSEMENT UCI

§ 1 Classification des épreuves

- 8.10.001** Epreuves de catégorie A
- minimum 4 nations participantes;
 - minimum 8 équipes participantes;
 - 1 président du collège, commissaire international UCI;
 - 2 commissaires UCI ou nationaux, mais provenant de 2 pays différents;
 - transmission à l'UCI de la feuille de résultats signée par le président du collège des commissaires dans les 48 heures, aux frais de l'organisateur (enveloppe timbrée remise au président du collège ou envoi par fax ou e-mail).

Remarque: L'organisateur qui demande lors de l'inscription le classement de son épreuve dans la catégorie A et qui ne s'est pas donné les moyens de respecter toutes les exigences demandées, n'aura plus aucune organisation acceptée dans la catégorie A pour les deux années suivantes. Toutefois, pour ne pas pénaliser les compétiteurs les points de la catégorie A seront attribués.

(article introduit le 1.01.05; texte modifié le 1.01.13; 11.02.20)

- 8.10.002** Epreuves de catégorie B
- minimum 2 nations participantes;
 - minimum 5 équipes participantes;
 - 1 président du collège, commissaire international UCI ou national;
 - 1 commissaire UCI ou national;
 - transmission à l'UCI de la feuille de résultats signée par le président du collège des commissaires dans les 4 jours, aux frais de l'organisateur (enveloppe timbrée remise au président du collège ou envoi par fax ou e-mail).

(article introduit le 1.01.05; texte modifié le 1.01.13; 11.02.20)

§ 2 Classement UCI

- 8.10.003** Classement UCI
- Le classement UCI est établi par l'addition de tous les points que les équipes ont obtenu lors des événements suivants :
1. Les Championnats du Monde (CM)
 2. Coupe du Monde (CDM)

Les points ne sont attribués qu'aux équipes de la catégorie d'âge « élites ». Les équipes dans lesquelles il y a également des compétiteurs des catégories d'âge « juniors », « moins de 15 ans » et/ou « moins de 13 ans » ne reçoivent pas de points.

L'UCI est la propriétaire exclusive de ces classements.

(article introduit le 1.01.05; modifié le 11.02.20)

8.10.004 Les classements seront publiés aux 30 juin, 30 septembre, 30 novembre et 31 décembre.

8.10.005 Les Fédérations Nationales et les organisateurs sont tenus de transmettre immédiatement, par téléfax, les résultats complets à l'UCI.

Toute Fédération Nationale doit communiquer immédiatement à l'UCI tout fait ou toute décision entraînant une modification des points obtenus.

En cas de défaillance, le comité directeur de l'UCI peut déclasser l'épreuve en question ou l'exclure du calendrier, sans préjudice d'autres sanctions prévues par le Règlement.

8.10.006 Barème des points

Place	<i>Championnats du Monde</i>	Coupe du Monde
1	60	50
2	55	45
3	50	40
4	45	35
5	40	30
6	35	25
7	32	20
8	29	18
9	26	16
10	23	14
11	20	12
12	18	10
13	16	8
14	14	6
15	12	4
16	10	
17	9	
18	8	
19	7	
20	6	
21	5	
22	4	
23	3	
24	2	
25	1	

(texte modifié le 1.01.05; 11.02.20)

Chapitre XI DISPOSITION CHAMPIONNATS DU MONDE

8.11.001 Répartition des ligues

La répartition suivante est applicable autant pour le Cycle-ball Femmes que le Cycle-ball Hommes :

	<i>Nb. de parties - Qualification</i>	<i>2^{ème} tour</i>	<i>Quart de finale</i>	<i>Perdant chanceux</i>	<i>Demi-finale</i>	<i>Match pour 9^{ème} place</i>	<i>Match pour 7^{ème} place</i>	<i>Match pour 5^{ème} place</i>	<i>Match pour 3^{ème} place</i>	<i>Finale</i>	<i>Relégation</i>	<i>Total</i>
<i>Ligue Homme Élite</i>												
<i>8 Équipes</i>	<i>12</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Challenger League</i>												
<i>3 Équipes</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>4 Équipes</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>5 Équipes</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>6 Équipes</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>7 Équipes</i>	<i>7</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>8 Équipes</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>9 Équipes</i>	<i>16</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>10 Équipes</i>	<i>20</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>Ligue Femmes Élites</i>												
<i>3 Équipes</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>4 Équipes</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>5 Équipes</i>	<i>10</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>6 Équipes</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>7 Équipes</i>	<i>9</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<i>8 Équipes</i>	<i>12</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Format

Nombre basé sur les résultats des Championnats du Monde Cyclisme en Salle UCI de l'année précédente

Groupe I	Groupe II
1	2
4	3
6	5
8	7

Programme

(P = perdant, G = gagnant)

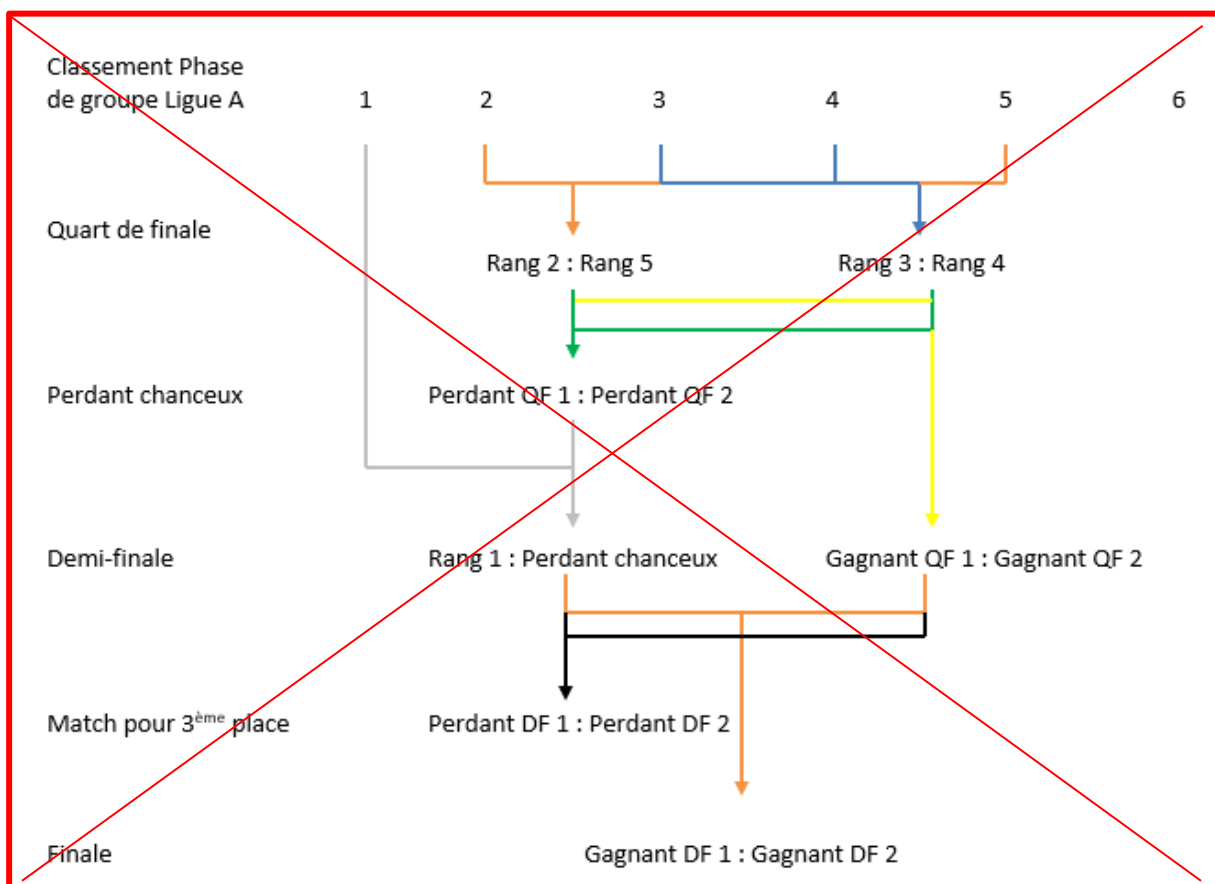
1	6	:	8	Qualification
2	5	:	7	Qualification
3	1	:	4	Qualification
4	2	:	3	Qualification
5	4	:	6	Qualification
6	3	:	5	Qualification
7	1	:	8	Qualification
8	2	:	7	Qualification
9	4	:	8	Qualification
10	3	:	7	Qualification
11	1	:	6	Qualification
12	3	:	7	Qualification
13	2A	:	3B	2 ^{ème} tour
14	2B	:	3A	2 ^{ème} tour
15		:		
16	4A	:	4B	Place 7/8
	L13		L14	Place 5/6
17				
	L15	:	Gagnant Challenger League	Relégation
18				
19	1A	:	1B	Final 4
	G13	:	G14	Final 4
20				
	1A		G14	Final 4
21	1B	:	G13	Final 4
	1A		G13	Final 4
22	1B		G14	Final 4
23				
24	2 ^{ème} place F4	:	3 ^{ème} place F4	Match pour la 3 ^{ème} place
24	1 ^{re} place F4	:	G24	Match pour la 1 ^{re} place

RÈGLEMENT UCI DU SPORT CYCLISTE

Nombre TOTAL d'équipes	4	5	10	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
Nombre d'équipes Ligue A	4	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Nombre de parties Phase de groupe	6	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Quart de finale		2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Perdant chanceux		4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Demi-finale	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Match pour 3ème place	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Finale	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'équipes Ligue B				4	5	6	7	4	5	5	6	6	5	6	5
Nombre de parties Phases de groupe				6	10	15	21	6	10	10	15	15	10	15	10
Relégation				1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'équipes Ligue C								4	4	5	5	6	4	4	5
Nombre de parties Phases de groupe								6	6	10	10	15	6	6	10
Relégation								1	1	1	1	1	1	1	1
Nombre d'équipes Ligue D													4	4	5
Nombre de parties Phases de groupe													6	6	10
Relégation													1	1	1
Nombre TOTAL de parties	10	17	22	29	33	38	44	36	40	44	49	54	47	52	55

(article introduit au 01.01.13; texte modifié au 01.01.24, 01.07.25)

8.11.002 Mode Championnats du Monde



Si un match se termine par une égalité dans les tours allant des quarts de finale aux demi-finales, une séance de tirs au but départagera les deux équipes.
 Si le match pour la troisième place ou la finale se termine par une égalité, une prolongation sera jouée, suivie d'une séance de tirs au but si le match est toujours nul après la prolongation.

(texte modifié au 01.01.24, 01.07.25)

Chapitre XII Coupe du Monde Cycle-ball UCI

- 8.12.001** La Coupe du Monde Cycle-ball UCI est la propriété exclusive de l'UCI.
- 8.12.002** La Coupe du Monde Cycle-ball de l'UCI se déroule sur un maximum de 9 épreuves. La dernière épreuve de la série de la Coupe du Monde est la finale de la Coupe du Monde.
- 8.12.003** Les épreuves de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI sont organisées dans la catégorie d'âge Elite.
La discipline est le Cycle-ball.

Participation

- 8.12.004** L'éligibilité de la participation aux éliminatoires de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI dépend du Classement le plus élevé des Fédérations Nationales dans la discipline de compétition respective lors des récents Championnats du Monde de cyclisme en salle UCI. Les Fédérations Nationales sont autorisées à inscrire un nombre maximum de coureurs ou d'équipes à la Coupe du Monde Cycle-ball UCI comme suit:

Classement des Championnats du Monde de cyclisme en salle UCI		
rang 1 à 4	rang 5	Depuis le rang 6
Nombre maximum d'équipes		
3	2	1

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas entièrement utilisé par les Fédérations Nationales éligibles, les autres Fédérations Nationales qui n'ont pas d'inscription ou qui n'en ont qu'une seule peuvent s'inscrire pour les inscriptions disponibles. Dans ce cas, une fédération nationale ne peut obtenir que deux inscriptions au maximum par discipline. La demande d'inscriptions supplémentaires se fait par l'inscription au tour préliminaire correspondant.

La répartition des inscriptions supplémentaires est la suivante :

- 1) Les Fédérations Nationales qui n'ont pas d'inscription régulière dans la discipline correspondante seront considérées avec une inscription en premier.
- 2) Ensuite, toutes les Fédérations Nationales ayant une inscription régulière recevront une inscription supplémentaire.
- 3) Ensuite, les Fédérations Nationales de 1) peuvent obtenir une deuxième inscription.
- 4) S'il y a plus d'inscriptions que d'inscriptions supplémentaires disponibles, la date de réception de l'inscription est déterminante.

- 8.12.005** Finale
Les équipes qui obtiennent une place de 1 à 8 dans le classement de la Coupe du Monde après les tours préliminaires sont qualifiées pour la finale de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI. L'organisateur de la finale reçoit une wild card et l'équipe asiatique la mieux classée se qualifie également pour la finale.

8.12.006 La procédure d'enregistrement des coureurs et des équipes est remplie par les Fédérations Nationales à la demande de l'UCI.

Classement de la Coupe du Monde

8.12.007 Le classement de la Coupe du Monde est établi sur la base des points gagnés par chaque équipe conformément au tableau de l'article 8.10.006.

8.12.008 En cas d'égalité de points, le classement des équipes est déterminé sur la base du classement individuel obtenu lors des épreuves de la Coupe du Monde.

En cas d'égalité de points et de même classement individuel, le classement individuel d'une épreuve de la Coupe du Monde UCI à laquelle les deux équipes participent décide du classement général.

Organisation

8.12.009 Le collège des commissaires est composé de 4 commissaires internationaux de l'UCI. Lors de la finale de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI, un commissaire international UCI supplémentaire est nommé.

Maillot de leader

8.12.010 L'UCI attribue un maillot de leader à chaque épreuve de la série.

Le maillot de leader ne peut être porté que lors des épreuves de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI, et dans aucune autre épreuve.

Les couleurs des maillots de leader sont déterminées par l'UCI ainsi que d'autres détails réglementés à l'article 1.3.055 bis.

Mode tournoi

8.12.011 Lors d'une épreuve de la Coupe du Monde Cycle-ball de l'UCI, 10 équipes s'affrontent. Chaque épreuve de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI comprend un tour préliminaire et une finale. Pour le tour préliminaire, les équipes sont séparées en 2 groupes de 4 équipes chacun. Le classement dans le tour préliminaire est déterminé comme suit :

Les points obtenus sont déterminants pour le classement au tour préliminaire.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points, le classement est déterminé par un tableau interne des équipes concernées. Si, dans ce tableau, les points et les buts entre les équipes sont égaux, le classement est déterminé par des tirs au but. De plus amples détails sont réglés aux articles 8.9.012 à 8.9.014.

Mode finale

Jeu	Équipe 1	Équipe 2
Demi-finale 1	Gagnant équipe 1	Deuxième équipe 2
Demi-finale 2	Deuxième équipe 1	Gagnant équipe 2
Finale	Gagnant demi-finale 1	Gagnant demi-finale 2
Jeu pour la 3e	Loser demi-finale 1	Loser demi-finale 2
Jeu pour la 5e	3e équipe 1	3e équipe 2
Jeu pour la 7e	4e équipe 1	4e équipe 2
Jeu pour la 9e	5e équipe 1	5e équipe 2

En cas de match nul dans les jeux pour les places 1 à 4, un barrage décidera. Si le barrage conduit à un match nul, des tirs au but suivent.

En cas d'égalité dans les matchs pour les places 5 à 10, les équipes tirent des tirs au but.

8.12.012 Finale de la Coupe du Monde Cycle-ball UCI

Les groupes pour le tour préliminaire de la finale de la Coupe du Monde de Cycle-ball UCI seront séparés selon le classement actuel de la Coupe du Monde UCI:

Équipe 1	Équipe 2
Place 1	Place 2
Place 4	Place 3
Place 6	Place 5
Place 8	Place 7
Participant Wild Card	Représentant pour l'Asie

Si deux équipes de la même nation se qualifient pour la finale, elles seront placées dans des groupes différents.

(article introduit le 01.03.2021)